L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1548 - VENDREDI 11 OCTOBRE 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



C.M.G ZA du champ Mâle - 58640 Varennes-Vauzelles
Les Terres du Canada - 89470 Monéteau
Contact : Alexandre DARON - 06 85 52 72 96







Action syndicale FDSEA-JA

Premier avertissement…



L'importance de la participation des agriculteurs au coup de semonce porté à l'intention du Gouvernement et du Président de la République, montre combien le découragement a gagné les exploitations de nos campagnes. Unis dans la dignité, les agriculteurs de la région ont fait état de leur détresse et de leurs interrogations sur l'avenir de l'agriculture française. Sur le plan national aussi, l'opération *France, veux-tu encore de tes paysans ?*, commune avec les Jeunes Agriculteurs, *« est une grande réussite »*, a affirmé le secrétaire général de la FNSEA Jérôme Despey, à l'issue de la journée du 8 octobre. Les deux syndicats revendiquaient à 16 heures *« l'ensemble des départements français mobilisés »*, *« 100 blocages ou opérations escargot »*, mobilisant plus de 6 000 tracteurs et 10 000 agriculteurs. Une réunion était prévue en fin de journée avec le ministre de l'Agriculture pour lui *« porter un premier avertissement »*.
La semaine prochaine, une action syndicale d'étiquetage de l'origine des produits est prévue en grande distribution et restauration collective. Une *« nouvelle mobilisation »* est également prévue le 22 octobre dont le mode opératoire n'a pas été dévoilé.

Pages 4, 8 et12





Encarts : catalogue Delta Force (sur certains cantons) ; mailing SV Pro (sur certains cantons).

Mercredi 16 octobre

DÉMONSTRATIONS
• de 9h à 12h chez M. Lionel Tardivon, bord de route entre Chaumot et Germenay
• à partir de 14h30 chez M. De La Roche Aymon au domaine de Givry à Vandenesse

AGUIRRE

NOUVELLES TECHNIQUES DE SEMIS INNOVENTES

• Semoir TD 600 à dents
• Semoir DS 400 à disques

Semis direct	Semis traditionnel
TCS	Regénération de prairies



G. BUCHEZ
SECTEURS / Autun - Corbigny - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
1989 30 ans de réalisation 2019
• CHARPENTE
• COUVERTURE
• BARDAGE
• ZINGUERIE
• SERRURERIE
• DÉSAMIANTAGE
BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES
21140 SEMUR EN AUXOIS
Tel. 03 80 97 17 70 - contact@crai21.com

Sommaire

Côte-d'Or
04 • Coup de semonce : L'énergie du désespoir
05 • Agrilocal : Ils n'ont pas manqué le rendez-vous !
06 • Plaine dijonnaise : Une passion à partager
07 • Installation-transmission : Savoir anticipert

Nièvre
08 • FDSEA - JA : Les agriculteurs maintiennent la pression
09 • L'association Enjoi 58 fait le bilan de leur voyage en Chine
10 • Économie : Encore une année bien compliquée
11 • Viticulture : «*Nous aimons mettre en avant notre département*»

Yonne
12 • Action syndicale : Un agriculteur sur dix est descendu dans la rue
13 • Dégâts de gibier : Les sangliers en font trop
14 • Formation : Comment intégrer un chien de protection dans un troupeau
15 • Apiculture : Des ruches au pot de miel, l'après travail des abeilles

Région et ailleurs
16 • De nouveaux bâtiments pour faire face aux enjeux du changement climatique
17 • Étude : Les bovins allaitants en perte de repères...
18 • Mercosur-Ceta... La loi du plus fort

Filières
19 • Élevage Roanne : La «crème» des charolais de l'année
20 • Cultures Quelle culture pour remplacer le colza
21 • Cultures À la recherche de l'hybridation parfaite!

Dossier
22-27 • Spécial Tracteurs *(2ème partie)*

Infos Services
29 • Firmes & Machinisme
30-31 • Marchés
32-33 • Petites annonces
34-38 • Annonces Légales
39 • Paroles de Jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

En bref

Action Syndicale La FNSEA et les JA revendiquent 10 000 agriculteurs mobilisés ce 8 octobre

« *C'est une grande réussite* », a affirmé le secrétaire général de la FNSEA Jérôme Despey, au siège du syndicat, à l'issue de la journée de mobilisation nationale du 8 octobre, commune avec les Jeunes agriculteurs, sur le thème « *France, veux-tu encore de tes paysans ?* » Les deux syndicats revendiquaient à 16 heures « *l'ensemble des départements français mobilisés* », « *100 blocages ou opérations escargot* », 6 000 tracteurs et 10 000 agriculteurs. Une réunion était prévue en fin de journée avec le ministre de l'Agriculture pour lui « *porter un premier avertissement* ».
La semaine prochaine, une action syndicale d'étiquetage de l'origine des produits est prévue en grande distribution et restauration collective. Enfin une « *nouvelle mobilisation* » est prévue le 22 octobre dont le mode opératoire n'a pas été dévoilé. Mais Jérôme Despey promet « *une montée en puissance* ». Les syndicats ont listé leurs principales revendications : pas de ratification du Ceta, un meilleur budget pour le ministère et les chambres d'agriculture dans le cadre du projet de loi de finances 2020 ; des arbitrages favorables concernant les zones de non-traitement, l'adoption de leurs propositions sur le délit d'entrave dans le cadre de la proposition de loi portée par le sénateur Jean-Noël Cardoux, actuellement en première lecture au Parlement ; une déclaration de soutien du président de la République ; et des mesures pour les pensions des agriculteurs déjà à la retraite.

Santé L'Anses met en garde sur l'utilisation des pesticides à la maison

L'Anses a appelé le 7 octobre les Français à la vigilance, en publiant une photographie inédite des usages très répandus des pesticides domestiques. Cette étude Pesti'Home, réalisée en 2014 chez 1 500 ménages de France métropolitaine, révèle que 75 % d'entre eux ont utilisé au moins un pesticide dans les 12 mois précédents. 61 % des détenteurs d'animaux domestiques (qui représentent près de la moitié de l'échantillon) traitent leur animal contre les puces et les tiques. 40 % des ménages ont recours à des biocides contre les insectes volants et 28 % contre les insectes rampants, 12 % utilisent des répulsifs corporels contre les insectes. 22 % des détenteurs d'un espace extérieur font appel à des herbicides, 20 % à des produits contre les maladies des plantes. L'Anses recommande notamment de mieux informer sur les précautions d'emploi, « *clairement pas assez connues* ». Son étude montre que les utilisateurs ne savent pas assez comment se débarrasser des produits. L'étude Pesti'Home visait notamment à avoir une meilleure évaluation des expositions et des risques potentiels pour la santé.

Lubrizol Premiers résultats « *rassurants* », mais « *prélèvements complémentaires* » attendus

Dans la cadre des suites de l'incendie de l'usine Lubrizol, la ministre de la Santé Agnès Buzyn est intervenue, le 6 octobre sur la chaîne LCI, pour annoncer que les premiers résultats d'analyse concernant la présence de dioxines dans les produits agricoles locaux étaient « *rassurants* ». Toutefois, cela ne signifie pas la levée des restrictions pour les agriculteurs, puisque des « *prélèvements complémentaires* » sont attendus, pour évaluer la présence de dioxines une semaine après l'incendie. Ces composés ont en effet la propriété de s'accumuler dans le temps, notamment dans le lait et les légumes. Si ces résultats complémentaires restent « *toujours en dessous des seuils reconnus de l'environnement normal* », les restrictions seront levées, a promis la ministre.

Journal officiel L'expérimentation de l'épandage de phytos par drone peut débuter

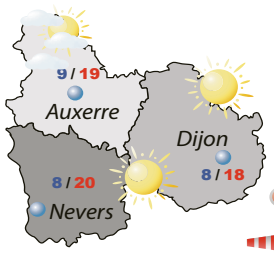
Un arrêté, au Journal officiel le 8 octobre, autorise certains essais de pulvérisation de phytos avec des drones, une disposition de la loi Egalim. Cette expérimentation limitée aux produits autorisés en bio ou aux exploitations certifiées HVE vise à déterminer « *les bénéfices liés à l'utilisation d'aéronefs télépilotés dans les parcelles agricoles présentant une pente supérieure ou égale à 30 %, pour limiter les risques d'accidents du travail* », selon le texte. Ces essais seront menés jusqu'à fin octobre 2021. Chaque demande doit justifier que la pente des parcelles est supérieure ou égale à 30 %, détailler la localisation des parcelles concernées par l'essai, mais aussi les éventuelles zones d'habitation, les captages d'eau potable et les espaces protégés, « *situés dans un périmètre de 500 m à partir du bord des parcelles* ». Les données de ces essais devront être communiquées à l'Anses qui évaluera l'intérêt du système et, le cas échéant, formulera des recommandations sur les conditions d'application.

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 11 Octobre

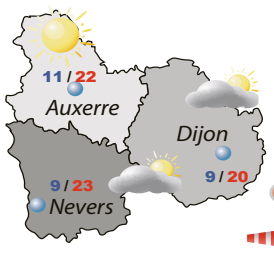


Beau temps
Le soleil sera bien présent et localement accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 17 à 20°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Firmin
Soleil : 08h05 - 19h11
Lune : 18h48 - 05h12

Samedi 12 Octobre

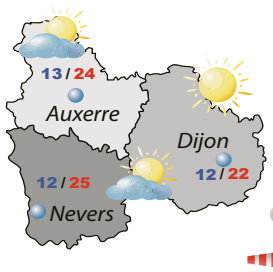


Éclaircies
Passage nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 21 à 23°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Wilfrid
Soleil : 08h06 - 19h09
Lune : 19h08 - 06h16

Dimanche 13 Octobre



Agréable
Un temps agréable s'annonce, avec quelques nuages de beau temps. Les vents seront modérés.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 22 à 25°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Géraud
Soleil : 08h08 - 19h07
Lune : 19h27 - 07h20

Prévisions à 7 jours

Lundi 14 Octobre au Mercredi 16 Octobre
Un ciel couvert avec quelques pluies lundi et mardi. Le ciel sera de traîne ce mercredi.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 4 à 6°C T° maxi : 20 à 22°C

Du Jeudi 17 Octobre au Dimanche 20 Octobre
Un temps bien nuageux s'annonce pour ces prochains jours.
Vents : Nord à 20 km/h
T° mini : 4 à 6°C T° maxi : 16 à 18°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Sommet de l'élevage 2019

Sécheresse et Ceta au cœur de la visite du ministre

Le 2 octobre, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a passé la journée au Sommet de l'élevage. S'il dit être venu, avant tout, pour soutenir les éleveurs il a tout de même annoncé des mesures concrètes pour accompagner les producteurs victimes de la sécheresse, comme la gratuité des transports de paille et de fourrage. Il a aussi largement été interpellé sur le Ceta.



Photo : Actuagri

« *Je ne suis pas venu ici pour faire des annonces, je suis d'abord venu pour apporter toute ma solidarité et mon soutien à l'agriculture et aux éleveurs en général. Quand je dis ça, ce sont des mots réels* ». C'est dans cet état d'esprit que Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a abordé sa visite au Sommet de l'élevage le 2 octobre. Il a d'abord souhaité souligner le caractère exemplaire de l'élevage du massif central, « *l'élevage comme il est fait ici n'est pas un handicap pour le climat, mais au contraire il contribue à la solution* », indique Didier Guillaume. Il a ainsi réaffirmé sa volonté de lutter contre l'agribashing et le dénigrement de l'élevage, en particulier, qu'il juge insupportable, « *nous ne pouvons pas continuer comme cela, la société doit comprendre que nous avons de l'agriculture, des éleveurs pour nourrir la planète. Il faut respecter les éleveurs pour qu'ils puissent fournir de la viande de qualité* », insiste le ministre. « *Ce n'est même plus un problème de crise, nous sommes dans une situation exceptionnelle, les éleveurs cumulent des prix trop bas, on ne peut pas vendre la viande à 3,50 € et la retrouver dans les étals à 15 €, il faut que la loi EGA fasse son effet* », persévère-t-il. Il appelle à augmenter la consommation de viande française dans la restauration hors domicile. Il souhaite également que la filière française se saisisse du marché chinois, depuis le début de l'année 203 tonnes y ont été exportées. Face à un marché « *infini* », il espère que ces exportations progressent de manière exponentielle.

Gratuité des péages pour les transports de paille et de fourrage

Plus concrètement, pour répondre à des problèmes « *conjoncturels* », il a profité de sa visite dans un département très touché par la sécheresse pour annoncer des mesures en faveur des éleveurs qui se trouvent dans une situation difficile. Il a rappelé qu'il avait obtenu les avances de la PAC au 16 octobre, à cette date, il a également annoncé des avances sur les calamités agricoles dans les départements les plus touchés, dont le Puy de Dôme et l'Allier. Il s'agit de fournir de la trésorerie aux éleveurs afin d'acheter du fourrage. Deuxième mesure inédite, obtenue par la FNSEA, lors de la réunion de la cellule sécheresse le 1er octobre, et annoncée le 2 octobre par le ministre : la gratuité des péages, dans toute la France pour les transports de fourrage et de paille. Aspirant à aborder la problématique de la sécheresse de manière plus structurelle, il appelle à développer les ouvrages de stockage de l'eau, il a d'ailleurs rappelé la tenue d'une instruction visant à réautoriser ces ouvrages de retenues d'eau partout en France. Comme annoncé le 27 septembre, lors de la présentation du budget de l'agriculture, le budget des calamités agricoles est maintenu, toutefois, il souhaite que le dispositif assurantiel en agriculture soit complètement rénové.

Manque de cohérence du gouvernement

Face à lui, Didier Guillaume a rencontré des éleveurs inquiets de la situation actuelle, qui peinent parfois à s'en sortir. « *Monsieur le ministre vous avez bien identifié les problèmes de l'élevage, alors pourquoi en rajouter un quatrième: le Ceta…* », l'interpelle ainsi directement un éleveur. Une question qui a semblé agacer Didier Guillaume qui estime que le Ceta ne met pas en péril l'élevage. Les producteurs n'ont cependant pas manqué de l'apostropher fermement sur le manque de cohérence du gouvernement. « *Députés hors la loi, EGA ou Ceta il faut choisir* », pouvait-on notamment lire sur les banderoles déroulées dans les allées du salon. Sur le stand de la FNSEA il a même été accueilli par une ribambelle de pancartes portant les mêmes messages. Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint de la FNSEA et éleveur dans la région. « *On ne peut pas nous imposer toujours plus de règles, et d'un autre côté importer des produits hors la loi, qui vont à l'encontre des EGA. Au Canada, on ne respecte pas les mêmes normes, sur les transports des animaux par exemple, en Europe, c'est 8 heures maximales là-bas, c'est 14 heures, ils utilisent des farines animales, mais aussi 56 substances phytopharmaceutiques interdites sur notre territoire… Nous demandons au gouvernement de la cohérence !* », persévère l'éleveur.

ACTUAGRI

Emmanuel Macron à la rencontre des éleveurs

Le 4 octobre, Emmanuel Macron a effectué une visite improvisée au Sommet de l'élevage. Après avoir échangé avec les responsables professionnels, il a déambulé dans les allées pour rencontrer les éleveurs qui n'ont pas manqué de lui faire part de leurs inquiétudes. Si le Président de la République n'a pas prononcé de discours officiel, il s'est exprimé sur le grand ring du Zénith, durant le concours de la race Salers. Il a réaffirmé qu'il apportait son soutien à la profession ; « *Je voulais apporter un message d'amitié, la situation est difficile, je serai à vos côtés aujourd'hui et demain* ». Sa déambulation dans les allées, s'est déroulée sans accroc, en dépit du contexte tendu pour la filière. Il a été largement interpellé sur la sécheresse, les prix bas, le Ceta, mais aussi les retraites. Les éleveurs, avec qui il a échangé, n'ont pas manqué d'exprimer clairement leurs inquiétudes pour l'avenir de leur filière. S'il a reconnu que la viande ne se vendait pas au bon prix, il a appelé la filière à s'organiser et à monter en gamme. Durant son prochain séjour en Chine, il a aussi promis de défendre la viande bovine. Des éleveurs lui ont clairement demandé avec beaucoup d'émotions et un certain « *ras-le-bol* » de les aider à survivre à cette passe difficile et à se défendre contre leurs détracteurs. « *Je n'en peux plus non plus de l'agribashing* », leur a répondu Emmanuel Macron qui appelle les Français à être fiers de leur agriculture.


Photo : Actuagri

Deux députés LREM se font « *sortir* » par les éleveurs en colère

Le 3 octobre 5 députés de divers bords politiques ont assisté, aux côtés de deux éleveurs bovin, dont Bruno Dufayet, président de la FNB, à un débat sur le Ceta. Pendant plus de 1 h 30 les participants se sont livrés à une joute verbale insistante entre pro et contre Ceta. Jean-Baptiste Moreau et Roland Lescure (représentant les Français du Canada et aux États-Unis) tous deux élus LREM se sont vus reprocher le manque de cohérence du gouvernement ils ont été qualifiés de députés hors la loi, « *car la ratification du Ceta ne respecte pas la loi EGA* », explique Bruno Dufayet. Alors que le débat semblait presque toucher à sa fin, des éleveurs en colère, menés par FNSEA et JA, ont fait irruption dans la salle brandissant des banderoles « *députés hors la loi, EGA où Ceta il faut choisir* », et demandant expressément aux deux députés de quitter le sommet. « *Nous en avons marre de votre blabla* », « *Vous ne respectez pas les éleveurs* », « *On n'en peut plus* », « *On est à bout* », pouvait-on notamment entendre scander par les manifestants. « *Les éleveurs aujourd'hui sont dans la merde, par rapport à la sécheresse, par rapport au prix… Et on n'avait pas besoin des charlots, de parlementaires français qui ont trahi les éleveurs, notamment un éleveur lui-même, qui vote le Ceta…* », résume Patrick Bénézit, secrétaire général de la FNSEA. Les deux députés de la majorité ont ainsi été vigoureusement raccompagnés vers la sortie du Sommet de l'élevage.



MONGIN Jean-Jacques
6-8, Rue Dampierre (Place des Cordeliers)
89000 AUXERRE
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

N°Orias 07009678

- professionnel en assurances agricoles depuis 25 ans
- est présent dès 7h00 le matin
- est le seul interlocuteur pour l'établissement de vos contacts et la gestion de vos sinistres

AVIVA
Assurances

SPÉCIALISÉ RISQUES CLIMATIQUES
VIGNES, CÉRÉALES, CULTURES SPÉCIALES

Assureur AGRICOLE depuis 1856







Coup de semonce du 8 octobre

L'énergie du désespoir

En Côte d'Or, à Pouilly et Til-Chatel, paysans et tracteurs, se sont mobilisés en nombre à l'appel de la FDSEA et des JA. Tous les départements de Bourgogne Franche-Comté ont connu une même affluence. Unis dans la dignité, les agriculteurs ont fait état de leur détresse et de leurs interrogations sur l'avenir de l'agriculture française.



L'occasion de faire brûler « ce que les sangliers ont laissé » dans les champs de maïs dévastés par la sécheresse et le gibier, avec quelques bottes de paille pour faire bon poids.

L'importance de la participation des agriculteurs au coup de semonce porté à l'intention du Gouvernement et du Président de la République, montre combien le découragement a gagné les exploitations de nos campagnes. Agriculteurs et tracteurs ont convergé en nombre le 8 octobre aux entrées et sorties des autoroutes A6 à Pouilly-en-Auxois et A31 à Til-Chatel. En tout, près d'une centaine de tracteurs et deux fois plus de paysans, ont manifesté dans un silence pesant leur détermination à se faire entendre, mais plus encore leur découragement. Le malaise était palpable et plus d'un avouait penser à tout laisser tomber, tant le contexte de travail devenait de plus en plus stressant et incertain d'année en année. Les avanies du Ceta et du Mercosur, les prix qui ne décollent pas et cette sécheresse hors norme qui vient de les frapper encore, ont achevé de saper le moral des plus résistants. L'ambiance n'y était donc pas ce 8 octobre, mais le nombre montrait la détermination de ces derniers Mohicans à ce que les choses changent et pour une fois dans le bon sens.



En quelques minutes, les tracteurs ont remplacé les voitures et les camions, les agriculteurs arrivant massivement sur place au fur et à mesure du déploiement des engins agricoles.

Tout était dit au travers des pancartes et des banderoles, quelques slogans bien assénés valent mieux que tous les discours pour montrer la gravité de la situation. Des discours d'ailleurs, ils en ont assez entendu. Seuls des actes forts pourraient faire évoluer une situation en état de pourrissement avancé. Notre exception agricole française, maintes fois sacrifiée sur les autels du libéralisme le plus mercantile et d'une mondialisation qui mène dans le mur un monde qui marche à contresens, mérite qu'on la sauve. En tout cas lorsque l'on se retrouvera face au mur, on ne pourra pas dire que l'on n'avait pas été prévenu et que l'on ne savait pas. Il est minuit moins le quart avant le grand saut dans l'inconnu pour notre agriculture, c'est peu et c'est beaucoup à la fois si l'on veut éviter une catastrophe sociale, humaine et environnementale. Nos campagnes ne s'en remettraient pas, nos paysages non plus et quant aux hommes leur destin est indissolublement lié au nôtre, dans une ruralité que veut croire à son avenir. Si l'on n'y prend pas garde, le grand melting-pot de la mondialisation ne laissera que quelques poches de résistance faisant office de réserves d'Indiens. Ce n'est certes pas ce que la majorité des citoyens espère. Ils étaient bien plus que cent en Côte d'Or, mais ils étaient aussi des milliers sur le territoire national à interpeller ce 8 octobre *«France veux-tu encore de tes paysans ?»* Les jours et les semaines prochaines devront amener une réponse claire. Le coup de semonce de ce mardi pourrait appeler d'autres actions, portées par l'énergie d'un désespoir bien réel, que l'on perçoit sous la dignité des attitudes.

Anne-Marie Klein



Échanges courtois avec quelques rares automobilistes échappés du barrage filtrant installé au péage.



Tracteurs et agriculteurs ont investi toutes les voies du péage de l'autoroute A6. Dans le calme mais avec détermination.

Agrilocal

Ils n'ont pas manqué le rendez-vous !

Belle réussite pour ce second rendez-vous entre les acteurs de la restauration collective et les producteurs locaux, à l'initiative du Conseil départemental et de la Chambre d'agriculture.



Un espace de rencontre bien organisé où chacun pouvait s'informer et échanger pour faciliter la rencontre entre deux mondes qui se côtoient rarement : les producteurs locaux et les gestionnaires de la restauration collective publique.

Initiée en 2018 par le Conseil départemental en lien avec la Chambre d'agriculture, la plateforme agrilocal fait désormais bien partie du paysage de la restauration collective publique.
Pour cette seconde édition, acheteurs et fournisseurs s'étaient donné rendez-vous le 2 octobre dernier à la salle des fêtes d'Ahuy. Le nombre en forte hausse des participants montre bien que ce type d'accompagnement répond à un réel besoin.
45 établissements publics (collèges, lycées, établissements sociaux, communautés de communes, etc.) et quelques grossistes, soit 90 personnes, sont venus découvrir les propositions des 35 producteurs locaux présents (pour la plupart des producteurs fermiers).
L'initiative s'inscrit parfaitement dans des projets de territoire qui visent à initier, encourager et accompagner la mise en valeur des productions locales. La plateforme Agrilocal est gratuite et son accès simplifie les démarches dans le cadre des appels d'offres publics. Ces procédures peuvent décourager certains producteurs, aussi ces rencontres sont importantes pour mieux connaître les contraintes des uns et des autres, aplanir les difficultés, trouver des solutions, faire preuve d'imagination.
À la fin de la journée, les producteurs présents étaient satisfaits des rencontres et des échanges. Ce nouveau rendez-vous Agrilocal leur a permis d'enrichir leurs contacts et d'envisager de nouvelles possibilités de développement commercial.
Reste à faciliter les partenariats commerciaux en encourageant la mise en place d'outils logistiques accessibles aux producteurs.
Des réflexions sont en cours sur cet aspect essentiel de l'accès des producteurs locaux à ces marchés publics de proximité.
Le succès de ces secondes rencontres Agrilocal augure bien de l'avenir de cette démarche. Jamais deux sans trois ?

AMK

Portes ouvertes au public à l'Inra Dijon

«Mieux produire et mieux manger»

Le samedi 12 et le dimanche 13 octobre, de 13 h 30 à 17 h 30, l'Inra (Institut national de la Recherche agronomique) ouvre les portes de son site de Dijon pour que le public découvre les différents domaines de recherche.

C'est gratuit et c'est inédit, l'Inra ouvre ses portes au grand public avec en fil rouge un thème qui intéresse de plus en plus les consommateurs que nous sommes tous : *«Mieux produire et mieux manger»*. Ces deux après-midi vont permettre d'échanger avec les chercheurs et d'en apprendre plus sur l'agroécologie, le goût et les sens, les territoires ruraux. Avec au programme de la réalité virtuelle, des ateliers, des jeux, des conférences et des expos.

Des animations pour tous

Enquête au vignoble : comment protéger la vigne contre ses agresseurs ? La mycorhize à la rescousse. Atelier participatif avec exploration du sol en réalité virtuelle.
«Dr Jekyll ou Mr Hyde ? Utiles ou nuisibles ? Les deux visages des mauvaises herbes». Atelier découverte et jeux autour des adventices et des plantes pas si nuisibles qu'il y paraît…
«Les carabes, des petites bêtes qui jardinent». Atelier découverte sur les carabes, ces coléoptères cousins des scarabées et des coccinelles qui se nourrissent des graines et des ravageurs des champs.
«Les légumineuses au cœur de l'agroécologie, une source de protéines végétales bénéfiques pour l'alimentation et les écosystèmes de demain». Atelier découverte autour des ressources génétiques pour la sélection des légumineuses (pois, fèves, lupins).
«Un œil au cœur de l'invisible : la plateforme DimaCell, centre de microscopie Inra». Observations par microscopie de pointe, imagerie microbienne, animale, végétale… Par groupe de 15 personnes, inscription obligatoire à l'accueil.
«Champignons et bactéries du sol : anges ou démons ?» Atelier et Quizz.
«Bio, AOP, IGP : les performances sociales et économiques des produits labellisés». Résultats de recherches en vidéos.
«Vins : le juste prix des appellations d'origine». Atelier d'économie expérimentale sans dégustation. Groupes de 15 personnes, inscription préalable obligatoire à l'accueil.
«Les caractéristiques sensorielles du fromage : le rôle des bactéries du lait cru». Atelier découverte et observation au microscope.
«DEPHYgraph, une application pour visualiser la réduction des pesticides en agriculture». Samedi 12 uniquement.
«L'empreinte carbone de notre alimentation». Ce que nous mangeons a un impact sur notre environnement. Conférence-débat. Samedi 12 uniquement.
«Creuser les mots de la terre». Tordons le cou à certains termes populaires qui véhiculent de fausses idées sur l'agriculture et les mondes ruraux. Conférence-débat le dimanche 13 uniquement.
«Les métiers à l'Inra». Point information sur les offres d'emploi temporaires, les concours et les stages possibles à l'Inra.
Adresse : Centre Inra BFC - 17, rue de Sully à Dijon. Samedi 12 et dimanche 13 octobre de 13 h 30 à 17 h 30. Entrée libre.
Plus d'infos : http://www.dijon.inra.fr/evenements/ - Twitter:@INRA_Dijon_BFC

▸ Formations

14 et 17/10 Breteniere
Certiphyto Opérateur
Contact : Corinne Delage, CA21 - 03 80 90 68 74
corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

21 et 22/10 - Plantes médicinales et huiles essentielles en élevage
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

25/10 Bretenière
Apprendre à rédiger son DUER
Contact : Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

25/11 Bretenière Verifier ses engins de levage
Contact : Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28

19/12 Bretenière
Comprendre et améliorer la fertilité de son sol
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de nos formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

▸ Agenda

12-10 Repas des JA à Arnay
Les Jeunes agriculteurs d'Arnay-le-Duc et Nolay organisent un repas champêtre suivi d'un concert samedi 12 octobre à Arnay. Cette soirée sera l'occasion de retrouver l'orchestre Mascara, qui avait mis le feu à la fête départementale de l'agriculture 2017 organisée sur la commune de Mimeure. Tarifs : 32 euros (16 euros pour les enfants). Réservations au 07 78 31 75 32.



Plaine dijonnaise

Une passion à partager

Sylvie Vénague élève des alpagas et les fait découvrir à de nombreux scolaires.


L'ancienne salariée de la Chambre d'agriculture élève 67 alpagas à Chambeire.

Ils peuvent vous cracher dessus mais rassurez-vous, ils sont très gentils ! Sylvie Vénague les a d'ailleurs choisis pour s'installer en agriculture en 2003. *«Les alpagas sont des animaux domestiques très élégants, qui ne font pas de bruit et demandent peu d'entretien. Mon ancienne commune, Pluvault, étudiait l'hypothèse d'élever des lamas pour entretenir ses terrains. J'ai fait connaissance avec ces camélidés à cette occasion»*, indique l'ancienne salariée de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, qui était spécialisée dans des dossiers environnementaux dans son précédent métier. Sylvie Venague élève aujourd'hui 67 alpagas, dont 38 mères qui ont donné vie à 22 petits cet été.

La production fait l'objet de transactions vers des professionnels et particuliers de toute la France et même de l'étranger. *«Les alpagas sont souvent recherchés pour leur capacité à débroussailler naturellement des terrains. Un certain nombre de personnes ou de structures qui reçoivent du public souhaitent également en acquérir»*, poursuit Sylvie Vénague, qui vend ses mâles autour de 1 000 euros et ses jeunes femelles entre 2 000 et 3 000 euros.

Le site internet de l'élevage des alpagas de la Tille (www.alpaga-lama.fr) est très complet et renseigne sur les différents animaux de l'exploitation.

Accueil d'enfants

Sylvie Vénague aime partager sa passion pour les alpagas et adhère à l'École en herbe, le réseau des fermes pédagogiques de Côte-d'Or : *«je me suis engagée dès 2004, je suis aujourd'hui la plus ancienne adhérente de l'École en herbe. Quand j'étais à la Chambre d'agriculture, j'avais assisté à la création de ce réseau à la Chambre d'agriculture, je me suis naturellement lancée»*. La Côte-d'orienne reçoit entre 20 et 30 classes chaque année.

En 2019, exactement 675 scolaires ont fait le déplacement à Chambeire pour une journée découverte de cet élevage s'étendant sur 18 ha de prairies. *«Les deux tiers des jeunes viennent d'écoles maternelles, principalement de Dijon, de la plaine et même de Beaune. Les visites s'effectuent majoritairement en mai et juin. Les jeunes adorent les alpagas, mais aussi les quelques brebis d'Ouessant que j'élève sur l'exploitation. En plus d'être caressées comme les alpagas, mes brebis peuvent être nourries par les enfants car elles sont tellement petites qu'elles ne présentent aucun risque»*, poursuit l'une des lauréates des trophées de l'agriculture 2019.

Cet accueil à la ferme nécessite une méthodologie et des structures bien particulières, avec notamment un abri et des sanitaires adaptés pour le jeune public.

Rémunérée, l'activité représente 10 % du chiffre d'affaires annuel réalisé par Sylvie Vénague.

AG

École en herbe

Une bonne tendance

L'assemblée générale de l'École en herbe s'est déroulée le 24 septembre chez Sylvie Vénague à Chambeire. Le bilan de l'année 2018-2019 a été dressé à cette occasion. Les neuf fermes pédagogiques du département ont accueilli 3 659 enfants sur le temps scolaire, ce qui correspond à un total de 155 classes. Les jeunes sont issus d'écoles maternelles pour 84 % d'entre eux, 58 % viennent du milieu rural. Quarante et une classes ont obtenu une aide au transport pour se rendre sur l'une des fermes pédagogiques : les partenaires financiers du réseau (Crédit Agricole, Groupama, Dijon Céréales, Dijon Métropole et Conseil départemental) ont attribué 5 431 euros pour l'année écoulée et ont été remerciés lors de cette réunion. Lys Mony, présidente du réseau École en herbe, a évoqué la nouvelle charte mise en place cette année : «*Celle-ci permet d'améliorer le fonctionnement du réseau et la qualité des visites. De même, un audit est instauré tous les cinq ans auprès des adhérents afin d'enrichir le contenu des visites proposées*». La communication est une priorité pour l'École en Herbe, comme le précise la présidente : «*je suis persuadée qu'expliquer notre métier aux enfants sera gage de reconnaissance de notre agriculture dans l'avenir. Pour les agriculteurs qui souhaiteraient diversifier leur activité ou prendre des renseignements sur l'École en Herbe, nous vous accueillerons lors de notre présence sur la ferme de Côte d'Or du 7 au 10 novembre. Aline Parize, animatrice du réseau, peut être contactée à la Chambre d'agriculture au 03 80 68 66 28 pour tout renseignement*».

Créancey

Le concours charolais Auxois sud se prépare

Le concours de l'Auxois sud se tient le 26 octobre à Créancey.


Le prix d'honneur mâle 2018 avait été remporté par Ovincy, animal appartenant à Jean-Marc Lucotte.

Les éleveurs charolais ont rendez-vous samedi 26 octobre au pôle agricole de Créancey pour une nouvelle édition du concours de reproducteurs de l'Auxois sud. Des invitations ont été récemment envoyées à tous les éleveurs de Côte-d'Or ainsi qu'aux habitués des départements limitrophes. De nombreux prix seront décernés à l'image des plus prestigieux : le prix d'honneur mâle, le prix de la ville de Pouilly-en-Auxois, le trophée viande, le prix du public, le prix de la communauté de communes, le trophée vêlage facile, sans oublier les prix d'ensemble et le super prix d'ensemble. Éric Bize, président du comice agricole de Pouilly-en-Auxois, espère une belle présentation d'animaux malgré les grandes difficultés de la profession : *«Il ne faut pas se voiler la face, rien ne va en ce moment avec la sécheresse et la baisse des cours. Certains éleveurs ont bien d'autres choses à penser que d'acquérir un reproducteur et nous les comprenons. Pour ceux qui auraient un peu moins la tête dans le guidon, je rappelle que notre rendez-vous annuel est l'occasion de rencontrer des professionnels avec des animaux dotés d'une très bonne génétique. Plusieurs ventes sont réalisées chaque année, cette journée représente l'occasion de prendre au moins des contacts»*.

Éric Bize souligne également la convivialité de ce concours, qui sera agrémenté d'un nouveau marché de producteurs locaux, d'un atelier jeux pour les enfants et d'un repas charolais réalisé par Le Dauphiné, restaurant d'Arnay-le-Duc.

Le menu sera proposé au prix de 20 euros pour les adultes avec une salade au croustillant de gésiers confits, un faux-filet rôti entier, de la sauce au cognac, des pommes de terre sautées aux champignons et lardons, une assiette de deux fromages, du nougat glacé avec coulis exotique et un café. Le tarif sera de 10 euros pour les enfants, avec la formule plat / dessert. Les réservations sont à effectuer au 06 24 69 61 13.

AG

Installation-transmission

Savoir anticiper

La Chambre d'agriculture et les Jeunes agriculteurs invitent les futurs cédants à intégrer la transmissibilité de leur entreprise le plus tôt possible dans leurs décisions.

Le comité d'orientation installation transmission de Côte-d'Or s'est réuni le 19 septembre à Saulon-la-Chapelle en présence de 35 personnes. *«Nous avions réuni tous nos partenaires autour de la table pour aborder avec eux des sujets très importants. L'administration était également de la partie. Près d'un exploitant sur deux est amené à partir en retraite dans les dix prochaines années : un énorme défi est à relever»*, souligne Aurélien Viellard, président du pôle *«Formation installation transmission emploi»* de la Chambre d'agriculture.

Le comité a mis l'accent sur la nécessité d'anticiper le plus tôt possible sa transmission. *«Nous préconisons de s'y prendre 10 ans à l'avance»*, poursuit Aurélien Viellard, *«je le reconnais volontiers, il n'est pas toujours facile d'y penser à partir de 50 ans, mais il en va vraiment de la réussite du projet. Un travail de fond est à préparer en amont. La construction d'un départ est aussi liée à la construction d'une reprise, il ne faut pas l'oublier. L'exploitation doit être viable, il faut investir judicieusement, ni de trop ni pas assez»*. Rémy Marpeaux, ancien agriculteur à Magny-lès-Aubigny, est venu témoigner lors de cette réunion. Son intervention a permis d'illustrer le long cheminement d'une transmission.

Le futur cédant doit trouver réponse à plusieurs questions : à qui transmettre son outil, comment, dans quelles conditions, comment organiser sa nouvelle vie ?

Rendez-vous à la Chambre

La Chambre d'agriculture et les Jeunes agriculteurs rappellent la mise à disposition de précieux outils pour préparer au mieux sa transmission ou sa cessation d'activité : *«il y a notamment le point accueil transmission, le PAT, qui invite les futurs cédants à venir discuter avec nos conseillers dans le plus grand secret professionnel. Il existe aussi diverses formations et des accompagnements personnels toujours très appréciés»*.



Rémy Marpeaux, ancien agriculteur à Magny-lès-Aubigny, est intervenu durant ce rendez-vous, en mettant en avant les étapes parfois longues et fastidieuses d'une transmission.

Ce comité a également été l'occasion de faire le point sur l'année écoulée, durant laquelle 60 agriculteurs aux profils très variés se sont installés avec les aides. Aurélien Vieillard a alors abordé la dotation jeune agriculteur (DJA) : *«son montant a considérablement évolué depuis 2017. L'an dernier, une moyenne de 31 086 euros a été octroyée aux nouveaux installés. Il faut s'en féliciter, toutes les professions ne peuvent pas en dire autant. Cette somme a évolué depuis la baisse des taux d'intérêt bancaires : avant, un jeune recevait une aide sur son exploitation et une prise en charge de ses intérêts. Avec la chute des taux, la deuxième modalité n'était plus guère intéressante : une solution a été trouvée, l'agriculteur est davantage soutenu dès son installation»*.

AG

Fête départementale

Saint-Seine relève le défi

Les Jeunes agriculteurs de Saint-Seine-l'Abbaye organiseront la prochaine fête de l'agriculture.

Au revoir Poiseul, bonjour Cestres ! La fête départementale 2019 vient à peine de se terminer que la prochaine édition est déjà en préparation. Le rendez-vous sera donné les 16 et 17 mai 2020. *«Nous commençons tout juste de communiquer sur l'évènement, mais nous sommes engagés dans la démarche depuis un petit moment»*, indique Antoine Duthu, agriculteur à Francheville. Les JA de Saint-Seine-l'Abbaye avaient déjà prévu leur coup depuis plusieurs mois, comme l'indique le président de la fête 2020 : *«nous y pensons depuis l'élection de notre nouveau bureau. À Saint-Seine, nous organisons la fête du lait tous les quatre ou cinq ans, c'était l'occasion de coupler les deux rendez-vous et préparer un évènement encore plus grand !»* La tenue de différents concours laitiers est bien sûr conservée et déjà programmée. La date de la fête, exceptionnellement tôt dans la saison, tient compte des contraintes des éleveurs et de leurs animaux pour que ces derniers répondent un maximum présent.

Déjà des réunions

Les 24 JA du canton se réunissent déjà pour dresser les grandes lignes de la fête et proposer le plus beau programme possible aux visiteurs. Différentes commissions sont d'ores et déjà constituées pour organiser le travail en amont. *«Le rendez-vous de Poiseul a été magnifique, nous allons essayer de nous en inspirer en tentant d'organiser une ou plusieurs animations le samedi, veille de la fête»*, poursuit Antoine Duthu, accompagné de Paul Lagoutte, agriculteur à Saint-Martin-du-Mont et président du canton JA, *«nous étudions actuellement différents budgets, pour voir ce qu'il est possible de faire. Le dimanche, nous pourrons compter sur l'aide précieuse du comice agricole local avec sa vingtaine d'adhérents, présents à chaque fête du lait. Le jour J, il y aura probablement une animation phare pour attirer un maximum de monde. Le déjeuner du dimanche est déjà fixé avec un bœuf à la broche ! Nous voulons que ce rendez-vous soit une grande réussite. Notre dernière fête du lait, en 2016, avait connu un grand succès malgré une météo défavorable»*. Pour rappel, la dernière fête départementale de l'agriculture organisée par le canton de Saint-Seine-l'Abbaye s'était déroulée à Bligny-le-Sec en 2007. Renseignements : page Facebook *«Jeunes Agriculteurs St Seine»*.

AG



Paul Lagoutte et Antoine Duthu, sur le site de la ZAE de Cestres, qui accueillera les festivités au printemps.

EXPERT ROBOTIQUE DeLaval

CHAPUIS FRÈRES

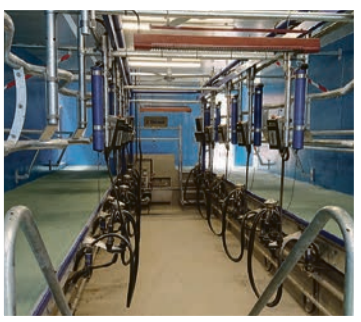
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube



Robot V300



Roto



Salle de traite

21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr

DeLaval

FDSEA - JA

Les agriculteurs maintiennent la pression

Les exploitants agricoles sont une nouvelle fois descendus dans la rue à l'appel de la FDSEA et des JA pour exprimer leur ras-le-bol sur les surtranspositions réglementaires, la Lois Egalim qui ne fonctionne pas ou encore le Ceta.


Symbole de leur colère, les agriculteurs ont allumé des feux comme celui-ci de chaque côté du rond-point.

Les agriculteurs ne lâchent rien. Ce lundi 9 octobre, une centaine d'exploitants agricoles se sont réunis à l'appel de la FDSEA et des JA pour dénoncer *«le manque de stratégie pour l'agriculture de notre pays»*. Cette mobilisation s'est inscrite dans le cadre d'un appel national lancé par le réseau FNSEA avec cette question : France, veux-tu encore de tes paysans ? Dès 10 heures, une dizaine de tracteurs ont pris position vers le rond-point de Botanic, à Varennes-Vauzelles, à l'entrée de l'échangeur n° 33 de l'A77. Symbole de leur colère, certains agriculteurs ont allumé des feux de chaque côté du rond-point. *«Nous sommes tous victimes de la sécheresse. Depuis l'année dernière, nous nourrissons nos bêtes et les charges plombent nos revenus. De plus, les éleveurs ont perdu au moins 10 % sur le prix des broutards, les acheteurs en profitent et nous mettent la pression. Il n'y a pas un jour où on ne nous tape pas dessus. C'est pour cela que l'on allume des feux de la colère»* martèle Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA. Pour ce dernier, l'enjeu de cette journée était avant tout de montrer aux responsables politiques que les agriculteurs sont des gens responsables qui ne sont pas déconnectés des enjeux sociétaux. Les manifestants ont ensuite organisé une opération de tractage à destination des automobilistes qui se sont montrés dans l'ensemble à l'écoute des préoccupations et parfois même dans le soutien. Dans le cortège, les céréaliers étaient également présents pour faire entendre leurs revendications à l'image de David Caziot, exploitant à Tronsanges : *«Cette année, j'ai eu entre 70 à 100 % de perte sur le colza qui équivaut à 40 000 euros de manque à gagner sur mon chiffre d'affaires. Je manifeste aujourd'hui pour dénoncer les aberrations administratives dont nous sommes parfois victimes, comme le fait d'être obligé de semer des Cipans alors qu'il ne pleut pas. Nous sommes des chefs d'entreprises responsables, si on ne sème pas c'est qu'il y a bien une raison»* s'insurge David Caziot.

«Des années que l'on galère»

La seconde partie de la mobilisation s'est déroulée dans les rues de Nevers devant la permanence de Perrine Goulet, la députée de la première circonscription de la Nièvre. Cette dernière est descendue à la rencontre des agriculteurs qui l'ont interpellé sur la loi Egalim qui ne fonctionne pas, les accords de libres-échanges et le débat sur les ZNT (Zone de Non Traitement). *«Je reconnais que la loi Egalim aujourd'hui ne marche pas sur la filière viande, il faut se remettre autour de la table et comprendre pourquoi ça ne marche pas»* a déclaré Perrine Goulet avant d'être coupée par un manifestant. *«Nous sommes dans la même galère depuis des années mais on nous dit qu'il faut attendre encore mais nous lorsque les factures arrivent, nous ne pouvons pas attendre. Allez voir Bigard et secouer-le !»* a lancé Bertrand Larue, le secrétaire général des JA. Ce dernier est suivi par l'un de ses collègues qui hurle sa colère à destination de la députée : *«C'est toujours les mêmes discours depuis des années. Lorsque vous aurez détruit la racine de l'agriculture, personne n'aura plus à manger»* a clamé cet exploitant agricole.

Ceta : «Je pourrais voter contre»

Concernant le Ceta, la députée a tenu à préciser le fond de sa pensée : *«Certaines filières en bénéficient comme le lait, le fromage et le vin, c'est la raison pour laquelle, je n'ai pas pu voter contre. Mais de mon point de vue, en cas de litiges, il faut des sanctions. Si après le passage en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale, le texte ne prévoit pas de sanction, alors je voterai contre le Ceta»* a expliqué Perrine Goulet.

Enfin concernant, les ZNT, la députée dit vouloir respecter les attentes de la population tout en s'engageant à ne pas aller contre les recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses). *«Si l'État nous impose de prévenir la population avant traitement, ça va être le feu dans les campagnes»* a assuré le président de la FDSEA. *«Nous sommes aujourd'hui dans une agriculture de précision et la réglementation est draconienne sur ce sujet. Nous ne polluons pas plus que le petit jardinier qui ne respecte aucune règle»* a lancé très énervé Cédric Bernier. Au sortir de cette mobilisation, la FDSEA et les JA peuvent néanmoins avoir des motifs de satisfaction car la question du GNR (Gazole Non Routier) est réglée : les agriculteurs vont être exonérés.

Au moment de conclure, Stéphane Aurousseau adresse un dernier message à Perrine Goulet : *«Nous ne pourrons pas toujours nous adapter à toutes les situations. Si vous laissez disparaître l'élevage, il sera impossible de mettre autre chose à la place»* a conclu le président de la FDSEA.

THÉOPHILE MERCIER


Une opération de tractage a été organisée le matin.


Stéphane Aurousseau a interpellé la député Perrine Goulet devant sa permanence en présence de Didier Ramet, le président de la Chambre d'agriculture et Cédric Bernier, le président des JA (hors champ sur la photo).

Voyage

L'association Enjoi 58 fait le bilan de son voyage en Chine

Cinq mois après leur voyage dans l'Empire du milieu, les membres de l'association Enjoi 58 ont présenté les conclusions de leur excursion au village By CA à Nevers.



Les membres de l'association au Village By CA à Nevers.

Ils sont revenus enchantés de leur voyage. Les membres de l'association Enjoi 58 se sont envolés du 12 au 21 mai dernier en Chine pour un voyage d'étude. À l'origine de ce projet, il y avait la volonté pour les jeunes agriculteurs de la Nièvre de s'ouvrir sur de nouvelles filières et de développer éventuellement des partenariats. D'ailleurs, le nom de l'association y est bien pour quelque chose puisqu'elle signifie Association Éleveurs Nivernais Jeunesse Ouverture International (Enjoi 58). Ce voyage a été rendu possible grâce à une succession d'évènements : la réouverture de la route de la soie par la voie ferroviaire et la levée de l'embargo sur la viande bovine françaises en Chine. Ce pays étant par ailleurs intéressé par animaux finis à l'herbe, l'IGP Charolais de Bourgogne avait une carte à jouer durant le séjour. Le groupe qui est parti en Chine était constitué de Jeunes Agriculteurs, étudiants en BTS Production animales du Lycée de Challuy et des responsables d'OPA. *« Ce fut un voyage fatigant car tout a été fait au pas de charge et tous nos déplacements ont été surveillés »* explique Régis Taupin, le président de Charolais de Bourgogne. Le voyage a donc débuté par le Sial, le Salon International de l'Alimentation de Shanghai. Une partie du groupe a pu échanger avec des experts de la viande parmi lesquelles : Bigard ou encore Puigrenier. L'un des moments forts du voyage fut la réception d'une vingtaine de personnes à l'ambassade de France en Chine. Ce qui ressort des échanges c'est la volonté des Chinois de développer l'élevage bovin. Ils seraient par ailleurs à la recherche de technicité car une vache dans leur pays fait un veau tous les trois ans. *« Leur vision de l'élevage est celui d'un élevage hors sol. Ils étaient très surpris que l'on alimente encore nos vaches à l'herbe »* a expliqué Cédric Bernier, le président des JA qui a participé à ce voyage.

À retenir également de leur voyage c'est la rencontre avec les acteurs chinois partenaires avec la ville de Nevers à Taizhou, mais aussi la visite de Xi'an – province de Shaanxi, terminal ferroviaire de la route de la soie dans la province du Sichuan. Le voyage s'est clôturé par l'incontournable marché de gros de Pékin. *« Pour nous éleveurs français ce fut très surprenant de voir de la viande sans conditionnement qui reste à la chaleur. Les bêtes sont en fait abattues le soir et la viande est vendue le lendemain matin au marché »* explique Ludovic Guyard, le secrétaire de l'association. *« Paradoxalement, les chinois sont très attentifs à l'étiquetage et à la traçabilité notamment pour nos produits »* ajoute à son tour Alexandre Lorré, le président de la Sicagemac. *« Nous allons refaire des projets pour faire vivre cette organisation. Nous avons besoin pour cela de forces vives. Si dans vos OPA vous avez des personnes qui sont intéressées par notre association, n'hésitez pas à les inciter à adhérer. Car il y a fort à parier que ces jeunes aujourd'hui seront encore présents dans les organisations agricoles demain »* a conclu Cyril Forest, le vice-président d'Enjoi 58.

THÉOPHILE MERCIER

FDSEA

La tournée cantonale d'automne démarre sous peu

La FDSEA, comme chaque année, sera sur le terrain pendant trois semaines, avec la tenue de 23 réunions cantonales à compter du 17 octobre 2019.

Les années se suivent et se ressemblent pour les équipes cantonales de la FDSEA qui cette année encore, organisent à partir du 17 octobre et pour trois semaines, leurs réunions cantonales d'automne.

Face au sentiment d'épuisement et de déconsidération qui gagnent les agriculteurs, les réseaux syndicaux FDSEA et JA demeurent pleinement mobilisés et ne se laissent pas gagner par le découragement en agissant sur les dossiers se présentant à la profession. Ce sont ces derniers qui feront l'objet d'échanges lors de cette tournée cantonale d'automne 2019 : zones de non-traitement et charte riverains, mesures d'accompagnement dans le cadre de la sécheresse, conjoncture céréalière et viande bovine, contractualisation, CETA/MERCOSUR, agribashing, développement de l'offre service comptable et droit des sociétés du réseau syndical en partenariat avec AS BFC, dossiers locaux (réglementation des boisements)…

En cette période difficile pour les agriculteurs et leurs familles, et alors que beaucoup sont tentés de se replier sur eux-mêmes, venez participer à ces réunions, échanger avec vos collègues/voisins et prendre de l'information.

L'ÉQUIPE FDSEA 58

Rendez-vous Les réunions programmées cet automne

- **Jeudi 17 octobre : Canton de Dornes (18 h 30 - mairie de Cossaye), canton de Moulins-Engilbert (18 h 30 – Sicafome), canton de Decize (18 h 30, mairie de Devay)**
- **Lundi 21 octobre : canton de Cosne et de Saint-Amand (18 h 30 – mairie d'Alligny-Cosne), canton de Donzy (10 h 00 – lieu à définir), canton de Saint-Pierre le Moutier (18 h 30 – lieu à définir), canton de Pougues (18 h 30 – presbytère de Pougues)**
- **Mardi 22 octobre : canton de Clamecy (10 h 00 – Mairie de Rix)**
- **Mercredi 23 octobre : canton de Nevers (18 h 30 – maison des associations à Chevenon)**
- **Jeudi 24 octobre : canton de Lormes (18 h 30 – salle culturelle de Lormes)**
- **Lundi 28 octobre : canton de Fours (18 h 30 – salle des fêtes de Montambert), canton de Montsauche (18 h 30 – lieu à définir), canton de Saint-Benin (18 h 30 – salle des fêtes de Limon)**
- **Mardi 29 octobre : canton de Châtillon et Saint-Saulge (18 h 30 – lieu à définir)**
- **Mercredi 30 octobre : canton de Château-Chinon (18 h 30 – lieu à définir)**
- **Jeudi 31 octobre : canton de Prémery (18 h 30 – Lieu à définir)**
- **Mercredi 4 novembre : canton de Varzy (18 h 30 – lieu à définir)**
- **Jeudi 5 novembre : canton de Pouilly (18 h 30 – lieu à définir), canton de Brinon (18 h 30 – lieu à définir)**

Les dates sont en cours de calage pour les cantons de Tannay, La Charité, Corbigny et Luzy. Une mise à jour sera par ailleurs effectuée chaque semaine pour les réunions dont le lieu d'accueil n'est pas encore déterminé.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▸Agenda

12/10 Foire concours
Le comité des foires de Moulins-Engilbert organise une foire concours de bovins reproducteurs le samedi 12 octobre sur la place du champ de foire de Moulins-Engilbert. Restauration sur place le midi pour 12 euros.
Renseignements : 06 50 19 42 35

12/10 Automne à la ferme
L'automne à la ferme se poursuit avec le réseau Bienvenue à la Ferme.
La Chèvrerie de Julie vous ouvre ses portes le samedi 12 octobre à l'occasion de la fête des savoirs. Au programme : 14h à 15h30 : Visite de la Chèvrerie et dégustation des produits de la ferme, fabrication de jus de pomme et fabrication de panier en osier l'après-midi.
De 16h à 18h : Présentation du semis direct sous couvert avec Magellan + Débat.18h : Apéro.
Renseignements : Julie Maillaut Les Chétifs Quartiers - 58340 Montigny-sur-Canne Tél. 06 99 08 11 57 - 03 86 30 53 60 - Email: julie-maillot@orange.fr Page facebook: www.facebook.com/juliemaillault

17/10 Foire aux veaux reproducteurs charolais.
Le comité des foires de Corbigny organise le jeudi 17 octobre une foire aux veaux reproducteurs charolais. Au programme : arrivée des animaux dès 6h(possibilité de pesée), 08h30, début du concours et 11h30 lecture du palmarès.
Renseignements : 03 86 20 00 37

22/10 Portes ouvertes ovines
Dernier rendez-vous des portes ouvertes ovines organisées par la Chambre d'Agriculture le mardi 22 octobre à Saint-Benin d'Azy au lieu dit «les Gamards» à l'EARL Tyser conduite par Charles Tyser. Ce dernier est en système 100% herbe et cherche à améliorer la prolificité de ses 850 brebis de race «Ile-de-France» pour l'utilisation des béliers de race «Swifter».
Plus d'informations au 06 72 39 76 43

Économie

Encore une année bien compliquée pour la ferme Nièvre

Cerfrance Alliance Centre vient de rendre public son panorama annuel pour les grandes cultures et l'élevage. Des résultats qui sont cette encore très hétérogènes.


L'élevage ne dégage pas de revenu sur la filière maigre et les résultats en grandes cultures ont également diminué. C'est le constat fait par Cerfrance Alliance Centre pour la Nièvre.

L'élevage ne dégage pas de revenu sur la filière maigre et les résultats en Grandes Cultures ont également diminué. C'est le constat réalisé par Cerfrance Alliance Centre lors de la présentation de son panorama lundi 30 septembre à Nevers. Dans le détail en grandes cultures, les prix du colza et du blé sont descendus au niveau de 2009, c'est-à-dire environ 300 euros la tonne pour le colza et 135 à 140 euros la tonne pour le blé tendre. Dans la Nièvre, le volume du blé a cette année atteint la barre de 7,1 tonnes soit 1 tonne au-dessus des dix dernières années.

La tendance est identique pour l'orge. En revanche, le colza enregistre une très mauvaise année sur le département : 1,8 tonne contre 3,7 tonnes en 2017. La sécheresse a fragilisé les cultures cette année avec un assolement qui est passé de 18 à 4 % pour le colza au profit du tournesol qui a vu son assolement augmenter de 3 à 9 %. Selon CerFrance Alliance Centre, les pertes sur les cultures sont estimées à 100 euros/ha. La sécheresse de l'année dernière a visiblement incité les céréaliers à s'assurer d'avantage : 34 % cette année contre 25 % en 2018. Lorsqu'on s'intéresse ensuite à l'évolution du produit on peut s'apercevoir qu'il est passé de nouveau au-dessus des charges, ce qui n'était plus le cas depuis les trois dernières années. En termes de revenu, les aides par UTAF (Unité de travail familiale) sont quasiment au même niveau que celui de l'EBE/UTAF. Dans le détail, 36 % des exploitations ont un revenu qui se situe entre 0 et 20 000 euros par UTAF. Le constat est donc très moyen en Grandes Cultures.

Résultats plus inquiétants en élevage

« Malgré une conjonction de prix, de poids et de nombre de naissances en baisse, on ne peut pas dire que cette situation est plus mauvaise que les autres » a estimé Nicolas Roche, le chargé de mission études et références pour Cerfrance Alliance Centre. *«Néanmoins, le produit de l'élevage est le plus bas de ces vingt dernières années et celui des charges est le plus élevé depuis quinze ans. En dehors de la sécheresse, il y a clairement un problème de rentabilité des exploitations depuis quinze ans»* estime Nicolas Roche. 44 % d'entre elles ont un revenu disponible qui varie de 0 à 20 000 euros. Élément nouveau dans les calculs du cabinet comptable, c'est la prise en compte du surplus alimentaire pour le 1er semestre 2019. Mais un affouragement qui n'est pas récompensé lorsque l'on regarde le prix de vente moyen des bovins qui est au plus bas depuis dix ans

Une génisse qui se vendait un peu plus de 2,40 € en 2013 est vendue aujourd'hui à environ 2,35 €. La différence est encore plus visible avec la vache maigre qui passe de 2,20 € à 1,80 €. Toutes ces données vont être affinées le 1er novembre prochain mais il ne devrait y avoir de changements majeurs.

THÉOPHILE MERCIER

Événement

Le rendez-vous de la gastronomie !

Les 25 et 26 octobre… Dates choisies par la Chambre d'agriculture et l'Agropôle du Marault en partenariat avec la Société d'Agriculture pour organiser un grand salon dédié à l'innovation dans le monde agricole et à la promotion de nos productions locales.

Forts d'une première expérience et d'un partenariat réussis, à l'occasion du salon *«Smart Agri»* réalisé le 5 septembre 2018 sur le site de l'Agropôle, la Chambre d'agriculture a décidé de reconduire cet évènement en donnant plus d'ampleur à ce projet en intégrant cette fois-ci le monde viticole, les brasseurs et le réseau Bienvenue à la Ferme. Cet événement va donc débuter le vendredi 25 octobre par le salon Tech Agri Nièvre. Une journée rythmée par le concours général Charolais de la Nièvre auquel sera associé un salon dédié aux innovations du monde agricole. Le public professionnel pourra venir à la rencontre des startups innovantes et découvrir les nouveautés de l'agriculture de demain.
De nombreux partenaires promoteurs de l'innovation comme Agronov Food Tech Dijon, le Village By CA, et la Ferme Digitale se sont associés à notre évènement. Des parcours de visites organisés garantiront de la visibilité au start-up présentes.

Rendez-vous le 26 octobre pour le Salon Papilles O'Nez

C'est la nouveauté de cette année : le salon Papilles O'Nez. C'est un salon de promotion et de vente à destination du grand public. Les visiteurs pourront échanger avec les producteurs, découvrir, déguster et acheter des produits locaux. L'ambition de la Chambre d'agriculture est de promouvoir la culture du vin, de la bière et l'élevage sur le territoire et ainsi participer au dynamisme local. Côté animations : séances de dégustations organisées par les toques nivernaises, présence d'animaux charolais de prestiges, intronisation des Fins Goûteurs De Charolais, repas servis et préparés par les jeunes agriculteurs nivernais… Les visiteurs auront également la possibilité de venir échanger avec des start-up de la Foodtech… et ainsi découvrir les prémices de l'alimentation de demain…

THÉOPHILE MERCIER

Des places sont encore disponibles pour les producteurs et les start-up qui souhaitent participer à l'évènement. Contacts : Noémie Sansoit et Julie Lagord, Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 00. Raphaël Sotty, Agropôle du Marault : 03 86 21 08 60.



Viticulture

«Nous aimons mettre en avant notre département»

Les vendanges se poursuivent avec cette semaine un éclairage sur le Domaine de Maltaverne, situé à Tracy-sur-Loire. Les travaux y sont organisés par un couple que le parcours ne destinait pas à revenir à la vigne.


Matthieu Maudry et Nolwenn Volant devant leur cuve au domaine de Maltaverne.

Matthieu Maudry et Nolwenn Volant sont vignerons au Domaine de Maltaverne, situé à Tracy-sur Loire. Ils participent à la conduite d'une exploitation viticole de 18 hectares de Pouilly Fumé, mais aussi de Vin de France rouge (pour environ 40 ares). Ils cultivent également 50 hectares de céréales avec rotation de blé, d'orge, de colza et de féveroles. Leur histoire commune est peu banale et rien au départ ne destinait ce couple à venir s'installer sur l'exploitation familiale. *«Après des études supérieures dans le domaine des mathématiques, je me suis spécialisé dans la mesure du risque et j'ai travaillé dans la finance. Nolwenn travaillait pour le compte du groupe Hachette, au marketing international. Bien que passionné de mathématiques, la passion de mes origines m'a rattrapé et j'ai décidé de passer un BTS viticulture et œnologie à Beaune pour revenir aider mon père sur l'exploitation. De son côté, ma compagne a dans un premier temps pris un congé sans solde de onze mois auprès de son entreprise pour effectuer un essai avec moi, à Maltaverne. Il fallait d'abord être sûrs que nous étions capables de nous entendre professionnellement. Et elle m'a rejoint définitivement depuis août 2018»* explique-t-il en longueur. Ensemble, ils produisent aussi une méthode traditionnelle de vin mousseux de qualité à partir de sauvignon et une cuvée prestige de Pouilly Fumé appelée *«Nuit Blanche». «C'est une cuvée que nous travaillons la nuit de la taille jusqu'aux vendanges, en fonction des lunes. Les effets produits par ce travail de nuit sont intéressants et donnent un côté original de notre travail»* explique le vigneron.

Vision environnementale

Dans la conduite de leur exploitation, le couple a intégré des pratiques qui se veulent de plus en plus respectueuses de l'environnement à commencer par une attention portée sur la biologie des sols. *«Nous n'utilisons pas de charrue dans les vignes car notre travail du sol se veut superficiel. Nous commençons à travailler avec des enherbements sélectionnés et replantons des arbres autour des parcelles. Notre vinification est naturelle et faite avec des levures indigènes»* explique Matthieu Maudry. Le couple va par ailleurs développer un projet de culture sous le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. *«Ce projet est possible grâce au rachat d'un domaine de 8.5 hectares mis en vente par le Safer. Il est d'ailleurs assez rare d'avoir ce type de lot qui se libère dans le secteur»* estime le vigneron. Récemment, l'exploitation est entrée dans le réseau *«Bienvenue à la Ferme»*, une marque portée par la Chambre d'Agriculture. *«Nous aimons mettre en avant le département et l'appellation et notre adhésion à BAF permet de répondre à ces principes»* nous dit Matthieu Maudry avec le sourire. Pour l'heure, ce dernier est plutôt confiant pour les vendanges 2019, et malgré un coup de chaud en août, les rendements et la qualité s'annoncent. L'an passé, les rendements avaient atteint 55 hectolitres/ha. Concrètement à la plupart des autres exploitations, le domaine de Maltaverne est historiquement tourné vers le marché français. La perspective du Brexit n'inquiète pas Matthieu Maudry : *«Le Brexit peut nous impacter car nous vendons 7 % de la production en Angleterre, mais notre débouché principal (soit 70 %) est localisé sur la France»*. En attendant, le travail continue.

THÉOPHILE MERCIER

Des vendanges encourageantes pour Mallorie Pabiot et Augustin David

Nous avions suivi ces deux viticulteurs dans le courant de l'année pour évoquer avec eux leur projet d'installation. Nous les avons retrouvés, il y a quelques jours au milieu des vignes.


Mallorie Pabiot dans sa parcelle en cours de conversion.


Pour ses premières vendanges en tant qu'exploitant, Augustin David est confiant sur la qualité de la récolte. La qualité sanitaire reste pour le moment impeccable.

Mallorie Pabiot est installé avec son père Dominique sur 11 ha en sauvignon pour la production de Pouilly-Fumé. Cette année 4 ha étaient réservés pour la conversion en Agriculture Biologique et en Biodynamie.

«Un projet sur lequel j'étais attendu et qu'il ne fallait pas louper. Après avoir vendangé la parcelle, je suis assez satisfait du résultat. J'ai un vin qui est aromatique et qui est encourageant pour la suite. Je vais pouvoir poursuivre mon objectif de conversion de l'ensemble de l'exploitation d'ici cinq ans» nous explique-t-elle avec le sourire. *«Ce qui est satisfaisant c'est que cette parcelle était déjà en agriculture raisonnée avec mon père. Mon travail vient en quelque sorte confirmer son travail en termes de vinification»* ajoute-t-elle.

Le principe de la biodynamie lui permet d'améliorer la vie du sol et renforcer les défenses immunitaires des vignes.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

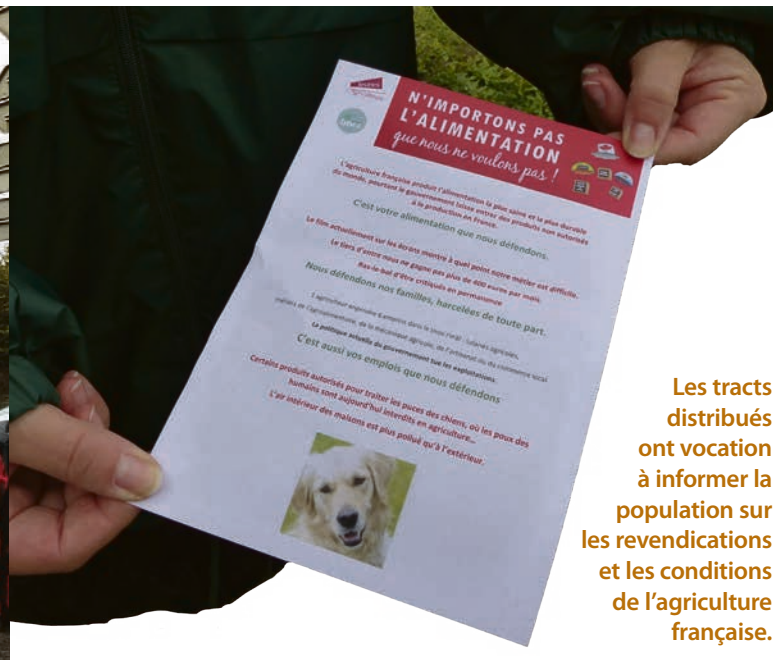
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Action syndicale

Un agriculteur sur dix est descendu dans la rue



À Tonnerre, les agriculteurs ont aussi pris possession d'un rond-point pour ralentir la circulation.



Les tracts distribués ont vocation à informer la population sur les revendications et les conditions de l'agriculture française.

Mardi 8 octobre, une mobilisation nationale de la FNSEA a eu lieu en France. L'Yonne a répondu présent avec 260 agriculteurs et plus de 120 tracteurs présents dans les rues, pour exprimer le ras-le-bol vis-à-vis des ZNT et des accords Ceta/Mercosur.

«On nous en demande toujours plus alors qu'on a déjà la meilleure alimentation du monde. En plus, des distorsions de concurrence sont créées avec nos voisins européens et avec le reste du monde, notamment l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, qui utilisent des moyens et des produits que l'on n'a pas le droit d'utiliser chez nous comme les OGM et le Glyphosate. Alors cette mobilisation nationale, c'est pour exprimer notre ras-le-bol », exprime Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne et agriculteur à Saint-Julien-du-Sault.

Mardi 8 octobre, pas moins de 260 agriculteurs et plus de 120 tracteurs étaient présents dans les rues dans l'Yonne, de 11 heures à 14 heures, à Auxerre, Sens, Avallon, Tonnerre, Toucy et Saint-Florentin. Une mobilisation locale à l'image de la France entière contre les ZNT et les accords Ceta/Mercosur. Et selon les chiffres de la FDSEA 89, *«un agriculteur sur dix s'est mobilisé dans l'Yonne». «En France, le seul moyen de se faire entendre, c'est de sortir dans la rue et d'interpeller les gens»*, indique Damien Brayotel. *«On veut montrer à l'État qu'on est présent, comme on l'avait déjà fait il y a quinze jours (des mobilisations ont eu lieu devant la préfecture d'Auxerre et les sous-préfectures de Sens et d'Avallon, du 24 au 26 septembre, ndlr). Mais visiblement il ne se passe pas grand-chose»*.

Pour le président de la FDSEA 89, *«il faut que les politiques prennent conscience du danger qu'il y a aujourd'hui pour l'agriculture française. On perd des parts de marché de partout, on est en train de casser un modèle agricole familial qui permettait d'entretenir les paysages, de maintenir des territoires ruraux en activité. Et aujourd'hui on est en train de foutre en l'air ce modèle. Il y a un tiers des agriculteurs qui doit partir en retraite d'ici dix ans, si on ne motive pas les jeunes pour reprendre derrière, que va devenir l'agriculture française ?»*, s'interroge-t-il.

«Les ZNT, c'est une concurrence déloyale»

L'objectif de la journée dans le département était de ralentir la circulation sur des points stratégiques (ronds points, axes routiers fréquentés) afin de distribuer des tracts… et des pommes, symbole de la production locale. L'occasion aussi pour les agriculteurs d'expliquer leur présence. *«Je suis en pleine zone urbaine, donc énormément concerné par les ZNT»*, confie Arnaud Chameroy, agriculteur à Monéteau. *«Avec 150 m de ZNT, je perdrais 51 hectares, soit 51 000 € de chiffre d'affaires en moins. Et avec 10 m, je perdrais 5,5 hectares en bordure des maisons, donc 5 500 €»*.

Pour cet agriculteur, les ZNT sont inutiles. *«On sait appliquer les protections des cultures que l'on met sur nos parcelles. On est tous détenteurs d'un certiphyto, donc on est tous capable de manipuler et d'appliquer les produits sur la parcelle, à 10 cm près. Et au prix qu'ils sont, on ne s'amuse pas à les balancer dans l'herbe ou dans la rivière»*.

Pour Régis Segault, président de la section viticole de la FDSEA de l'Yonne et agriculteur à Maligny, les ZNT reviendraient à *«nous obliger à traiter avec des panneaux récupérateurs, à s'équiper d'un matériel spécial voire à passer par une entreprise pour le faire»*.

Quant aux accords ? *«Importer des produits qui sont fabriqués avec des conditions de productions et des traitements non autorisés chez nous, nous ne sommes pas d'accord. C'est une concurrence déloyale»*, conclut-il.

CHRISTOPHER LEVÉ



À Auxerre, les agriculteurs ont ralenti la circulation sur le rond-point du Buffalo Grill, pour distribuer des tracts et des pommes aux automobilistes.



La circulation a également été ralentie à Saint-Florentin.



Environ 45 personnes et 27 tracteurs étaient dans les rues de Saint-Florentin.

Dégâts de gibier

Les sangliers en font trop

Dans le département, les dégâts liés aux sangliers s'accroissent d'année en année. Une problématique compliquée pour les agriculteurs qui voient des conséquences importantes sur leurs récoltes et leurs terres, voire jusque dans leurs hangars, comme à Mailly-le-Château.


Jean-Michel Godefroy a retrouvé des sacs de graines ouverts par les sangliers, dans son hangar.

« *Les sangliers saccagent tout et le problème va continuer à s'accentuer si on ne fait rien* », indique Jean-Michel Godefroy, agriculteur à Mailly-le-Château.

Depuis plusieurs années, les dégâts liés aux sangliers augmentent dans le département. Sur la saison 2015-2016, ce sont 977 hectares qui ont été détruits et indemnisés dans l'Yonne, 1 270 hectares sur 2016-2017 et 1 196 hectares sur 2017-2018. Des dégâts qui s'accroissent avec une augmentation significative de la population de sangliers sur le territoire, ce qui agace les agriculteurs, comme Jean-Michel Godefroy.

Ce dernier a retrouvé, il y a une quinzaine de jours, des sacs de graines ouverts sous son hangar. « *Avec les dégâts dans les parcelles, ce sont des problèmes de plus en plus récurrents* », commente-t-il. Toutes ses parcelles (à Merry-sur-Yonne, Mailly-le-Château et Fontenay-sous-Fouronnes) ont été visitées par des sangliers. « *La conséquence c'est qu'il y a des pertes dans les récoltes et des trous dans la terre qui rendent le travail beaucoup plus difficile* ».

« Supprimer 90 % des sangliers »

Pour Jean-Michel Godefroy, la solution est simple : « *Il faudrait supprimer 90% des sangliers sur le territoire pour que les agriculteurs ne soient plus dérangés* ». L'agriculteur espère avoir davantage l'aide des chasseurs pour l'aider à résoudre ce problème, qui touche bon nombre d'agriculteurs dans le département et dans la France entière.

Il y a quelques semaines, une battue administrative a été organisée par la préfecture de l'Yonne, sur le secteur de Pontigny, à la demande du Préfet. Une alternative qu'espère voir se renouveler Jean-Michel Godefroy, qui envisage aussi de passer son permis de chasse afin de chasser sur ses parcelles. « *Il a déjà de gros soucis dans le domaine agricole, notamment avec les ZNT et les accords Mercosur et Ceta, nous n'avons pas besoin que celui-ci se greffe par-dessus* », confie-t-il. « *Surtout qu'il y a aussi les problématiques de chevreuils et de cerfs qui se prolifèrent et mangent les pousses. Ainsi que le loup qui n'est pas loin. On n'a pas besoin de tout ça* », conclut Jean-Michel Godefroy.

CHRISTOPHER LEVÉ

Quelles conditions pour être indemnisé ?

Les dégâts liés aux sangliers sont indemnisés par la FDC de l'Yonne selon certains critères. Si la surface détruite est supérieure à 3 % ou égale à la surface de la parcelle culturale, l'indemnisation est faite quel que soit le montant. Si elle est inférieure, l'indemnisation a lieu si le montant des dégâts avant abattement est supérieur ou égal à 230 € (ou 100 € pour les prairies). Dans le cas contraire, l'indemnisation n'a pas lieu. En 2017-2018, ce sont 1 196 hectares qui ont été détruits et indemnisés dans le département.

La FDSEA veut « réduire une population de sangliers à un seuil raisonnable »

Du côté de la FDSEA de l'Yonne, la problématique liée aux dégâts de sangliers fait réagir. Cette dernière « *défend les agriculteurs et les accompagne dans les démarches. Il faut trouver des solutions avec les chasseurs locaux, qu'ils prennent conscience des dégâts, augmentent les prélèvements et suppriment les consignes de tir* ». Car si les prélèvements augmentent dans le département (8 000 en 2016-2017, 12 000 en 2017-2018, 15 000 en 2018-2019 et un objectif de 17 000 en 2019-2020, ndlr) et que la FDC (Fédérations des chasseurs) de l'Yonne a baissé le coût des bracelets pour les chasseurs, « *les populations ont explosé et vont crescendo depuis cinq ans, comme les dégâts. Les conditions dans l'Yonne, comme en France sont bonnes pour la reproduction et les laies font deux portées par an* ». Huit réunions de terrain par zones de chasses sont prévues par la FDSEA 89 fin octobre, début novembre, « *mieux connaître les zones à problèmes, travailler entre chasseurs et agriculteurs, pour ensuite mener localement des actions en fonction des problématiques du terrain* ». La FDSEA « *discute déjà avec la FDC de l'Yonne pour trouver une entente afin de réduire une population de sangliers à un seuil raisonnable* ». La FDSEA intervient auprès du Préfet pour réclamer des battues administratives, comme celle réalisée cet été en forêt de Pontigny et en souhaite de nouvelles.

En bref

Sécheresse Des secteurs toujours en crise malgré les pluies

Dans un communiqué du 4 octobre 2019, la préfecture de l'Yonne indique que « *les dernières pluies sont encore insuffisantes pour sortir de la crise sécheresse* ».

Ainsi, les secteurs du Serein amont, de l'Armançon amont, de l'Armançon-Serein aval, de la Cure, du Cousin, de l'Ouanne-Loing et de la Vanne sont maintenus en crise.

Les bassins de l'Yonne amont, de l'Yonne aval, du Tholon-Ravillon-Vrin-Ocques et des petits cours d'eau nord Yonne sont maintenus en alerte renforcée.

Pour rappel, il est interdit d'arroser les jardins et les pelouses privées, y compris les potagers, les espaces verts, les massifs fleuris ou encore les jardinières dans les secteurs en crise.

L'irrigation est également interdite pour ces secteurs, sauf cultures maraîchères, horticoles, pépinières et arboriculture fruitière où l'arrosage est autorisé avant 10 heures et après 18 heures.

Faune sauvage Les lieutenants de louveterie sont à renouveler

Dans un communiqué de presse datant du 25 septembre, la préfecture indique que les lieutenants de louveteries, conseillers techniques bénévoles de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage, sont à renouveler pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024. Peuvent candidater, « *les personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques, justifiant de leur aptitude physique par un certificat médical daté de moins de deux mois et de leur compétence cynégétique, résidant dans le département où elles sont amenées à exercer leurs fonctions ou dans un canton limitrophe et détenant un permis de chasser depuis au moins cinq années* », indique la préfecture de l'Yonne. Les intéressés sont invités à prendre contact avec la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Yonne ou à se rendre sur le site internet de la préfecture. Les dossiers de candidatures sont à déposer avant le 20 octobre 2019.

▸ *Formations*

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Formation éleveur infirmier en élevage ovin
Le 23 octobre. Contact : Catherine Bonin au 03 86 34 23 41

Régénérer ma vigne par le curetage
Le 7 novembre. Contact : Claire Grosjean au 03 86 94 26 37

Choisir, mettre en place et valoriser les couverts végétaux
Le 12 novembre. Contact : Louis Gabaud au 03 86 94 22 29

Santé et reproduction du troupeau bovin allaitant : de la préparation à la mise bas
Le 13 novembre. Contact : Catherine Bonin au 03 86 34 23 41

Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène - Perfectionnement
Le 14 novembre. Contact : Deborah Colard au 03 86 94 22 19

Réussir la transmission de mon exploitation
Les 14, 21 et 26 novembre. Contact : Sylvie Huyghe 03 86 94 22 16

Formation biosécurité porc
Le 5 décembre. Contact : Deborah Colard au 03 86 94 22 19

▸ *Agenda*

18/10 Marché à la ferme Bouy Vieux
Le marché à la ferme Bouy Vieux à Brienon-sur-Armançon (route de Bussy-en-Othe, première ferme à droite à la sortie de Brienon-sur-Armançon, D140) a lieu le vendredi 18 octobre, de 16 heures à 20 heures. Producteurs et artisans locaux seront sur place. Une démonstration de torréfaction de grains de café et une dégustation de sirops sont prévues au programme.

22/10 Permanence de l'Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le mardi 22 octobre, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 14 bis, rue Guynemer, à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52 dijon@apecita.com.

Formation

Comprendre comment intégrer un chien de protection dans un troupeau

Dans le cadre du plan national loup, une formation sur le thème *«comment intégrer un chien de protection dans un troupeau»* a eu lieu le 1er octobre, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en présence d'un formateur du réseau national de référence sur les chiens de protection.



Une dizaine d'éleveurs étaient présents pour la journée de formation sur le thème de l'introduction d'un chien de protection dans un troupeau.

«Avec les incursions de plus en plus régulières du loup sur le département, les éleveurs se questionnent sur comment limiter la casse par rapport aux dégâts sur les exploitations», indique Rémi Bahadur, formateur du réseau national de référence sur les chiens de protection. *«Aussi, certains éleveurs se posent la question depuis longtemps face à des problématiques de vol d'animaux et de dégâts par des chiens errants»*.

Alors, pour répondre aux besoins des agriculteurs, une journée de formation a été mise en place par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé, dans le cadre du plan national loup, le 1er octobre, sur le thème *«comment intégrer un chien de protection dans un troupeau»*. Une dizaine d'éleveurs étaient présents dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«Cette formation permet de donner des informations aux éleveurs sur comment choisir un chiot, comment les dresser, quelles races choisir, car il y en a plusieurs qui sont aptes à la protection. Celui à qui on pense en premier c'est le Patou mais il y a aussi le Kangal, le Berger de Maremme et Abruzzes…»*, commente Catherine Bonin, conseillère bovins et ovins viande à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Différencier chien de protection et chien de conduite

Le but de cette journée était aussi d'insister sur la différence entre le chien de protection (qui vit dans le troupeau et le protège) et le chien de conduite (qui conduit le troupeau et le ramène). *«J'explique aux éleveurs comment ça se passe dans la tête d'un chien de protection. Je leur indique comment les éduquer par rapport à d'autres chiens comme les chiens de conduite»*, complète Rémi Bahadur. *«Ce n'est pas vraiment du dressage. On ne va pas donner des ordres au chien de protection comme on le ferait avec un chien de conduite. Ça va davantage être du conditionnement dès le plus jeune âge, en les faisant grandir parmi le troupeau et en limitant au démarrage le contact avec les autres chiens et l'humain. Le chien va donc s'attacher à l'espèce avec laquelle on l'aura mis en place et qu'il protégera par la suite»*.

Durant cette journée, le formateur a donné aux éleveurs les clés d'une éducation de base d'un chien de protection, *«pour ne pas rater les étapes importantes et pour que le chien puisse être efficace une fois adulte»*. Ce dernier a également abordé la sociabilisation du chien par rapport à l'humain et aux autres chiens, *«de façon à ce que la cohabitation se fasse dans les meilleures conditions possible et qu'il n'y ait pas de danger»*.

Une seconde journée de formation sur le terrain

Afin de compléter cette première journée de formation en salle et de montrer du concret aux éleveurs, une seconde journée de formation est prévue au printemps, *«où l'on ira voir des chiens de protection en train de travailler»*, annonce Catherine Bonin.

«Nous pourrons ainsi avoir des retours de la part d'éleveurs qui ont des chiens de protection pour partager leurs expériences et voir ce que ça a apporté de plus sur l'exploitation ou au contraire ce qui a pu être un peu plus compliqué à corriger», conclut Rémi Bahadur.

CHRISTOPHER LEVÉ

Multimédia

Les médias sociaux au service des agriculteurs engagés dans l'agro-écologie

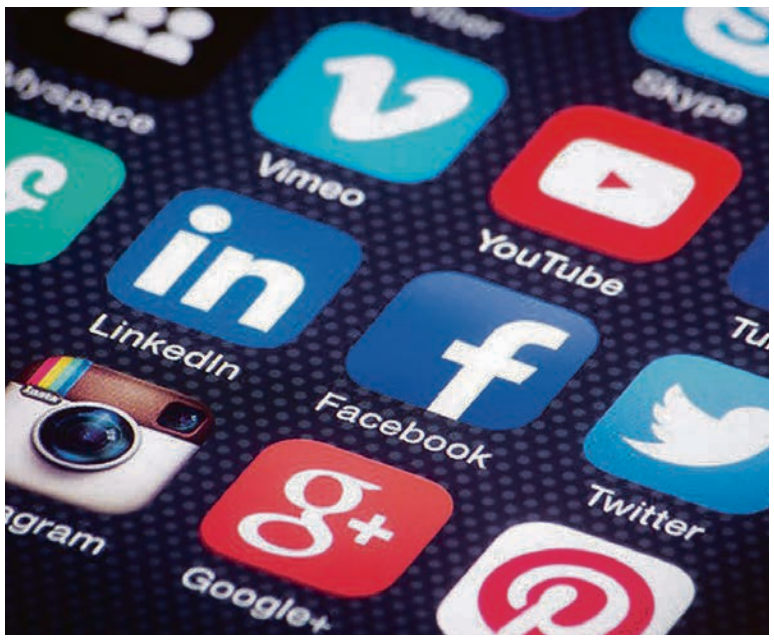
Dans le cadre d'un projet Casdar, appelé Agor@gri, une enquête est menée auprès de tous les agriculteurs(trices) engagé(e)s dans une transition agro-écologique, ou qui envisagent de s'y lancer.

Facebook, Twitter, Whatsapp… ? Dans le cadre d'un projet Casdar, appelé Agor@gri, une enquête s'intéresse aux usages et aux besoins des agriculteurs en termes de médias sociaux. Il s'agit d'évaluer les réseaux sociaux comme outils de partage des connaissances, d'expériences et d'accès à des conseils techniques. Ce projet réunit une diversité de partenaires : instituts techniques, chambres d'agriculture, équipes de recherche, établissements d'enseignement. L'enquête s'adresse à tous les agriculteurs *«connectés»* ou non. Elle a pour objectifs de recenser les médias sociaux déjà utilisés par les agriculteurs et leurs usages, ainsi que recueillir les besoins des agriculteurs qui pourraient être comblés grâce aux médias sociaux.

L'enquête est accessible via le lien : http://limesurvey.acta-informatique.fr/index.php/236634/lang-fr.

Elle comprend essentiellement des cases à cocher, donc est simple à renseigner. La remplir prend environ 15 minutes. Elle est ouverte jusqu'au 31 octobre 2019.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE
Contact : Hélène Gross, ACTA au 01 40 04 50 10



Dans le cadre d'un projet Casdar, une enquête s'intéresse aux usages et aux besoins des agriculteurs en termes de médias sociaux.

Apiculture

Des ruches au pot de miel, l'après travail des abeilles

Vendredi 4 octobre a eu lieu une journée d'information et de démonstration, organisée par l'ADA BFC (Association pour le développement de l'apiculture en Bourgogne Franche-Comté), sur la thématique de l'extraction, le conditionnement et la qualité du miel. Une journée sur l'exploitation de Martial Dumant, apiculteur à Champigny.



Martial Dumant a présenté son exploitation et son matériel aux apiculteurs et membres de l'ADA BFC présents.

«L'objectif de cette journée est d'aborder des thématiques importantes pour les apiculteurs, afin qu'ils puissent réfléchir sur les marges de progression qu'ils peuvent avoir, qu'ils puissent se situer et par la suite entreprendre des actions si besoin», explique Jean-Baptiste Malraux, technicien apicole de l'ADA BFC (Association pour le développement de l'apiculture en Bourgogne Franche-Comté).
Vendredi 4 octobre, une dizaine d'apiculteurs étaient à Champigny, sur l'exploitation de Martial Dumant, pour une journée d'information et de démonstration, organisée par l'ADA BFC, autour de l'extraction, le conditionnement et la qualité du miel.
La journée a débuté par la présentation et la visite de l'exploitation de Martial Dumant (Caprices d'abeille). *«C'est une exploitation que s'inscrit dans une Cuma, pour le partage du matériel d'exploitation agricole»*, poursuit Jean-Baptiste Malraux.
Puis, les aspects techniques avec l'équipement d'extraction ont été abordés. *«Il y a toute une discussion autour du travail effectué, le fonctionnement et les capacités de la machine, à quoi l'apiculteur veille pour que le produit soit travaillé et conservé dans des conditions optimales en vue de la commercialisation»*, ajoute-t-il.

Une démonstration d'extraction du miel

Une démonstration d'extraction du miel a ensuite été faite, avec la chaîne d'extraction. À l'aide du déboxer, la machine sort les cadres de la hausse, puis ces derniers se dirigent vers la désoperculeuse afin de retirer les opercules des cadres. Ceux-ci sont ensuite envoyés dans le convoyeur qui les amène vers l'extracteur. *«Le miel y est récolté et acheminé via un système de pompe et de tuyaux vers le maturateur»*, complète le technicien apicole de l'ADA BFC. Le miel reste ensuite 24 heures dedans avant d'être mis dans des fûts, puis mis en pots.

Plus tard, dans la journée, une intervention *"Des apiculteurs associés"*, une structure qui défend et valorise les miels produits dans le secteur, a eu lieu. *«Les démarches qualités, de traçabilité, les niveaux d'exigence, ce que l'on constate lorsque des achats sont faits, ce qui est bon ou non, tout est exposé. Pour que les apiculteurs, lorsqu'ils vont ensuite travailler sur leurs exploitations, puissent mettre en place les actions nécessaires pour s'améliorer, si besoin»*, indique Jean-Baptiste Malraux.
Une réflexion sur les démarches collectives est aussi ressortie *«puisque l'apiculture, ce sont des investissements. Et, selon les contextes, une organisation collective peut vraiment être un atout pour limiter ces investissements et faire face à des situations de commercialisation qui peuvent être difficiles»*.

Une production compliquée cette année

Cette journée était aussi l'occasion de faire un point sur la production de l'année. *«On a fait très peu de miel de printemps au niveau de la Bourgogne Franche-Comté»*, constate Jean-Baptiste Malraux. *«Le miel d'acacia est quasiment inexistant et le peu qui aura été fait sera en grande partie déclassé en miel de fleurs ou forêt. Les seules miellées qui se sont faites sont des miellées d'été, qui n'ont pas été très longues avec la canicule qui a desséché les fleurs»*.
Selon l'ADA BFC, *«sur 15 000 colonies, 350 sont mortes de faim durant la canicule, dans la région BFC»*.

CHRISTOPHER LEVÉ



Les cadres vont ensuite jusqu'à l'extracteur où le miel est récolté puis acheminé vers le maturateur.



Les cadres sont placés dans la désoperculeuse afin de retirer les opercules qui empêchent le miel de sortir.

Des balances communicantes pour les ruches

Pour notamment éviter que les colonies meurent de faim, comme cela a été le cas durant la canicule, l'ADA BFC dispose de balances communicantes «*qui remontent quotidiennement des informations, ce qui permet aux apiculteurs de suivre le déroulement de la saison, s'il y a miellée, s'il y a perte de poids car les abeilles n'ont pas accès à des ressources alimentaires… Ce dispositif permet à l'apiculteur d'être plus réactif*», commente Jean-Baptiste Malraux. «*Quand il voit qu'il est nécessaire de mettre des hausses ou d'aller nourrir les abeilles, il n'a pas besoin d'aller sur le rucher pour se renseigner car il a l'information via la balance*».
Un nouveau moyen de travailler pour les apiculteurs qui s'ajoute aux ruches connectées disposant de capteurs pour la température à l'intérieur de la ruche afin d'informer l'apiculteur sur la présence ou non de couvain.

Agir contre le changement climatique

De nouveaux bâtiments pour faire face aux enjeux du changement climatique

La modernisation des bâtiments d'élevage pour une meilleure adaptation aux changements climatiques a démarré.

Le parc bâtiments volailles est en plein essor en Bourgogne Franche-Comté

En 2016, les constructions en BFC ont atteint un niveau inégalé depuis 2000, avec +3 % de nouvelles superficies et une croissance en surface nette de +1,6 % en moyenne par an sur la période. Les parcs de bâtiments en production conventionnelle et CCP se sont développés mais c'est la croissance en label rouge et bio, exceptionnelle depuis plus de dix ans, qui explique surtout cette forte dynamique*.

Le parc de bâtiments avicoles en label rouge atteint aujourd'hui un palier car la demande du marché est satisfaite. Les bâtiments existants font l'objet d'entretien et de rénovation.

La demande pour la production biologique, elle, continue d'augmenter et le parc bâtiments poursuit son développement.

La demande en production conventionnelle est également dynamique car les outils aval ont fait des investissements pour augmenter leurs capacités d'abattage (LDC en Saône-et-Loire et Duc-Plukon dans l'Yonne). De nouveaux bâtiments sont donc nécessaires pour approvisionner ces outils.

L'occasion de s'emparer de nouvelles solutions pour diminuer les dépenses énergétiques

Des marges de progrès existent dans la conception de nouveaux bâtiments et la modernisation des bâtiments avicoles existants. L'isolation renforcée, l'éclairage naturel privilégié dans les nouvelles constructions ou l'éclairage économe avec utilisation de Led, les ventilateurs économes et les échangeurs d'air permettent de diminuer la consommation d'énergie. Les chaudières à biomasse et les panneaux photovoltaïques remplacent les énergies fossiles par une source renouvelable. Enfin, la brumisation et les parcours agroforestiers aménagés améliorent les conditions d'élevage en période chaude d'été.

La Région, l'État, les départements et le fonds européen Feader soutiennent financièrement la modernisation et la construction de bâtiments d'élevage pour accompagner l'adaptation au changement climatique à travers la mesure « modernisation des bâtiments d'élevage » du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE).

D'autres filières, moins consommatrices d'énergie, peuvent investir le sujet en installant des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments

La filière allaitante est moins directement concernée par les bâtiments économes en énergie. Pour autant, un seul mot d'ordre à faire passer : pas de nouveaux bâtiments sans panneaux photovoltaïques sur les toits ! Mais il faut aller plus loin et imaginer de nouveaux systèmes combinés, de nouvelles filières.

Les haies du bassin allaitant sont valorisables en plaquettes comme substitut de la paille ou pour approvisionner des chaufferies. Ces plaquettes doivent être séchées sous abris. Pour maintenir un prix de vente compétitif, le stockage des plaquettes ne doit pas engendrer de coûts supplémentaires. Il faut donc les stocker soit dans des vieux bâtiments déjà amortis, soit dans des bâtiments neufs. Pour financer cet investissement, sans alourdir le prix de revient des plaquettes, la solution peut être de recourir à un bâtiment avec une toiture photovoltaïque. La production d'énergie finance le bâtiment de l'éleveur, tandis que la production de plaquettes peut permettre d'alimenter des chaufferies de collectivités du territoire.

Sophie Dubreuil,
Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté

* Observatoire prospectif de l'agriculture Bourgogne Franche-Comté. 2019

Zoom sur…



OPA BFC 2019

Retrouvez les chiffres clés de la filière volaille régionale, mais aussi des pistes pour des bâtiments économes en énergie pour d'autres filières : viticulture, bovins lait, porcins et équins. L'Observatoire Prospectif de l'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté est piloté par les Cerfrance et les chambres d'agriculture, avec le soutien du Conseil régional et en collaboration avec la DRAAF. Document disponible sur les sites de la Chambre régionale de Bourgogne Franche-Comté, Cerfrance et Conseil régional.

Témoignages

Un bâtiment moderne et économe en énergie



Sébastien Putigny (LDC) à gauche et Julien Gaudry (71) à droite

Installé en 2017, le jeune éleveur de volailles, Julien Gaudry a fait le choix d'un bâtiment moderne, économe en énergie et visant le bien-être animal de ses poulets, dindes ou canards (par bande de 28 000). Dans une commune classée de la région chalonnaise, un bardage bois va venir parer ce bâtiment de 1 350 m2 (C-lines). Mais l'isolation thermique est surtout assurée par des panneaux sandwich de 50 mm au plafond et de 40 mm en façade, sans pont thermique jusqu'à la dalle béton. Le bâtiment est équipé de vitrage (avec argon). Un logiciel central et des capteurs permettent de jouer sur les paramètres à distance pour réaliser des économies d'énergie, comme avec les ampoules Led (et luxmètres) ou avec la ventilation progressive, pouvant tourner au ralenti. Des turbines permettent de lutter contre la chaleur excessive. « *Avec une vitesse d'air de 1,5 m/s, la température ressentie s'abaisse de 8 à 10 °C. En Espagne, ils sont à 2,5 m/s* », anticipe Julien. Un système de brumisation complète le tout. À l'inverse, en hiver, un chauffage radiant (SBM) adapte la puissance en fonction de la température intérieure ou pour assécher l'air si nécessaire.

Cédric Michelin,
L'exploitant agricole

Le bois plaquettes comme complément de revenu

Laurent Cornu, éleveur à Bazolles, s'est lancé depuis plusieurs années dans la production de plaquettes qu'il vend ensuite pour alimenter des chaufferies du département.



Laurent Cornu (58) tient dans sa main du bois plaquettes qu'il stocke dans son bâtiment photovoltaïque.

Laurent Cornu s'est lancé il y a six ans dans la production de bois plaquettes avec quatre autres de ses collègues. « *Cette production n'aurait pas pu voir le jour sans la construction de mon bâtiment photovoltaïque. C'était une opportunité que j'ai décidé de saisir* » explique-t-il. Pour la production de bois plaquettes, Laurent Cornu n'a pas eu besoin d'acheter un équipement particulier car un télescopique et une benne suffisent, le déchiquetage est assuré par la Cuma Terr'Eau. La matière première est issue de haies, de lisières de bois (charme, hêtre, bouleau…). « *Il faut compter quatre mois entre le déchiquetage et la commercialisation. Au terme de ce délai, le copeau est garanti à 25 % d'humidité. Les clients recherchent de la plaquette G-30 pour des petites chaufferies de collectivités. Avec trois autres de mes collègues, nous sommes en co-traitance solidaire : nous assurons quoi qu'il arrive la commande en cas de défaillance de l'un d'entre nous. Je réceptionne les commandes que je distribue aux collègues en fonction de la zone géographique. L'idée est d'être à moins de 20 km de la chaufferie. Chaque agriculteur facture individuellement au SIEEEN. Aujourd'hui, le revenu généré avec les plaquettes me paye la dalle de mon bâtiment photovoltaïque* » détaille-t-il. Un bâtiment dont la taille est de 86 x17 mètres avec une mono pente en casquette. Sur le toit, plusieurs panneaux de 2 fois 100 kwc ont été installés et la production de courant est revendue 0,13 € à EDF.

« Il faut passer un seuil psychologique ».

Pour l'éleveur, les plaquettes de bois appliquées en litière présentent un réel avantage. Elles absorbent les liquides et constituent une alternative au manque de paille. « *Il faut cependant passer un seuil psychologique, car la plaquette noircit, mais les animaux restent propres. On peut mettre une couche de 30 cm que l'on remue une fois par semaine à l'aide d'un vibroculteur. Point de vue financier, il faut compter 15 € le MAP (mètre cube apparent). Et l'idéal est de mélanger les essences* » conclut-il.

Théophile Mercier

À suivre dans la prochaine édition : **Développer l'autonomie alimentaire pour augmenter la résilience des exploitations**

Étude Idèle «Où va le bœuf ?»

Les bovins allaitants en perte de repères...

Interbev a demandé à l'Idèle de réaliser une étude sur la viande. Une partie de cette étude a été présentée lors du dernier conseil d'administration d'Interbev Bourgogne Franche-Comté, qui s'est déroulé fin septembre à Beaune. C'est l'occasion de dresser un nouvel état des lieux des débouchés et des circuits de consommation, afin d'y voir plus clair dans une filière extraordinairement complexe.



Réussir

Quel produit vers quel marché ? La réponse à cette question n'est pas évidente et pourtant elle est essentielle. Premier point, on assiste à une mutation de la consommation de viande bovine vers toujours plus de produits élaborés (viande hachée fraîche et surgelée, produits élaborés contenant de la viande incorporée…) et second point, la commercialisation se fait en puzzle de plus en plus complexe. Entre le bovin qui sort d'une exploitation et la viande achetée par le consommateur, la viande bovine a suivi un circuit qui peut aller de la première à la quatrième transformation (produits élaborés).

Les seuls débouchés en progression en France sont ceux où la demande est de plus en plus standardisée : grande et moyenne distribution et restauration hors domicile (RHD).

Ces produits élaborés représentent désormais 57 % de la consommation de viande, tous circuits de distribution confondus. Ce marché a d'ailleurs augmenté de 7 % en trois ans. Pour la restauration hors domicile, les produits élaborés représentent 71 % de la consommation en 2017. En GMS, leur part représente 59 % et en boucherie traditionnelle 31 %.
Parallèlement la consommation de viande sous forme "piécée" est en constante diminution. Cette consommation se restreint également en variété, elle concerne de moins en moins de morceaux différents.

Monter en gamme ? Pas si facile…

Côté origine des viandes bovines, les femelles laitières approvisionnent largement les fonds de rayon et la transformation industrielle. Les vaches allaitantes qui se situent dans le cœur de gamme souffrent d'une érosion de la consommation et de la demande. Ce segment se trouve aujourd'hui en difficulté. En revanche, le segment des génisses allaitantes semble relativement préservé, car elles sont particulièrement appréciées par la boucherie et les rayons traditionnels des GMS. Les JB voient leurs performances baisser à l'export, mais leur utilisation augmente dans le secteur de la transformation.

L'étude montre aussi que pour la viande piécée, la gestion de l'équilibre matière repose toujours plus sur l'industriel et avec un déséquilibre toujours plus important. Il s'ensuit une spirale de la perte de valeur : les produits élaborés n'étant pas suffisamment valorisés auprès des clients, les entreprises essaient de se rattraper sur des morceaux nobles qui se vendent de moins en moins. Cette surenchère de la valeur n'est pas faite pour attirer une clientèle qui se raréfie.
L'étude de l'Idèle confirme ainsi les conclusions des professionnels : pour sortir de cette spirale négative des prix, il faut obtenir une meilleure valorisation des produits élaborés.

AMK

Section des anciens exploitants

Pour mieux rassembler les élus

Chaque année, la Section régionale des anciens exploitants (SRAE) de Bourgogne – Franche-Comté organise un Conseil d'Administration (CA) décentralisé. Cette journée est destinée aux membres des commissions départementales. Pour accueillir cet évènement annuel, un roulement s'opère entre les sept départements de la région. Cette année, c'était au tour de la FDSEA du Doubs d'être l'hôte des débats. C'est à Anteuil, non loin de Baume-les-Dames que les élus se sont retrouvés mercredi dernier…

Le soleil chaleureux de ce 18 septembre se prêtait parfaitement à la convivialité de ce conseil. Dès leur arrivée, les conjoint(e)s qui accompagnaient les élus ont été invité(e)s à visiter le musée de la paix à Clerval, près d'Anteuil. De nombreux sujets étaient à l'ordre du jour. Dès le début de la séance, les remarques de l'assemblée s'orientaient principalement autour des retraites, c'est la question qui a occupé le plus de temps lors de cette réunion. Tous ont salué les nombreuses interventions de la FNSEA, prônant une revalorisation immédiate des retraites actuelles. Le rapport Delevoye a été évoqué avec scepticisme… Il constitue la base de travail, voire les fondations de la prochaine réforme des retraites, suggère d'abolir les régimes spéciaux et de mettre en place un système universel de retraite avec un minima pour tous. Si la réforme respectait ce dernier point, cela pourrait permettre une revalorisation des pensions agricoles. Les élus ont reconnu que les discussions allaient dans le bon sens, mais se sont montrés inquiets pour leur situation actuelle : «La réforme si elle est adoptée, ne sera appliquée à 100 % qu'en 2065 !» s'est exclamé Jean-Marie Gogand représentant le Doubs ; «Le problème, c'est que les cotisations agricoles vont augmenter dès maintenant, mais ceux qui partiront en retraite n'en profiteront jamais» a repris un délégué de la Nièvre.
Un tour de table a ponctué les échanges, chacun a pu évoquer les sorties organisées par sa section. Marie-Christine Tatraux, élue de Saône- et-Loire a indiqué que *«tous les mois, nous organisons une rando, qui a beaucoup de succès, en moyenne 70 personnes y participent»*.
La section du Doubs est celle qui compte le plus d'adhérents en Bourgogne-Franche-Comté. Denys Bouchard, président de la SDAE du Doubs, est revenu sur la journée de l'amitié que seul notre département organise *«Cette année, elle s'est déroulée au moment le plus chaud de la canicule. 530 personnes étaient présentes, ça a très bien fonctionné»*. Chaque section a également fait le point sur les différents voyages proposés aux retraités, voyages auxquels n'importe qui peut prétendre même s'il vient d'une section voisine.
Une fois le conseil terminé, les convives se sont retrouvés avec leur conjoint(e) autour d'un repas.

Visite de Delfingen

Le Conseil d'administration décentralisé a permis aux délégations de faire le point sur leurs actualités respectives. Ainsi grâce à la mise en commun des actions départementales, les anciens des différents départements, ont pu bénéficier d'une information complète au sein des fédérations, pour accorder leurs discours à échelle régionale, et avancer dans une direction commune, dont les chemins de chacun se recroiseront en 2020.
L'après-midi fut consacrée à la visite de l'entreprise Delfingen d'Anteuil. Bernard Streit, fondateur de la société présente sur quatre continents, est lui aussi issu du monde paysan. Il a tenu à accueillir personnellement les élus pour présenter son entreprise, et son nouveau projet axé autour de l'association Vipp & Philippe: un projet conciliant ruralité et handicap, ayant pour vocation de mieux insérer les personnes en difficulté. La multinationale, fer de lance de la commune, a impressionné les participants *«Une telle réussite est encourageante pour le milieu rural»* a témoigné un président de section.
Les échanges étaient spontanés et conviviaux : *«Vous avez quelle formation M. Streit ?»* a demandé un élu *«J'ai fait l'Ena : l'école normale d'Anteuil !»* a répondu le chef d'entreprise.
Après avoir visité les différentes structures du site Delfingen, Denys Bouchard, président de la SDAE du Doubs, qui a coordonné la journée, a conclu : *«ça s'est très bien passé, je suis satisfait que la journée et les visites aient autant plu aux invités»*.

CÉDRIC DERANCOURT

Mercosur-Ceta...

La loi du plus fort

Alors que le premier bilan de l'accord conclu entre l'UE et le Canada (Ceta) est présenté comme favorable par la commissaire européenne au commerce, Cécilia Malmström, la dernière session de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or a fait une large place aux conséquences des accords de libre-échange entre l'Europe et ses compétiteurs. Jean-Pierre Fleury a défriché ce terrain miné. Le malheur des uns fait bel et bien le bonheur des autres…



25 % d'exportation en plus pour les vins, cidres et vinaigres, à destination du canada, 33 % en plus pour le fromage, 16 % pour les pâtes et pâtisseries et 10 % pour le vin… Mais dans le sens contraire, du Canada vers l'Europe il a fallu absorber 116,7 % d'exportation de viandes bovines en plus et 96,2 % de plus de céréales autres que le blé et le riz. Ainsi que +118,5 % pour les tourteaux… Gens qui rient… gens qui pleurent… Les éleveurs en tout cas sont à la peine et même à la double peine, comme le rappelle Jean-Pierre Fleury, qui a détaillé la formidable mécanique qui a éliminé une quantité de droits de douane et laissé sans protection nos propres productions de viande.

Ces *«cadeaux royaux»* ne se limitent pas au Ceta, ils concernent tout autant le Mercosur et des accords avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, sans parler *«des coups qui se préparent côté États-Unis d'Amérique»*.

Des opportunités mais limitées encore

Face à cela, nous conservons certaines opportunités à l'export, avec l'Asie notamment où des travaux sont en cours côté européens. Mais la France n'est pas la mieux placée pour le moment sur ces créneaux, où les pays du Nord se taillent la part du lion. *«Nous assistons à une mondialisation des échanges complètement folle»* et hors contrôle car *«la viande bovine importée, notamment dans le cadre du Mercosur, reste toujours moins chère du fait de l'instabilité monétaire de certains pays soumis à des vagues de dévaluations»*.

Il ne faut pas se cacher la réalité en évoquant les quantités assez limitées concernées par ces contingents, au vu des pièces en jeu il existe *«bel et bien un risque accru de déséquilibrer le marché français de la viande bovine»*. C'est l'aloyau en effet qui domine sur le marché français alors que 60 % de la viande bovine consommée est transformée en haché. Quand on sait que 75 % des contingents étrangers se retrouvent dans le circuit de la RHD, on comprend mieux la nécessité de se battre pour que la viande bovine produite localement bénéficie d'une priorité d'achat par le réseau de la RHD. L'enjeu n'est pas seulement économique d'ailleurs, il est aussi sanitaire du fait de l'insuffisance des contrôles et d'une réglementation peu contraignante. On voit même réapparaître le spectre des farines animales, largement utilisées dans certains pays et sur lesquelles la réglementation européenne ne s'applique pas pour les importations. Le Ceta ne comporte aucune clause concernant cet épineux sujet. *«On ne contrôle pas ce qui n'est pas interdit»*… Circulez, il n'y a rien à voir. Quand aux activateurs de croissance et autres maillons faibles sur lesquels l'Europe porte un regard pour le moins complaisant, il faudra bien s'en accommoder. Pourtant les alertes ne manquent pas et les députés de la commission de l'Agriculture du Parlement européen s'en sont encore fait l'écho récemment, en exprimant leurs inquiétudes quant aux impacts négatifs du Mercosur sur le secteur agricole européen.

Ceux qui tirent les ficelles…

La commission se veut toujours aussi rassurante… En fait, elle est pressée. Pressée d'en finir avant qu'elle passe la main, ce qui explique qu'elle fasse le forcing avant la date du 31 octobre et la constitution d'une nouvelle commission. Mais, remarque Jean-Pierre Fleury, *«quoi qu'il arrive, la machine continue de tourner»* et fonctionne dans le cadre d'une application provisoire. Un accord mixte d'association Ceta et Mercosur ne peut cependant pas être conclu sans une unanimité au conseil des présidents. Il doit aussi être voté à la majorité des 2/3 du Parlement européen. Un garde-fou subsiste donc : il suffit qu'un État membre ne ratifie pas l'accord pour que l'application provisoire en cours s'arrête. Qui va gagner ou perdre, le bœuf ou les vins et les fromages ? Tout le monde vraisemblablement risque de se trouver perdant à un moment ou à un autre et surtout le consommateur qui n'y verra que du feu en déjeunant dans son restaurant d'entreprise.

Pour Jean-Pierre Fleury, la vraie bataille est menée en sous-main par *«les poids lourds de l'abattage mondial qui tirent les ficelles : Cargill et JBS»*. Leur stratégie ? *«dézinguer la production européenne en jouant sur le caractère exotique de la viande et en ventant leur élevage extensif, quitte à gommer la réalité des feedlots»*. Tout se joue en effet sur l'export de viande de très haute qualité, en confrontation directe avec les productions européennes et françaises déjà mises à mal. Le profit est la seule loi que connaissent ces grands groupes internationaux aux moyens d'influence démesurés.

AMK

Pac

La perspective d'un accord budgétaire s'éloigne

Il semble qu'aucun compromis sur la Pac ne pourra être trouvé avant 2020. Dans cette perspective, des mesures transitoires sont devenues indispensables et la commission européenne devrait les présenter dans les prochaines semaines.

C'est à la mi-octobre que les dirigeants européens devraient avoir leur première discussion de fond sur le budget européen. Mais l'actualité - et l'urgence - du Brexit pourrait les rattraper. Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture française a souligné qu'il n'y avait aucun problème de calendrier dans les discussions sur la future Pac. Le cadre général du budget européen doit en effet être défini avant des discussions plus sectorielles, comme celles de la politique agricole.

Compte tenu du retard que prennent les négociations, la Commission européenne devrait présenter dans les prochaines semaines un règlement de transition pour prolonger les règles actuelles de la Pac au-delà de 2020.

Mais le texte n'est pas encore entré en consultation dans les différents services de la commission. Ces mesures transitoires porteront alors sur un an (l'année 2021), pas plus. Au moins dans un premier temps.

En bref

Sommet de l'élevage Emmanuel Macron à la rencontre des éleveurs inquiets

Lors d'une visite surprise au Sommet de l'élevage le 4 octobre, le chef de l'Etat a échangé avec de nombreux éleveurs inquiets du contexte économique et sociétal. Accompagné du ministre de l'Agriculture Didier Guillaume, Emmanuel Macron n'a pas prononcé de discours formel, se contentant d'une prise de parole sur le grand ring réservé aux concours animaux. D'après l'AFP, le président de la République a proposé aux représentants de la filière bovine que l'Etat investisse dans des abattoirs via le Grand plan d'investissement promis lors des EGA. Lors d'une déambulation sans débordement, il a été interpellé sur les sujets d'actualité comme la sécheresse, l'agri-bashing, les retraites ou encore le débat autour des zones de non-traitement. Mais ce sont surtout les accords de libre-échange, en premier lieu le Ceta (UE-Canada), qui inquiètent les éleveurs. *«Les difficultés qu'on a aujourd'hui n'ont rien à voir avec le Ceta!, a lancé M. Macron. Notre problème aujourd'hui est que nous ne savons pas valoriser correctement ce qu'on produit»*. La veille, Jean-Baptiste Moreau et Roland Lescure, deux députés LREM venus participer à un débat sur le Ceta, s'étaient faits expulser du salon par des syndicalistes de la FDSEA et des JA. Un épisode jugé *«inacceptable»* par le chef de l'Etat.

Concours national adultes de Roanne

La «*crème*» des animaux charolais de l'année

Malgré la conjoncture difficile pour les éleveurs, ils n'ont pas boudé la Fête du charolais, puisque plus de 650 bovins étaient présents les 28 et 29 septembre au Scarabée de Roanne-Riorges, où se déroulait notamment le concours national adultes de la race Charolaise. Les visiteurs se sont également déplacés en nombre, preuve de leur intérêt pour l'agriculture.



Prix de championnat mâles et prix de championnat mâles junior pour Neptune, appartenant à la SCEA Raymond Jean-Christian (58).

Malgré la sécheresse qui sévit sur une grande partie de la France et le contexte économique compliqué, le nombre d'animaux inscrits pour le concours national adultes de la race Charolaise (400 individus) se situe au-delà des espérances des organisateurs, que ce soit les responsables de la Fête du charolais ou ceux du Herd-book charolais.
La journée du samedi était consacrée au jugement des animaux inscrits au concours national adultes, une journée intense tant pour les éleveurs et leurs animaux, que pour l'équipe du Herd-book charolais, en charge de l'organisation de ce concours. Les 400 animaux ont tous été jugés en section dans la matinée, dans quatre rings. Une belle performance qui reflète la bonne organisation et la discipline des éleveurs, soulignée par le président du Herd-book charolais, Sébastien Cluzel. Il affichait également sa satisfaction quant à la mobilisation des éleveurs : *«Dans ce contexte, c'est une réelle satisfaction de voir les adhérents du HBC s'être mobilisés pour le concours national»*, tant pour le nombre d'animaux inscrits que pour leur qualité.

En début d'après-midi, les animaux ayant obtenu un premier prix de section sont revenus dans le ring pour l'attribution des prix de championnat. Les juges n'ont pas hésité pour l'attribution du prix de championnat femelles senior. Ils ont apprécié chez Joconde (Gaec Clame-Andriot, 03), son *«élégance à la marche, sa finesse de peau, son pis. Elle est bien suitée, avec une femelle qui a de l'avenir»*. Elle a ensuite concouru avec Nébuleuse, de l'EARL Dauvillaire (69), championne femelle junior, pour l'attribution du grand prix de championnat femelles. Les juges l'ont décerné à Joconde. Bassin exceptionnel, démarche, fraîcheur ont fait la différence. *«C'est une vache belle à regarder sous tous les profils»*, commentaient les juges.

Pour la catégorie des taureaux seniors, c'est un lot hétérogène qui s'est présenté aux juges pour l'attribution du prix de championnat. *«Des animaux avec du volume et d'autres avec des masses musculaires développées, expliquaient les juges. Cette hétérogénéité reflète la diversité de la race Charolaise»*. Pour départager les animaux, les juges ont fait le choix de *«revenir aux fondamentaux»* en privilégiant des animaux ayant une bonne démarche et présentant de belles masses musculaires. *«Les concours doivent servir à orienter la race. Inutile d'avoir un taureau très lourd et gros. Nous savons que ceux qui produisent le mieux pèsent autour de 1 400 kg»*. Ainsi, les juges ont désigné Marabout (EARL Batho Serge, 58) comme champion mâles senior. *«C'est un taureau parfait dans ses qualités de viande»*. Il a ensuite été confronté au champion mâle junior, Neptune (SCEA Raymond Jean-Christian, 58) pour l'attribution du grand prix de championnat mâle. Et, chose qui arrive de temps en temps, c'est le plus jeune taureau qui a obtenu cette distinction. *«Neptune présente une puissance et des qualités musculaires remarquables»*. Largeur de l'arrière-main et peau fine ont plu aux juges. *«Ce jeune taureau illustre parfaitement la précocité de la race»*.
Ce sont ensuite des lots d'ensemble qui ont été présentés aux juges : prix de famille par la mère, prix de famille par le père, prix d'ensemble. Ces présentations d'animaux d'un même élevage sont toujours impressionnantes. Elles constituent le reflet des caractéristiques du troupeau et sont l'aboutissement d'un long travail de sélection.

Le concours s'est poursuivi le dimanche matin avec les prix de synthèse taureaux et vaches (attribution selon les index et la morphologie) et le trophée des lycées. L'ensemble des animaux primés est revenu dans le ring, dimanche en milieu de journée, à l'issue de la visite officielle, pour la remise des prix.

Lucie Grolleau Frécon

Palmarès des Nivernais et Côte d'Oriens

Ocelot à EARL de Beaumont (Guenot) 58230 Alligny en Morvan – 1 er prix de section 01D
Ordinateur à EARL Virely 21360 Ecutigny - 2ème prix de section 01D
Obama à Lemaître Rosanne - 58250 Montaron - 2ème prix de section 01E
Okland à la SCEA Melaye-Sennepin - 58700 La Celle sur Nièvre - 1er prix de section 01F
EARL de Beaumont (Guenot) - 2ème prix de section 01F
Opéra à la SCEA Melaye-Sennepin - 58700 La Celle sur Nièvre - 2ème prix de section 01G
Neptune à Lemoine Thierry - 58370 Villapourçon - 4ème section 02A
Negus à Gaec Baudot Jean-Luc et Michel - 21140 Pont et massène - 4ème section 02B
Neptune à SCEA Raymond Jean Christian - 58300 Decize - 1er section 02C
Nid d'Amour à Gaec Froidurot - 21450 Jours les Baigneux - 2ème section 02C
Mermoz à EARL Batho Serge - 58330 Saxy Bourdon - 4ème section 03A
Marabout à EARL Batho Serge - 1er prix section 03B
Leceister à Gaec Saint Roch - 21290 Recey sur Ource - 2ème prix section 04B
Javier à SCEA Riotte Schrapfer - 89440 Angely - 3 ème prix section 04C
Opéra à Mangote Thierry - 58240 Chantenay St Imbert - 2ème section 05A
Oseille à EARL Guenot Nicolas - 58230 Alligny en Morvan - 3ème section 05A
Ombrelle à Lucand François - 21210 Molphey - 2ème section 05B
Obade à EARL Beauzon Alban – 58360 Préporché - 3ème section 05C
Norinne au Gaec Baulot Yannick et Xavier - 21140 Villars et Villenotte - 2ème section 05D
Ortense à EARL Guenot Nicolas - 3ème section 05D
Momoka à Martin Christian - 58300 Saint-Germain Chassenay -2ème section 06C
Laurie à Lucand François - 1er section 08B
Italienne à Gaec Roube-Fayet - 58470 Magny-Cours - 2ème section 08D
Hussarde à Gaec Savre - 58300 Toury Lurcy - 4ème section 08E
Indiana à Gaec Froidurot - 1er section 11 (donneuses d'embryons).

Chronique ovine

Les brebis en bon état ont la préférence des béliers

Cela prête à sourire, et pourtant les résultats d'une étude réalisée par l'Inra sont sans appel : les béliers préfèrent les brebis en bon état ! Et la raison est simple : elles ont plus de chance de mener à bien la gestation et donc de perpétuer l'espèce. Afin de mesurer les préférences des mâles, 6 brebis de poids et note d'état corporel différents ont été mises en contact avec 2 béliers pendant 30 minutes Toutes les cinq minutes, la brebis la plus courtisée était enlevée du lot. Les brebis qui avaient le meilleur état corporel ont eu la préférence des béliers. La différence s'est avérée particulièrement nette et a été confirmée par le nombre de chevauchements qui était plus important.

Deux lots de lutte

Si le lot de brebis à mettre prochainement en lutte est hétérogène, il est par conséquent conseillé de constituer deux lots. Pour celles dont la note est supérieure à 3 sur une échelle de 0 à 5, il est inutile d'ajouter des céréales à la ration. Si elles ne maigrissent pas pendant la période de lutte, elles seront aussi fertiles et prolifiques. Par contre, la distribution de 300 à 500 g de céréale par jour aux brebis maigres (note d'état de 2), 3 semaines avant le début de la mise aux béliers et pendant la lutte, va augmenter le nombre d'agneaux vendus de 6 à 12 pour 100 brebis. Une vidéo, un podcast et des fiches techniques sont disponibles sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr.

Équipe technique ovine de Bourgogne Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/Ciirpo)



Automne 2019

Quelle culture pour remplacer le colza ?

Au vu des difficultés d'emblavement de l'automne 2019, des colzas vont être remplacés par d'autres cultures. La liste des espèces possibles est potentiellement large. Mais des critères techniques et économiques sont à prendre en compte.

Culture	Rendement régional	Charges opérationnelles Indicatives*	Adaptation au milieu
Tournesol (sec)	25 q/ha (15 à 35 q/ha)	250 - 400 €/ha	Espèce la plus adaptée au sol superficiel même si le potentiel de rendement s'ajuste. Choisir une variété précoce et respecter les conditions de semis conseillées pour limiter le risque de récolte tardive. Attention à la gestion de l'ambroisie
Tournesol (irrigué)	30 q/ha (20 à 40 q/ha)	250 – 400 €/ha + 80 €/ha irrigation	
Pois de printemps	38 q/ha (20 à 60 q/ha) + aide protéa**	200 - 300 €/ha	Eviter les sols à très faible réserve utile et très caillouteux (récolte). Semer tôt pour limiter le risque de stress hydrique. Risque aphanomyces à gérer (retour tous les 5-6 ans).
Pois d'hiver	42 q/ha (25 à 65 q/ha) + aide protéa**	250 - 350 €/ha	Eviter les sols très caillouteux (récolte). Ne pas semer trop tôt pour limiter le risque maladies (bactériose) et ne pas sensibiliser les plantes au gel.
Soja (sec)	22 q/ha (10 à 35 q/ha) + aide soja**	250 - 400 €/ha	Préférer les sols profonds et non calcaires. Choisir une variété 00 ou 000 adaptée au débouché et au secteur. Prendre contact avec le collecteur. Attention à la gestion de l'ambroisie.
Soja (irrigué)	38 q/ha (30 à 50 q/ha) + aide soja**	250 - 400 €/ha + 150€ irrigation	Choisir une variété 00 adaptée au débouché et au secteur. Prendre contact avec le collecteur. Attention à la gestion de l'ambroisie.
Chanvre	6-8 t/ha paille, 7-10 q/ha chènevis + aide chanvre**	250 €/ha (+300 €/ha récolte séchage)	Eviter les sols tassés ou hydromorphes. Outil industriel à proximité indispensable. Prendre contact avec le collecteur. Stockage de la paille indispensable. Bonne concurrence vis-à-vis des adventices (chardon).
Pois Chiche	20 q/ha (15 à 25 q/ha)	350 - 400 €/ha	Convient à de nombreux types de sols. Eviter les secteurs hydromorphes. Culture sous contrat.
Lentille	18 q/ha (15 à 22 q/ha)	350 - 450 €/ha	S'adapte à de nombreux types de sols excepté les sols caillouteux et hydromorphes. Culture sous contrat.
Lin de printemps	20 q/ha (15 à 25 q/ha)	300 - 400 €/ha	A réserver aux sols profonds. Production sous contrat avec certains OS. Eviter les parcelles infestées par les graminées.
Féverole de printemps	27 q/ha (15 à 45 q/ha) + aide protéa**	250 - 300 €/ha	Eviter les sols à très faible réserve utile. Ne pas semer trop tard pour limiter le risque de stress hydrique.
Colza de printemps	15 q/ha (5 à 28 q/ha)	250 - 300 €/ha	A réserver aux sols profonds. Proscrire le rapiéçage de colza d'hiver (insectes, décalage maturité). Risque méligèthe important production très variable.

*semences, engrais, produits phytosanitaires, inoculum et irrigation

**montant fixé après récolte, variable selon la campagne et les surfaces implantées : exemple pour récolte 2018, 170 €/ha en protéagineux, 36 €/ha en soja et 96.5 €/ha en chanvre.

Tenir compte des herbicides appliqués sur colza

En premier lieu, le choix de la culture de remplacement doit se raisonner par rapport aux herbicides utilisés sur colza (tableau disponible sur www.terresinovia.fr). Si plusieurs herbicides ont été utilisés, il faut suivre les recommandations du produit le plus limitant.

Adapter la culture au contexte pédoclimatique

Le soja, le pois, le lin oléagineux, le chanvre, la féverole voire le colza de printemps valorisent les sols profonds. Le tournesol, la lentille et le pois chiche sont des espèces mieux adaptées aux sols plus superficiels même si leur potentiel de rendement s'ajuste.

Les conditions climatiques au cours de la période de semis peuvent amener à changer d'option : le pois de printemps, la lentille, le pois chiche, le lin oléagineux, le colza de printemps et la féverole exigent un semis précoce sur un sol ressuyé en sortie d'hiver. Au-delà de fin mars, le risque de chute de potentiel de rendement devient élevé. Il est alors possible de basculer sur des cultures d'été (soja, tournesol, chanvre) à semer à partir d'avril.

S'assurer du débouché local et des possibilités de collecte

La plupart des cultures ne nécessitent pas de démarche commerciale spécifique. Le chanvre se fera préférentiellement sous contrat. Pour le lin, la lentille et le pois chiche, ils se font quasi-exclusivement sous contrat. Des cultures comme le soja ou le tournesol peuvent nécessiter une prise en charge particulière (logistique et/ou séchage) par l'organisme collecteur.

Évaluer les performances agronomiques des cultures de printemps dans la rotation

La gestion des adventices, notamment les graminées (ray-grass, vulpin), est problématique. L'introduction de cultures de printemps est un levier incontournable pour maîtriser l'efficience du poste désherbage. D'autres effets positifs sont également observés sur la gestion des maladies et des insectes. Les légumineuses (pois, lentille…), présentent un intérêt sur l'alimentation de la culture suivante, voire sur le déplafonnement des rendements céréaliers. Les cultures de printemps à semis plus tardifs (tournesol, soja), présentent l'avantage de rompre le cycle des adventices et restent de bons précédents pour un blé semé en direct ou en TCS. Le chanvre présente l'intérêt d'être une culture étouffante pour les adventices.

Anticiper le recours éventuel à l'entreprise

Le tournesol nécessite un semis au monograine et une barre de coupe adaptée à la récolte. La récolte du chanvre est généralement sous-traitée par l'industriel. Pour les autres cultures, aucun équipement spécifique n'est à prévoir.

Les critères à prendre en compte sont nombreux. Il vous appartient d'en faire la synthèse pour définir au cas par cas votre intérêt. Le tableau ci-dessous est une première étape pour vous guider dans votre décision.

MICHAËL GELOEN, TERRES INOVIA

Multiplication de semences

À la recherche de l'hybridation parfaite

Le mois d'août chaud et sec a donné du fil à retordre aux multiplicateurs de semences. Un métier peu ou mal connu où fines observations et connaissances agronomiques pointues s'allient au nom d'une meilleure génétique.



Francis Surnon, l'agriculteur (à gauche) et Raphaël Comte, responsable semences à la Dauphinoise (à droite) observent le feuillage du maïs afin de déterminer la bonne date de castration.

«*Avant de faire des semences je produisais pas mal de légumes. Cela m'occupait toute l'année*». Francis Surnon, agriculteur à Charrette dans le Nord Isère a, depuis 2003, commencé la multiplication de semences de maïs et de soja. «*Je voulais diminuer la quantité de travail intense sur l'année. La multiplication de semences me mobilise de juin à septembre, ça me libère du temps pour le reste de mes activités à la ferme*», explique l'éleveur de poules pondeuses et de bovins allaitants. «*En parallèle, la coopérative Dauphinoise cherchait des producteurs de semences en bio. J'ai sauté sur l'occasion*», précise-t-il.

Des semences adaptées au territoire

C'est donc sur une dizaine d'hectares qu'il a semé cette année le BS 28, le nom donné par Pionner à sa semence de maïs bio. Ce sont les géants de l'industrie semencière qui, en lien avec les coopératives, vendent aux producteurs les semences de l'année, adaptées et issues de la sélection génétique. «*Différents protocoles sont déterminés par les semenciers qui ont la génétique entre les mains. Le choix est fait en fonction de la technicité du réseau et des producteurs, mais surtout de la précocité des semences. Ici, nous sommes dans une zone semi-tardive adaptée aux semences sélectionnées. Chacun des bassins de multiplication va pouvoir accueillir une variété déterminée selon un indice de précocité déterminé*», explique Raphaël Comte, le responsable du pôle semences de la coopérative La Dauphinoise. Côté producteur, «*nous n'avons pas vraiment notre mot à dire, nous suivons les conseils de la coopérative qui nous accompagne du semis à la récolte en passant par la castration (voir plus bas), une étape délicate et indispensable à la multiplication de semences de maïs*», indique le producteur. Sur ses parcelles, c'est Raphaël Comte en personne qui l'accompagne. «*Ces productions sont mises en place chez nos agriculteurs sur un principe de valeur ajoutée. Notre premier rôle, c'est d'aller chercher des contrats de prestation auprès des grandes marques qui opèrent au niveau du marché semences maïs, tournesol, blé tendre, comme RAGT, Limagrain…*», précise-t-il. «*Le but, c'est que les agriculteurs aient toutes les cartes en main pour connaître parfaitement les variétés à multiplier, le calendrier qui va dicter toutes les opérations en parcelle pour pouvoir identifier précisément avec eux la bonne date, la bonne intervention sans nuire au rendement et à la qualité de la semence*».

La castration : un geste déclenché au bon moment

Pour Francis Surnon, il a d'abord fallu bien comprendre le cycle de reproduction de son maïs. Cette plante monoïque porte à la fois les fleurs mâles et les fleurs femelles, placées à des endroits différents. «*Elle est composée des deux sexes : la partie mâle, représentée par la panicule à la cime de la plante qui émet le pollen et la partie femelle, portée par l'épi avec une fécondation qui se fait par l'intermédiaire des soies. Tout l'enjeu pour réussir parfaitement l'hybridation entre le mâle sélectionné et le plant femelle est de supprimer l'organe mâle de la plante femelle pour éviter l'autofécondation, c'est-à-dire de couper sa panicule. C'est ce qu'on appelle la castration*», explique le responsable semences à La Dauphinoise. Pour cela, il y a des dates clé à repérer. Il ne faut pas être présent trop tôt, ni trop tard au risque de voir la variété femelle s'autoféconder. «*Ce n'est absolument pas ce qu'on recherche. Le rôle technique qu'on va avoir à la coopérative, c'est d'arriver à déterminer cette juste date d'intervention pour faire en sorte qu'on ne coupe pas trop tard quand la femelle aura déjà émis son pollen, mais pas trop tôt non plus pour ne pas nuire au potentiel de rendement de la plante. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'on aura une hybridation parfaite entre le mâle et la femelle*». Après un ou plusieurs passages de castration mécanique, Francis Surnon fait appel tous les ans à une quinzaine de jeunes castreurs recrutés par l'intermédiaire du groupement d'employeurs de la plaine de Faverges (Isère). Levés à 5 heures du matin pour être opérationnels dans la parcelle une heure plus tard, ils sont guidés par Léo Turc, chef d'équipe. «*Allez, on ne traîne pas, on vérifie qu'on a bien enlevé toutes les panicules femelles. Chacun dans son rang, on avance, concentré !*» les motive-t-il d'un ton ferme. Certains se dirigent vers les sciences humaines, d'autres vers la psychologie, d'autres, très jeunes, ne savent pas encore quel métier jalonnera leur vie plus tard… En attendant, ils ne vivent pas cette mission physique comme une corvée. «*Moi, ce sont mes parents agriculteurs qui m'ont parlé de la castration. On est dans une zone céréalière où il y a beaucoup de maïs. Tous les ans, j'y retourne…*». Dans la parcelle de Francis, ça chante, ça «*déconne*», ça travaille bien sûr, le tout, sous le regard minutieux et bienveillant de l'agriculteur (voir vidéo). «*Les vérifications vont durer trois jours, sous un soleil de plomb. Je compte 350 heures pour 11,5 ha sur la totalité de l'intervention*», indique-t-il. Un travail long et fatigant concentré sur une semaine où rien n'est laissé au hasard.

ALISON PELOTIER



Lors de la castration, les panicules de la variété femelle sont coupées afin d'éviter qu'elle ne s'autopollinise. Ainsi, elle pourra recevoir le pollen du mâle.



Après la castration, les soies de la femelle vont recevoir le pollen du mal afin que l'hybridation puisse avoir lieu.

Économiser des tours de volant

Les dispositifs de direction à démultiplication variable équipent de plus en plus de tracteurs. Souvent en option, ils accompagnent la prédisposition pour l'autoguidage



La répétition des manœuvres en bout de parcelle devient moins contraignante lorsque l'on n'a plus qu'un tour de volant à faire pour braquer les roues.

Ne réaliser que deux, voire un tour de volant pour braquer les roues de butée à butée, alors qu'il en faut quatre ou cinq avec une direction standard : tel est but des dispositifs de direction à ratio ou démultiplication variable. Le bénéfice est immédiat lors des manœuvres en bout de champ ou à la manutention avec un chargeur, aussi bien pour la maniabilité du tracteur que pour le confort du chauffeur. En quelques années, cette option est arrivée au catalogue de la plupart des tractoristes, sur une bonne partie de leur gamme. La modulation du nombre de tours de volant est apparue grâce aux évolutions apportées au pilotage de la direction, liées notamment à l'intégration des systèmes d'autoguidage. Suivant les marques, cet équipement met à profit une nouvelle génération d'orbitrols de direction (pilotage électrohydraulique) à ratio variable ou des électrodistributeurs alimentant le vérin de direction. L'engouement des acheteurs est toutefois contrarié par le coût de cette option. En effet, pour de nombreux modèles, l'adoption de la direction variable n'est possible que si le tracteur est équipé de la prédisposition pour l'autoguidage.

Une option généralement coûteuse

Cela se traduit par un surcoût de 1800 à 3500 euros, selon les marques. La direction variable est ainsi surtout adoptée par des acheteurs ayant opté pour l'autoguidage. Les tracteurs plutôt destinés à la manutention en sont moins équipés. Pourtant, la direction variable est moins utile pour un tracteur autoguidé, qui pourra travailler en planche. À l'utilisation, le chauffeur active le dispositif depuis un bouton ou depuis le terminal. Le système se désactive automatiquement au-dessus d'une certaine vitesse (autour de 20 km/h) pour des raisons de sécurité. Les différences entre les marques se font surtout en termes de possibilités de réglage nécessaires et de modes de fonctionnement. Chez Fendt, le dispositif Vario Active, qui n'est disponible que sur les versions haut de gamme Profi Plus (du Vario 300 au 1000), fonctionne de manière progressive en fonction de la vitesse. De deux tours de volant en dessous de 8 km/h, le braquage complet nécessite jusqu'à quatre à cinq tours à 18 km/h.

Différents niveaux d'agressivité à sélectionner

Chez Massey Ferguson, le Speed Steer peut équiper tous les modèles « S », des 5700 S aux 8700 S (95 à 400 ch). Il offre quatre niveaux d'agressivité, sélectionnables sur l'écran SIS du tableau de bord, assurant un braquage complet de deux à trois tours et demi de volant, quatre à cinq tours étant nécessaires lorsqu'il n'est pas activé. New Holland différencie son offre selon la gamme de tracteurs. Les T6 (DynamicCommand et AutoCommand) peuvent disposer de l'option CustomSteer avec ou, exception à la règle générale, sans prédisposition pour l'autoguidage, tandis que les T7 imposent forcément l'association des deux. Au niveau des réglages, le constructeur propose trois niveaux d'agressivité (1 à 3 tours de volant), ajustables indépendamment en marche avant et arrière pour les tracteurs équipés d'un terminal. Ces derniers peuvent aussi intégrer l'activation et la désactivation du système dans les séquences de bout de champ, de manière à ne l'utiliser qu'en fourrière. Le système augmente progressivement le nombre de tours de volant avec la vitesse, de 12 à 26 km/h. Le même dispositif, sous le nom ASC, équipe les tracteurs Case IH Maxxum, Puma et Optum. Deux solutions cohabitent dans la gamme Same Deutz-Fahr. La première, le système SSD, est un dispositif indépendant de l'autoguidage, simple et abordable, à un tarif de 600 euros. Il est réservé aux petits tracteurs de 80 à 130 chevaux (Deutz-Fahr séries 5, 5G et 6100 et Same Explorer). Il s'active par un bouton et divise par deux le nombre de tours de volant (5,8 à 2,4 tours). La seconde, l'EasySteer, est réservée aux tracteurs des séries 6, 6.4, 7 et 9 équipés du terminal iMonitor incluant la prédisposition pour l'autoguidage. Ce dispositif offre trois niveaux de sensibilité sélectionnés depuis le terminal.

Modulation en fonction de la vitesse

On retrouve chez Claas, sur les modèles Atos construits par SDF, le dispositif SSD décrit sur



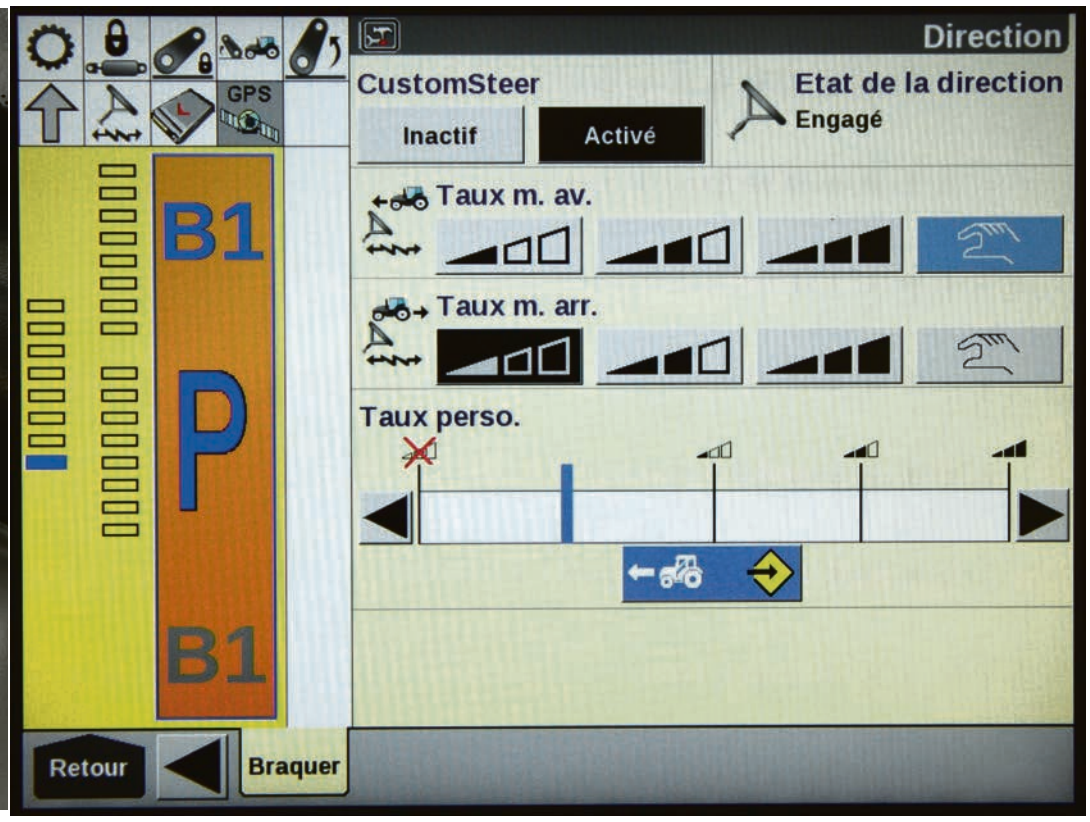
les petits tracteurs Same Deutz-Fahr. Mais Claas s'illustre avec une solution offrant de nombreuses possibilités sur les Arion 400, 500 et 600. Réglable depuis l'écran CIS+ ou Cebis, la direction dynamique fonctionne selon trois modes, limitant le nombre de tours de volant jusqu'à deux, voire un. Le premier permet de déterminer quatre niveaux d'assistance. Le second agit en fonction de l'angle de braquage : plus le conducteur braque fort, plus la direction réagit rapidement. Cela permet notamment d'être précis en tenue de cap et d'avoir de la rapidité lors des demi-tours. Le troisième mode tient compte de la vitesse, avec diminution progressive du ratio à partir de 10 km/h. John Deere dispose également de deux systèmes selon les modèles. Les 6R reçoivent une direction à ratio variable qui réduit le nombre de tours de volant en fonction de la vitesse d'avancement (inactif dès 14,5 km/h) et de la vitesse de rotation du volant (inactif en dessous de 17 tr/min). Les 7R et 8R bénéficient d'un dispositif plus évolué à volant électrique baptisé ACS, qui fait varier le nombre de tours de volant de trois et demi à cinq en fonction de la vitesse. Il agit également sur le couple au volant en fonction de l'allure du tracteur, afin d'offrir une direction très souple à basse vitesse et plus dure à haute vitesse. Dernier constructeur en date à présenter son système, Kubota équiper sa denrière génération de tracteur M7003 d'un régalage du nombre de tours de volant selon quatre niveaux, le dispositif se désactivant automatiquement au-dessus de 18 km/h.

Michel Portier



⬅ Les tracteurs équipés de chargeur sont peu équipés d'une direction variable, le tarif de cette option chez la majorité des constructeurs étant souvent dissuasif pour cette catégorie de tracteurs.





La mise en œuvre des dispositifs de direction à démultiplication variable va du simple bouton sans aucun réglage, au menu personnalisable dans le terminal du tracteur.



Fendt 900 Vario :
la performance à son apogée

Il peut faire plus, et le faire mieux ! Synonyme de performance et de rentabilité, le 900 Vario tient ses engagements grâce à de nombreuses spécificités. Entre autre, sa motorisation répondant à la norme Tier 4 finale, sa régulation de pression des pneumatiques intégrée VarioGrip ou encore la coupure de tronçons SectionControl font aujourd'hui la renommée de cette gamme.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Vénarey-les-Laumes **03 80 97 01 50**
et son agent : BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com

RCS 397 544 868 000 29 - POINT VIRGULE - 03 44 23 49 48

NOUVEAU VESTRUM CVXDRIVE



4 modèles de 110 à 140 cv
aussi polyvalents que compacts

CASE IH AGRICULTURE
POUR CEUX QUI EXIGENT PLUS

Ets MARECHAL
58 Donzy **03 86 39 30 51**
58 Corbigny **03 86 20 04 78**
18 St Satur **02 48 54 12 97**

NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS

Case IH
Les Optum en Stage V



Crédit : L.Vimond

Les Optum CVX bénéficient d'une motorisation intégrant les systèmes de post-traitement des gaz d'échappement pour répondre à la norme Stage V, sans faire appel à la recirculation des gaz d'échappement. De l'extérieur, aucun changement visible n'est à signaler. En revanche, les intervalles de vidange passent de 600 à 750 heures pour l'huile moteur et de 1 200 à 1 500 h pour l'huile de transmission. En outre, les Optum CVX bénéficient du nouvel Accuturn Pro combinant les séquences de bout de champ HMC II et les manœuvres automatiques AccuTurn.



SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Deutz-Fahr
Un 5D très accessible



Crédit : Seutz-Fahr

Abritant un moteur FarMotion 3 cylindres de 2,9 l répondant à la norme Tier 4i, le tracteur 5 D Keyline se décline en quatre modèles à transmission mécanique 15/15 ou 30/15 (avec doubleur mécanique). Ces deux transmissions sont également proposées dans une version Eco, autorisant une vitesse de 40 km/h au régime moteur de 1 870 tr/min. Dotés de trois régimes de prise de force (540, 540E et 1 000 tr/min), ces tracteurs disposent d'un engagement électrohydraulique du pont avant et du différentiel, ainsi que d'un circuit hydraulique à centre ouvert de 50 l/min alimentant jusqu'à trois distributeurs et le relevage arrière de 3,5 t. L'opérateur profite d'une cabine large montée sur silentblocs, climatisée et à toit plat (vitré en option). Ce tracteur est proposé par ailleurs aux couleurs Same sous la dénomination Dorado Natural.
Modèle : 5 D Keyline 70, 80, 90 et 100
Puissance maxi : 65, 75, 88 et 97 ch

Deutz-Fahr
Moteur Stage V dès 180 chevaux



Crédit : L.Vimond

Les tracteurs des séries 7 et 9, ainsi que les modèles 6185, 6205 et 6215 répondent à la norme Stage V. Ces modèles profitent du terminal I-Monitor de 12 pouces intégrant une carte wifi et autorisant le demi-tour automatique piloté par GPS.

NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS

Fendt
Les 900 Vario motorisés par Man


Crédit : fendt

Les 900 Vario de dernière génération reprennent le design des 1000 Vario et se déclinent en cinq modèles développant de 296 à 415 ch. Ils abandonnent le moteur Deutz de 7,8 l au profit d'un six cylindres Man de 9 l. Cette motorisation Stage V, fonctionnant avec une pression d'injection de 2 500 bars, intègre un turbo à géométrie variable, un DOC, un FAP et un catalyseur SCR (AdBlue). Elle se distingue par son régime de ralenti limité à 650 tr/min et ses intervalles de vidange préconisés à 1 000 h. Les nouveaux Fendt s'alourdissent de 900 kg par rapport à leurs prédécesseurs. Ils adoptent la transmission Variodrive des 1000 Vario, qui se caractérise par une commande indépendante des ponts avant et arrière. Ces tracteurs atteignent la vitesse de 40 km/h à 950 tr/min et 50 km/h à 1 200 tr/min. Sur le plan de l'hydraulique, la pompe load sensing de base délivrant 165 l/min laisse place en option à un modèle de 220 l/min. Un système haut débit à deux circuits indépendants cumulant 430 l/min est aussi disponible. Les 900 Vario accèdent à des pneumatiques arrière de 2,20 m de diamètre (750/70 R44), ainsi qu'au télégonflage Variogrip optionnel fonctionnant désormais, en variante Row Crop, avec des roues jumelées. Leur compatibilité TIM-Ready autorise, par ailleurs, leur pilotage par les outils tractés.
Modèles : 930 ; 933 ; 936 ; 939 et 942 Vario.
Puissance : 296 ; 326 ; 355 ; 385 et 415 ch.
Poids à vide : 11,7

Kubota
Troisième génération de M7

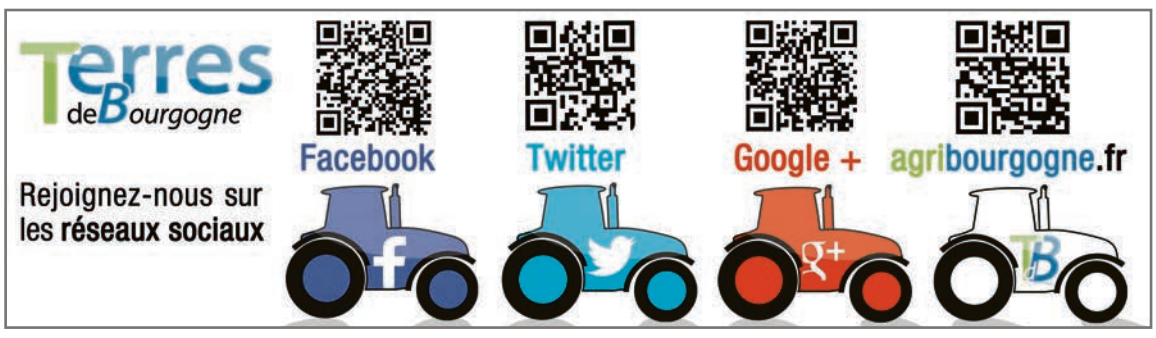

Crédit : Kubota

Conservant son moteur 4 cylindres 6,1 l, la gamme de tracteurs M7003 passe la norme Stage V, grâce à l'emploi d'un EGR, d'un SCR et d'un FAP. L'intervalle d'entretien de ce dernier passe de 3 000 à 6 000 h. Désormais, ces tracteurs bénéficient de la fonctionnalité isobus TIM, permettant une communication bidirectionnelle entre l'outil et le tracteur. Les M7003 accèdent à la fonction Xpress Restart, permettant de freiner et débrayer uniquement avec la pédale de frein, notamment avec une presse à balles rondes. Autre nouvelle fonctionnalité, le Multispeed propose quatre réglages du nombre de tours de volant pour parvenir à un braquage complet : ce système se désactive automatiquement dès que l'on dépasse 18 km/h. Les modèles dotés du terminal K-Monitor 7 et 12 pouces permettent dorénavant de personnaliser les commandes de pilotage des distributeurs. Enfin, le catalogue des options accueille la climatisation automatique, le dégivrage électrique des rétroviseurs ou encore trois packs différents d'éclairage allant jusqu'à 14 optiques à led.
Modèle : M7133, M7153 et M7173. **Puissance maxi :** 130, 150 et 170 ch
Puissance maxi avec boost : 150, 170 et 175 ch

Laforge
Un relevage frontal pour les MT900


Crédit : Laforge

Les tracteurs à chenilles Fendt MT900 ont désormais aussi droit à leur relevage avant HDI de Laforge. D'une capacité de 6,4 t, cet équipement de catégorie 3N offre une course de 805 mm. Il bénéficie de la fonction Powerfold permettant un relevage hydraulique à la verticale des bras.



Offre Promotionnelle Tracteurs
4 échéances à 0%*



Commandez avant le 31 octobre 2019 et bénéficiez de notre offre exceptionnelle.

* Offre valable du 1er août au 31 octobre 2019 pour tout achat d'un tracteur neuf John Deere chez les concessionnaires de la marque. Exemple : pour un crédit de 10 000 €, démarrage du prêt à la livraison, vous remboursez 4 échéances annuelles, la 1ère échéance de 2 500 € à 1 mois de la livraison et les suivantes de 2 500 € de 12 mois en 12 mois. Frais de dossier 90 €. TEG (Taux effectif global) annuel fixe de 0,573 % (hors assurance facultative). Durée totale du crédit 37 mois – Coût total du crédit : 90 € (hors assurance facultative).

Cet exemple ne constitue pas une offre de prêt, mais une simple information n'ayant aucun caractère contractuel. Offre soumise à conditions, réservée aux exploitants agricoles, coopératives d'utilisation de matériel agricole et entreprises de travaux agricoles. Toute demande de crédit est soumise à l'acceptation de John Deere Financial SAS RCS Orléans B421 649 161.

(1ère échéance à 1 mois de la livraison) Sur tous les tracteurs neufs jusqu'au 31 octobre 2019.

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE

NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS

Lindner
Cabine Visiocab sur le Lintrac 110


Crédit : Noremat

Le tracteur Lintrac 110 de la firme autrichienne Lindner se décline dans une version spécifique baptisée With Noremat. Dans cette configuration, ce modèle, motorisé par un quatre-cylindres Perkins de 113 ch, se transforme en porteur spécialement étudié pour le fauchage débroussaillage et se distingue, hormis sa couleur orange, par l'emplacement à gauche du pot d'échappement. Il inaugure la nouvelle génération de cabine Visiocab pourvue d'une vitre intégrée sur le côté gauche du toit pour dégager la visibilité lors des travaux d'élagage. Cette ouverture supplémentaire bénéficie de sa propre buse de désembuage et est réalisée en polycarbonate pour résister aux impacts. L'automoteur profite aussi d'un accoudoir multifonction implanté assez bas et d'une aile droite amincie pour libérer le champ de vision vers l'unité de broyage de la débroussailleuse. Par rapport au Lintrac 110 en version agricole, le modèle With Noremat affiche un PTAC supérieur de 400 kg pour atteindre 8,4 tonnes et une charge sur l'essieu arrière accrue de 800 kg s'élevant à 5,8 tonnes. Ces spécificités autorisent le montage de la débroussailleuse Optima M57T Visiobra, à bras déporté vers l'avant et balancier télescopique, d'une portée horizontale de 5,70 m. Cet engin, homologué comme tracteur de pentes, reçoit en option un pont avant suspendu et des roues arrière directrices. Il est exclusivement commercialisé par Noremat.

Lindner
Un tracteur pensé pour le handicap


Crédit : Vimond

Lindner compte à son catalogue des options destinées aux personnes à mobilité réduite. Il propose un élévateur venant à hauteur du siège passager, afin que le conducteur accède aisément au poste de conduite. L'accélérateur est piloté depuis une petite télécommande à demeure sur la main, dont le dosage est assuré par le pouce. Cette commande est conçue pour conserver le reste de la main disponible pour manipuler les autres fonctionnalités (transmission, relevage, distributeurs, etc.). Un levier à droite du volant contrôle le freinage. Annoncé autour de 20 000 euros, l'ensemble de ces équipement peut faire l'objet de subventions, variables selon les régions, mais il a l'avantage de rendre l'utilisateur totalement autonome. Pour un coût de 3 000 euros, le chauffeur peut atteler et dételer le chargeur frontal, ainsi que ses outils, sans quitter son siège. Le chargeur Hydrac dispose alors de connexions hydrauliques et électriques au-dessus de chaque brancard. Protégées par des capots (lorsque le chargeur est dételé) s'escamotant depuis la cabine, ces connexions se branchent automatiquement quand on accouple le chargeur à son bâti. Le verrouillage s'effectue hydrauliquement, il en est de même pour les outils. Enfin, pour équiper le tracteur d'outils sur les relevages, Lindner propose un triangle d'attelage restant à demeure sur le trois points. Il vient s'accoupler par le bas avec les outils disposant d'un triangle de réception. En levant l'outil, l'opérateur en cabine connecte du même coup les branchements hydrauliques (jusqu'à deux distributeurs) et la prise de force. Il ne lui reste plus qu'à verrouiller l'attelage (toujours depuis la cabine), avant d'aller travailler.



Massey Ferguson
Les MF 3700 Alpine pour les terrains escarpés


Crédit : Agco Massey Ferguson

Les terrains montagneux ou vallonnés sont le domaine de prédilection des MF 3700 Alpine. Les trois tracteurs de cette série se situent, en termes de gabarit, entre les spécialisés MF 3700 WF et les MF 4700. Ils se distinguent par l'adoption d'un châssis plus long et plus large pour davantage de stabilité. Leur cabine, de 1,4 m de large, se décline avec deux types de plancher : plat ou tunnel (hauteur hors tout abaissée à 2,44 m). Ces engins logent un quatre cylindres FPT de 3,4 l n'utilisant pas d'AdBlue. Ils accèdent à une transmission 24/12, intégrant un doubleur et un inverseur sous charge, ainsi qu'à un contrôle électronique du relevage.
Modèles : MF 3707 AL, MF 3708 AL et MF 3709 AL.
Puissance : 75, 85 et 95 ch
Hydraulique : 95 l/min. Relevage : 3 t.
PDF : 540/540E (540/540E/1000 en option).
Pneumatiques arrière : 420/85 R30

NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS

New Holland
Le T8 Genesis atteint 435 chevaux



Crédit : New Holland

Doté d'un moteur FPT 8,7 l répondant au Stage V sans EGR, la nouvelle gamme de tracteurs T8 prend le suffixe Genesis. Les intervalles de vidange passent dorénavant à 600 h. Le T8.320 disparaît du catalogue, tandis que le T8.435 est désormais disponible avec une transmission powershift UltraCommand (21 rapports avant et 5 arrière sur ce modèle), en plus de la CVT AutoCommand. Les deux plus gros modèles sont proposés en version semi-chenillée SmartTrax. La nouvelle cabine à quatre montants intègre un nouvel accoudoir baptisé Side Winder Ultra et le terminal Intelliview 12 désormais isobus de classe III, permettant ainsi à un outil de piloter certaines fonctionnalités du tracteur. Des caméras permettent de faciliter l'attelage des outils, les déplacements routiers et de visionner certains points stratégiques des outils. Le poste de conduite gagne en rangements, en nombre de prises électriques et offre une meilleure répartition des bouches d'aération. Les nouveaux phares à led éclairent sur 360 degrés avec une puissance lumineuse accrue de 30 % par rapport à la précédente génération. **Modèle :** T8.350, T8.380, T8.410 et T8.435
Puissance maxi (sans/avec boost) : 315/351, 347/382, 375/409 et 415/435 (435/- sur UltraCommand)

New Holland
La variation continue sur les T5



Crédit : LVimond

La transmission à variation continue AutoCommand équipe les tracteurs New Holland T5 pourvus de la motorisation FPT 4 cylindres 4,5 litres répondant à la norme Stage V. Ce moteur intègre différents équipements de post-traitement des gaz d'échappement (catalyseur d'oxydation, SCR avec filtre et second SCR avec catalyseur de nettoyage CUC). Tous prennent place sous le capot sans altérer la maniabilité, ni la visibilité. La puissance nominale est affichée entre 110 et 140 chevaux selon les modèles. Pilotée depuis l'accoudoir SideWinder II, la transmission AutoCommand propose trois niveaux de réactivité.
Modèle : T5.110, T5.120, T5.130 et T5.140
Puissance maxi : 110, 120, 130 et 140 ch

Valtra
Une transmission semi-powershift sur les séries A



Crédit : Valtra

Les Valtra A104 et A114 bénéficient d'une transmission semi-powershift 16x16 ou 32x32 à quatre rapports sous charge, entièrement robotisée. Outre le passage manuel, Valtra propose deux modes de passage automatique des rapports sous charge, Auto 1 à 1650 tr/min et Auto 2 à 2050 tr/min. Robotisé, le passage des gammes reste, lui, piloté par le chauffeur depuis un bouton sur le pommeau. Ces tracteurs disposent en option d'un relevage et d'une prise de force frontale, mais également d'une cabine à suspension mécanique. Ajoutons un tableau de bord redessiné, depuis lequel le conducteur règle la sensibilité de l'inverseur (10 niveaux), ainsi que la sensibilité du passage des rapports sous charge (10 niveaux). Il peut également paramétrer deux rapports sous charge différents en marche avant et en marche arrière.



DÉVELOPPER LES VIANDES DE BŒUF LABEL ROUGE : LES PROFESSIONNELS S'ENGAGENT…

Pour offrir une viande de bœuf plus qualitative, plus responsable et plus durable, la filière bovine a fait
LE CHOIX DES VIANDES DE BŒUF LABEL ROUGE.

Qualité organoleptique supérieure, respect de considérations sociétales élevées, démarche certifiée et contrôlée, et surtout un logo parmi les mieux connus du consommateur.

Pour accompagner cette promesse de qualité renforcée, l'interprofession bovine travaille sur tous les leviers :

- **UN CAHIER DES CHARGES RÉNOVÉ POUR PORTER L'OFFRE SUPÉRIEURE DES VIANDES DE BŒUF LABEL ROUGE.**
- **LA CONTRACTUALISATION DES ANIMAUX ET DE LA VIANDE RENDUE OBLIGATOIRE.**
- **UN GRAND PLAN DE COMMUNICATION POUR FAIRE CONNAÎTRE LES VIANDES DE BŒUF LABEL ROUGE** avec une campagne Grand Public qui démarrera le 18 novembre à la radio et dans l'ensemble des titres de la presse quotidienne régionale, et un accompagnement soutenu des magasins pour déployer les Viandes de Bœuf Label Rouge et dynamiser les ventes.

LES VIANDES DE BOEUF LABEL ROUGE

Le plaisir de manger mieux

Pour en savoir plus : www.interbev.fr

BOVINS interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

AIMEZ LA VIANDE, MANGEZ-EN MIEUX.

Crédit photo : Place Cliché. 019679.

100 ans du Groupe Malécot

Un anniversaire fêté «en famille» à Saint Loup

Les entreprises qui ont le privilège d'afficher cent ans d'activité ne sont pas légion, elles sont encore plus rares à être restées familiales. Et pourtant le groupe Malécot en fait partie et à anniversaire exceptionnel, évènement exceptionnel !
Le 20 septembre dernier, clients et fournisseurs étaient invités à fêter l'évènement chez Malécot Poirier Agri lors d'une soirée organisée à Saint Loup (58). Devant un parterre de 450 personnes, Stéphane Malécot, le PDG du groupe, représentant la 4ème génération, a retracé l'histoire de l'entreprise centenaire (voir encadré) depuis le démarrage d'activité en Beauce en 1919 par Précil Malécot, son arrière-grand-père. Depuis cette création, la famille n'a cessé de se développer dans l'agriculture et les travaux publics, le bâtiment et l'industrie. Patrick Malécot a racheté des entreprises à Tours et Nuits St Georges pour développer le TP et distribuer Volvo Equipement de la Touraine à la frontière Suisse. En 2008, son fils Stéphane a acquis les Ets Poirier pour créer Malécot Poirier Agri. *«Mes aïeuls ont distribué Deutz Fahr pendant 40 ans à Pithiviers»* a souligné Stéphane Malécot *«Nous partagions ce point commun avec les Ets Poirier, mais surtout, nous avions la même politique de qualité de service basée sur la force des équipes et le respect de nos collaborateurs. C'est donc tout naturellement que nous nous sommes rapprochés»*. Stéphane Malécot se dit fier de la bonne communication entre les trois sociétés du groupe : Kléber Malécot, Malécot Poirier Agri et KM Agri, créée l'an dernier pour distribuer Case Ih sur le Loiret. Un esprit groupe auquel il est très attaché.



Un chiffre d'affaires multiplié par 5 en 20 ans.

«Nous sommes une grande famille de 175 collaborateurs pour 75 M€ de chiffre d'affaires. Et quand je dis nous, c'est avec vous nos clients, nos partenaires. Je me réjouis de votre fidélité, de la qualité des relations que nous entretenons avec nos fournisseurs, Deutz-Fahr bien sûr, et nos 60 ans de collaboration, mais aussi Kuhn, Krone, Dieci, BVL, Pellenc, pour ne citer que les principaux. Cet engagement de tous fait du groupe Malécot, un acteur majeur de la distribution de matériels de bâtiment et travaux publics et de matériels agricoles, d'élevage, pour l'irrigation, pour le viticole et le vinicole».
Stéphane Malécot a aussi rendu un hommage appuyé à Stéphane Pain qui dirige Malécot Poirier Agri. *«Stéphane a toute ma confiance. Je salue ses qualités de management des équipes»* Stéphane Pain a à son tour remercié *«les clients et fournisseurs, d'avoir répondu si favorablement à notre invitation. Beaucoup d'entre vous sont devenus au fil de nos années de collaboration, de véritables amis. Votre présence ici ce vendredi soir nous fait chaud au cœur»* avant de rappeler que le plus beau n'est pas de savoir mais de transmettre ce que l'on sait. Il a rappelé que les Ets Poirier partageaient la même vision du métier que le groupe Malécot, et ce depuis 82 ans. Il a enfin souligné le dévouement et les compétences des techniciens qui contribuent à apporter un SAV de qualité le plus réactif possible tout au long de l'année.
Aujourd'hui, la concession de Saint Loup compte 55 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 19 M €. Depuis 2008, l'entreprise s'est développée par de nouvelles implantations : Varennes-Vauzelles, Saint Hilaire en Morvan, Ligny le Chatel et en s'appuyant sur un réseau d'agents fidèles : les Ets Bourgeat à Varzy, les Ets Huygen à Béon et Hydroméca à Thou.
David Prêt, responsable commercial chez Same Deutz-Fahr France n'a pas manqué de rappeler la relation fiable et durable que le constructeur entretient avec Malécot Poirier Agri, *«Un de nos plus gros partenaires, qui peut s'enorgueillir d'un des plus gros parcs de moissonneuses-batteuses Deutz-Fahr en France. C'est une concession qui participe activement à l'évolution technique de nos produits»*.
La soirée s'est poursuivie en chansons et tours de magie.

L'histoire du groupe Malécot

-1919 : création par Précil Malécot. Distribution de McCormick.
-1932 : reprise de la société de battage par Kleber et Paul Malécot au décès de Précil.
-1959 : création de la SA Kleber Malécot par Kléber Malécot.
-1986 : distribution de la carte TP Volvo
-1993 : Patrick Malécot (père de l'actuel dirigeant) prend la tête de l'entreprise.
-1995 : arrivée de Stéphane Malécot.
-2008 : rachat de la société Poirier qui devient Malécot Poirier Agri.
-2018 : création de la société KM Agri qui distribue Case IH sur le Loiret.



▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Loïs Lebeau

Un nouveau vendeur chez Malécot Poirier Agri



La concession Deutz-Fahr de Saint Loup (58) renforce sa présence commerciale avec l'arrivée d'un 9ème vendeur. Loïs Lebeau, a rejoint l'équipe commercial depuis la mi-septembre. Titulaire d'un Bac STAV et d'un BTS ACSE, obtenu à Château-Chinon, ce nivernais d'origine, a été attiré par la vente de matériel agricole, sans doute influencé par son père Gilles qui exerce les mêmes fonctions au sein de la concession sur le nord de la Nièvre. Loïs Lebeau a en charge le secteur du Morvan. Il est rattaché à la base de Saint Hilaire en Morvan, à quelques encablures de Château-Chinon.
Lois Lebeau 06 07 37 67 19



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 08/10/2019	Bourg-en-Bresse 01/10/19	St-Christophe-en B. 02/10/2019	National 02/10 au 08/10/19
Vaches viande (V)	U	3,85 € →		3,85 € ↘	3,84 € →
	R	3,30 € →	3,45 € →	3,58 € ↘	3,49 € ↘
	O	3,15 € →	3,00 € →	-	3,15 € ↘
Vaches mixte (M)	R	3,05 € →		-	3,05 € →
	O	3,05 € →	2,60 € ↘	-	3,04 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,70 € →	-	-	2,65 € ↘
	P	2,50 € ↙	2,30 € →	-	2,43 € ↘
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,45 € ↘	4,12 € ↘
	R	3,25 € →	3,58 € →	3,85 € ↘	3,56 € ↘
	O	3,15 € →	3,00 € →		3,14 € →
Taureaux VML	URO	2,70 € →	2,50 € →	3,02 € →	2,81 € ↘

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 30/09/19 au 06/10/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,95 €	3,69 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	3,38 €	3,37 €	3,36 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,87 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,99 €	3,82 €	3,71 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	3,98 €	3,70 €	-	-	-	-
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,73 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,22 €	-	
Races lait	-	-	-	-	-	2,75 €	2,70 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,55 €	4,18 €	3,97 €	3,86 €	-	-	-

Tendance : Demande limitée.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **08/10/2019**

Effectif total: 4790 - Taux de vente: 99%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	250-300	2,81 €	2,87 €	2,82 €	-
			300-350	2,47 €	2,77 €	2,62 €	-
			350-400	2,47 €	2,75 €	2,55 €	-
			400-450	1,83 €	2,73 €	2,50 €	-
			450-450	2,38 €	2,45 €	2,43 €	-
		R	200-250	2,56 €	2,97 €	2,77 €	-
			250-300	2,64 €	2,74 €	2,67 €	-
			300-350	2,29 €	2,64 €	2,45 €	-
			350-400	2,44 €	2,47€	2,46 €	-
			400-450	2,34 €	2,48€	2,44 €	-
	F	U	250-300	-	-	-	-
			300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
		R	250-300	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-

Marché bien approvisionné avec 92% de vendus.

BROUTARDS : L'offre augmente et les cours sont stabilisés et reconduits dans toutes les catégories sauf dans les 300 à 350 kgs qui souffrent d'une qualité inférieure aux semaines précédentes.

LAITONNES : Forte demande en charolaises "typées italiennes" avec facile reconduction des cours. Pas d'invendus

Effectif total: 197 - Taux de vente: 100%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

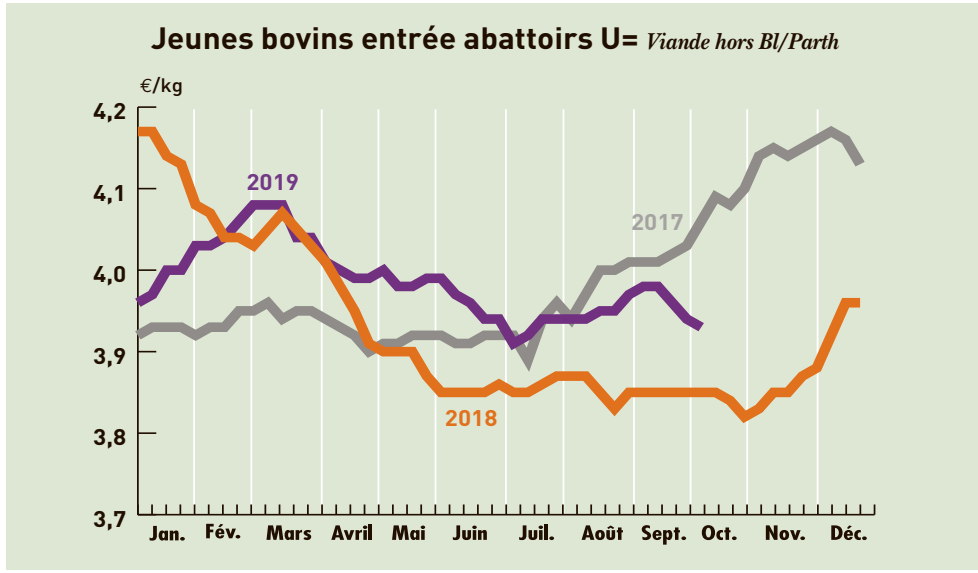
M	U	300-350	-	-	2,26 €	-
F	U	300-350	2,29 €	2,74€	2,68 €	-
		350-400	2,51 €	2,60€	2,56 €	-
	R	300-400	2,40 €	2,59 €	2,49 €	-

Effectif total: 277 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

TAUREAUX		ÂGE				
	M U	+500 kg	-	-	-	-
	M R	+500 kg	-	-	-	-
	F E	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
	F U	- 5 ans	1,75 €	2,09 €	1,89 €	-
		5 à 10 ans	1,68 €	2,33 €	1,84 €	-
		+ 10 ans	1,65 €	1,92 €	1,72 €	-
	F R	- 5 ans	1,62 €	1,82 €	1,74 €	-
		5 à 10 ans	1,48 €	1,72 €	1,64 €	-
		+ 10 ans	1,44 €	1,64 €	1,56 €	-
	F O	- 5 ans	1,56 €	1,58 €	1,58 €	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
		+ 10 ans	1,05 €	1,45 €	1,30 €	-
	F E	24 à 36 mois	-	-	-	-
	F U	24 à 36 mois	1,94 €	2,22 €	2,08 €	-
	F R	24 à 36 mois	1,75 €	1,97 €	1,84 €	-

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Peu d'offre pour la saison, néanmoins la demande est présente, il y a très peu d'invendus. Les animaux sont en général bien préparés et conviennent aux acheteurs. En effet la demande s'étend majoritairement sur des animaux non loin de la finition.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 30/09/19 au 06/10/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,00 €	3,97 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,63 €	4,08 €	3,89 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,89 €	3,72 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	2,29 €	3,21 €		
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,76 €	2,71 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau

Sicagemac (prix au kg vif)	Marché de Corbigny du 07/10/2019
Bovins (286)	
	Prix moy. (animal) / Prix moy. (kg)
Broutards	
235 à 320 kg Broutards	640 - 860 / 2,70 - 2,74
355 à 445 kg Laitonnes	900 - 1090 / 2,41 - 2,76
350 à 385 kg Génisses 16-24 mois	880 - 1000 / 2,49 - 2,63
405 à 450 kg Génisses 24-36 mois	- / -
465 à 675 kg Taureaux	910 -1360 / 1,79 - 2,15
975 - 1060 kg Vaches	- / -
	1000 - 1620
Vaches légères	-
Vaches entre deux	-
Vaches lourdes	-

Les volumes augmentent en broutards. En plus de 400 kg seuls les animaux de qualité supérieure voient leurs tarifs maintenus. Cours fermes en légers.
Placement suivi en femelles lourdes valablement vaccinées.
Peu d'apports en vaches maigres permettant de reconduire les tarifs.

Bovins gras : 15

Vaches de viande : 3,55 à 3,72 E kg de viande.
Génisses de viande : 3,96 à 4,26 E kg de viande.

Présentation de bonne qualité en sujets gras, cours stables.

Prochain marché le lundi 14 octobre aux horaires habituels.

Tendances SEM. 41/2019

Bovins de boucherie

Les volumes restent modestes, mais ils sont suffisants pour les faibles besoins des abattoirs. Dans le domaine des viandes haut de gamme, même si l'ambiance n'est pas au beau fixe, les tarifs restent convenables pour un débouché de niche. Le commerce est calme, mais les tarifs se maintiennent dans les bonnes génisses Charolaises qui gardent une très bonne image auprès des consommateurs sur la région. La tendance est en revanche plus lourde dans les vaches face à l'accumulation de viande dans les frigos, les tarifs se dégradent dans l'ensemble des allaitantes de choix secondaire. En réformes laitières, les disponibilités sont suffisantes pour que les industriels accentuent la pression sur les prix sur les vaches Holsteins ou Montbéliardes. De nombreux animaux sortent des exploitations directement après la dernière traite sans finition préalable, ce qui donne de la viande destinée à la transformation et faiblement valorisée. En jeunes bovins, le climat commercial reste pesant avec des débouchés fortement concurrencés sur nos marchés exports.

Broutards

Après la forte dégradation des prix du mois de septembre, le marché se détend avec un retour des exportateurs, mais également une meilleure demande de la part des engraisseurs français qui veulent bénéficier des tarifs actuellement attractifs dans les broutards lourds. La pluie qui a fait reverdir la nature a fortement réduit la pression à la vente. La détente qui se profile doucement est également un élément pour la rétention des animaux. Le commerce montre quelques signes de reprise dans les Charolais de plus de 400kg, mais pour des tarifs qui restent faibles et qui progressent très lentement. Dans les femelles, la vente demeure régulière pour les bonnes laitonnes vaccinées destinées à faire de la babynette. Le commerce est calme dans les ordinaires pour l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

La situation est extrêmement compliquée, car les intégrateurs limitent leurs rentrées pour éviter une surcharge de sortie aux abords de la saison chaude. Le commerce reste très sélectif dans les veaux Holsteins, Abondances ou Montbéliards, Normands destinés à l'engraissement. Les très bons veaux Montbéliards pour l'Espagne sont également à la baisse. La situation est la plus difficile dans les croisés avec des intégrateurs qui utilisent le déséquilibre offre/demande pour imposer une baisse drastique sur les prix, y compris dans les très bons croisés jaunes. . ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 02/10/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 187 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : beaucoup d'animaux présentés cette semaine, la demande reste importante dans les sujets de moins de 350 kg valablement vaccinés (FCO + 60 J sérotype 4 et 8). Les cours sont reconduits dans l'ensembles des catégories. Les animaux de plus de 400 kg trouvent preneurs a des prix d'environ 2.44 E /kg Vif. **Laitonnes :** Cours inchangés, demande importante en femelle italienne valablement vaccinés.	M	U	200 - 250	-	-	-	
			250 - 300	2,72 €	2,90 €	2,80 €	-0,01
			300 - 350	2,46 €	2,84 €	2,71 €	-0,01
			350 - 400	2,48 €	2,73 €	2,52 €	-0,06
			400 - 450	2,34 €	2,54 €	2,44 €	-0,02
	F	U	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 25/09/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 108 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Confor-mation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : Les apports sont faibles cette semaine, et les cours cèdent quelques centimes. Vente de bêtes de formes : 28 animaux ont été présentés à cette vente, nous remercions les éleveurs apporteurs pour la qualité de leur animaux aussi bien maigres que démarrés ainsi que nos acheteurs pour leur participation. 95 % des animaux ont trouvés preneurs ce qui fait la réussite de cette vente.	F	U	- 5 ans	1,77 €	2,02 €	1,86 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,64 €	1,97 €	1,72 €	-0,03
			+ 10 ans	1,47€	1,77 €	1,62 €	+0,02
		R	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,76€	2,12 €	1,90 €	+0,02

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **07/10/2019**

Effectif total: 1109 - Taux de vente: 96%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 25 - Taux de vente : 98%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Marché bien approvisionné, mais avec beaucoup trop d'animaux qui n'étaient pas annoncés. 88 % de vendus. **Agneaux :** l'offre est largement suffisante pour satisfaire des besoins trés modestes et des acheteurs peu nombreux. Les cours chutent à nouveau trés sensiblement et déçoivent fortement les éléveurs qui ont fait l'effort de soigner leurs animaux malgré la sécheresse. **Brebis :** baisse des tarifs dû au recul des besoins pour l'exportation.	M	M	M	1,01 €	1,01 €	1,01 €	
	F	U	> 60 kg (F)	1,00 €	1,10 €	1,05 €	
		R	< 60 kg (F)	0,93 €	1,01 €	1,00 €	
			> 60 kg (F)	0,92 €	0,99 €	0,97€	
		O	< 60 kg (F)				
			> 60 kg (F)	0,75 €	0,75 €	0,75 €	
Effectif total: 838 - Taux de vente : 84%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX :	M	U	32 - 38 kg	2,39 €	2,89 €	2,70 €	
			38 - 44 kg	2,26 €	2,84 €	2,61 €	-
			44 - 50 kg	2,20 €	2,71 €	2,42 €	-
			> 50 kg	1,96 €	2,32 €	2,19 €	-
	F	R	32 - 38 kg	2,21 €	2,69 €	2,45 €	
			38 - 44 kg	1,97 €	2,42 €	2,24 €	-
			44 - 50 kg	2,11 €	2,30 €	2,16 €	-
Effectif total: 44 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35kg	51 €	84 €	69 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 30/09/2019**

Ovins : 250	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	66 - 88	1,69 - 2,24
Agneaux	100 - 130	2,300 - 2,83
Brebis	42 - 100	0,62 - 1,06

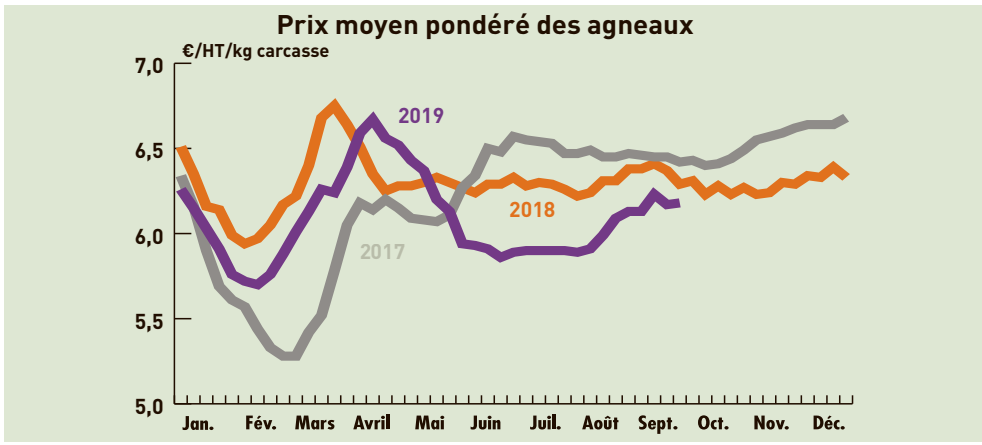
Beaucoup d'agneaux lourds cette semaine à la vente. Commerce plus calme accompagné d'une légère baisse. Peu d'invendus. Cours reconduits en brebis.
Collecte de laine le 17 octobre à la Sicagemac de 9h à 11 h
Prochain marché: le 14/10/2019

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 30/09 au 06/10/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,51 €	6,15 €
Couvert	16 -19 kg	6,48 €	6,66 €	6,01 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,59 €	5,55 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* — *Cotations FranceAgriMer du 30/09 au 06/10/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,18 €	6,21 €	0



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 30/09/2019 au 06/10/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,46	6,43	5,60	-	-	-	-
	Var.		0,02	0,02	0,01				
	R	6,08	6,13	6,11	-	6,63	6,58	-	-
	Var.	0,06	0,06	-0,07		-0,01	0,08		
	O	-	5,71	-	-	5,92	5,74	-	-
	Var.					-0,20	-0,23		
3 (couverts)	U	-	6,39	6,37	5,48	-	6,91	6,57	5,62
	Var.		-0,05	-0,02	0,11		0,14	0,10	-0,17
	R	6,13	6,18	6,19	5,48	6,84	6,66	6,37	5,57
	Var.	0,09	0,02	0,02	0,07	0,10	0,04	0,03	-0,10
	O	5,62	6,01	6,30	-	6,15	6,12	5,90	-
	Var.	-0,32	-0,33	-0,61		0,08	-0,11	-0,05	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,80	5,51	-
	Var.						0,03	-	
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : La pression tarifaire des agneaux d'import entraine une baisse des agneaux de découpe et cours globalement stable pour les agneaux de qualité. **Zone sud :** Application du réseau.

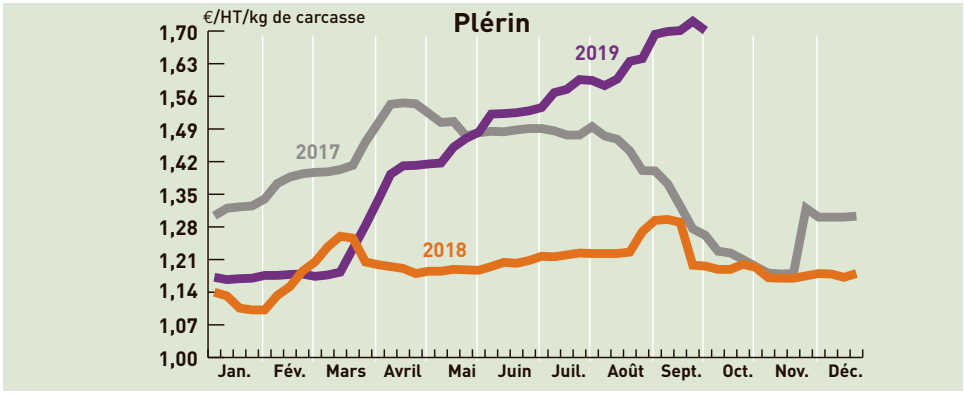
Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 7 octobre 2019) :
« Marché calme. Les cours sont reconduits avec peine. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 773 porcs présentés) *Cotations du lundi 7 octobre 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,701 €**



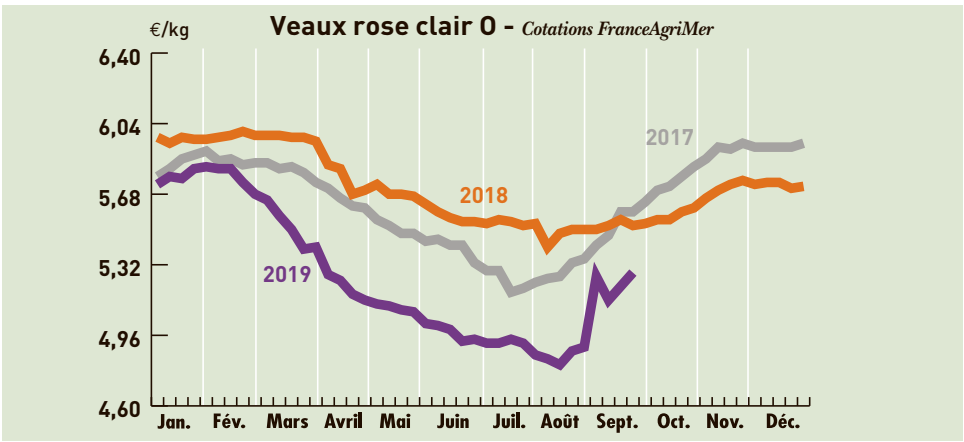
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 27/09 au 03/2019*

1,86 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 30/09 au 06/10/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-		-
U	-	7,31 €	5,84 €	-
R	-	5,80 €	4,53 €	4,19 €
O	-	5,28 €	4,09 €	3,69 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* — *Synthèse nationale FranceAgriMer du 30/09 au 06/10/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	706	Vente mauvaise en toutes catégories, chute des cours en veaux légers.Marchandise inférieure invendable et non cotée.
La Talaudière	505	Vente très difficile. la petite marchandise est invendable.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	165	-12
Femelles	119	8
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	86	-8

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* — *Cotations FranceAgriMer du 30/09 au 06/10/2019*

Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00

Céréales

Marché du 01 octobre 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française.
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	sept. - déc.	158	V	C
	fourrager	sept. - déc.	150	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	sept. - déc	157	T	C
Aube/Yonne	BPMF	sept.-déc.	158,50	N	C
	BPMF	janv.-mars	160	N	C
	fourrager	sept. - déc	149,50	N	C
ORGE FOURRAGÈRE					**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	sept. - déc	142	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	sept. - déc	142	V	C
Aube	62/63 kg/hl	sept. - déc	140,50	N	C
AVOINE NOIRE					**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	sept. - déc	145	N	C
Coted'Or/HauteSaone	50 kg/hl	3 de sept.	150	N	C
SEIGLE PLANIFIABLE					**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'Or		sept.-déc.	165	N	C
TRITICALE					**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'Or		sept.-déc.	1643	N	C
POIS					**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	sept-déc.	180	V	C
Yonne	fourrager	sept-déc.	181	V	C
Côte d'Or	fourrager	sept-déc.	181	V	C

Matériel

Tracteur

TRACTEURS	an	Heures	CV
JD 6105 R + chargeur, BE	2013	5150	105
JD 5090 R + chargeur Etat Neuf	2017	650	90
JD 6105 M + chargeur, BE	2015	4500	105
JD 6620 + rel. AV BE	2005	6300	125
JD 6110 + charg., BE	2000	5250	80
JD 5085 M + charg.,arceau, TBE	2016	1850	85
CLAAS Axos 330, TBE	2010	2100	90
MASSEY FERGUSON 6245, BE	2000	7300	90
RENAULT Arès 640 RZ, BE	1997	5650	130
VALTRA T153, TBE	2015	4100	160
CASE IH LUXXUM 110, TBE	2017	1250	110

MATÉRIELS		an	capacités
Presse B.R. Carrées	NH - BB 960 A, TBE	2008	14000 B.
Fauch. front.	KUHN - GMD 802 F FF, TBE	2013	3,10 m
Faucheuse Cond.	KUHN FC GLV, BE	2010	3 m
Faneuse	KUHN - GF 7902 T GII, traînée TBE	2013	7,90 m
Faneuse	KUHN - GF 7702, portée TBE	2009	7,70 m
Andaineur Double	FELLA - TS 1402, BE	2005	7,50 m
Presse B.R.	CLAAS - VARIANT 260, ficelle filet, BE	2003	
Presse B.R.	CLAAS ROLLANT 250, révisée, TBE	2002	
Presse B.R.	JOHN DEERE 854 ROTOFLOW, TBE	2014	5800 B.
Semoir maïs	AMAZONE, ED 302, tracteurs hydrau, BE	2005	4 rangs
Bol pailleur	SILOFARMER TAMBORA 14, cde élec, BE	2012	14 m³
Epareuse	LAGARDE Orion II 50 CSE, BE	2015	5 m
Affute piquets	YANIGAV AP 200 G, Biface, BE	2010	
Bétaillère	MASSON, 5 mètres, état moyen	1996	
Épand. à fumier	DEGUILLAUME, FORCE 14 D, BE	2014	
Épand. à fumier	DEGUILLAUME, FORCE 14 D, BE	2012	
Épand. à fumier	ROLLAND, V2.12, état moyen	2004	
Pulvérisateur	KUHN, OMNIS 1000 L, rampes 12 m TBE	2010	1000 L
Att. portacourt	KUHN, pour herbe rotative kuhn HR 3004 D	2014	
Balayeuse	RABAUD, super champion 200, BE	2002	5 m
Épand. engrais	VICON, PS 603, état Neuf		
Pailleuse	KUHN, PRIMOR 2060 M, TBE	2011	
bol pailleur	SILOFARMER, TAMBORA 14, BE	2012	14 m³

Défi~Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr

03 - Vends cause retraite tracteur John Deere 6330 2011 premium pont sups variation continue 6500h chargeur T10 mailleux - 40500 euros.
✆ **06 76 71 43 67**

26 - Vend Massey Fergusson 140 avec chargeur simple effet.
✆ **06 31 20 03 01**

41 - Vds tracteur Goldini Cluster 70 RS, peu servi, 200 h, cause handicap.
✆ **06 75 20 51 76.**

58 - VENDS Claas Arès 697, 2007, 6 600 H, pneus neufs, relevage avant, TBE, - canadien 4 m., repliage vibro 3.50 m. (réf. 4102)
✆ **06 79 71 62 23**

69 - VENDS tracteur Fendt 310 Farmère 4 RM, 8 500 H., BE, pas de TVA (réf. 410D)
✆ **06 10 43 35 81**

89 - Vends tracteur NH T7-200, 4 300 heures, - bon état, prix: 42 000 euros HT (réf. 400D)
✆ **06 72 11 91 00**

Travail sol

01 - Vds chisel Sicam 15 dents socs neufs ailerons DEG 70, 11 disques, recouvrement bon état
✆ **06 73 97 35 01**

21 - Vends semoir Amazone et herse rotative 3 m., - pulvé Caruelle 16 m., contrôle juin 2018 (réf. 3901)
✆ **06 46 10 52 91**

26 - Vends charrue Durau 450CS, non stop, lames 16 pouces, pointes carbure + chisel Amazone Cenius 3002, 11 dents avec rouleau barre, disques effaceurs + sous soleuse agric lourde 5/7.5 dents. Le tout en TBE
✆ **04 75 27 67 21 HR**
06 30 66 63 18

26 - Achète cultipacker + faucheuse 6 disques + remorque fourrage 5-6 mètres
✆ **06 70 87 57 90 hr**

26 - Vds semoir à blé Nodet 21R sabots neufs- BE- 800 euros. Vds charrue Naud 4 socs. Faire proposition. BE
✆ **06 15 75 23 55**

69 - Vds herse plate 4,20 m. dents neuves attelage auto + treuil P 800 euros exo TVA - Elévateur à fourche derrière tracteur maxi 500 kg P 400 euros exo TVA.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

71 - Vds charrue Thiémé reversible, 4 socs + pièces, prix 600 euros à débattre.
✆ **06 82 40 88 85**

Récolte

01 - Vos cause retraite faneuse Lely 7m70 très peu servie année 2017, neuve, 800 euros
✆ **06 26 94 75 70**

26 - Vend calibreuse à noix
✆ **06 31 20 03 01**

Traitement

18 - Vends pulvé automoteur M44D Matrot, 3.000 l, rampe alu 24 m, bon moteur, 6.500 h, roues 18-34 et 12-52
✆ **06 86 67 31 83,**
heures repas.

69 - Vds pulvé Berthoud force 8 800 l. 12 m. attelage auto lave main trémie incorporation fermeture hydro 4 tronçons ouverte droite gauche indépendant prix 2000 euros HT.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

Arbo-viti

26 - Vend ramasseuse de noix type 1702 de 2014 bon état à voir à Beaumont les Valence. Utilisée 160h.
✆ **06 83 35 60 87**

69 - Vends 3 caisses palettes en métal, contenance 200 bouteilles. L'unité 35 euros.
✆ **06 87 26 54 14**

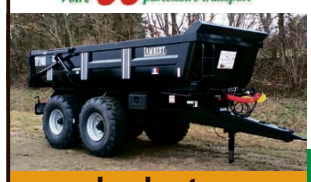
Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 3603)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

Cave

69 - Vends 2 cuves Inox 50 Hl 1 cuve inox plafond mobil Giroux 2 cuves émail 50 hl 1 cuve Gimar plafond mobile 20 hl.
✆ **06 81 28 53 61**

Agri. divers

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
ALLIANCE
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
22 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

01 - Vds fendeuse horizontale 24 t en 2m Metal Agricola avec télécommande pas de tva 6000 euros pas sérieux s abstenir
✆ **06 33 29 81 25**

01 - Vos semoir maïs 4 R - semoir Nodet 2m50 - pirouette 6m40 Kuhn - andaineur Krone 4m20 - moteur chaine fumier Melotte - 01 Beaupont
✆ **04 74 51 22 14**

03 - Vends cause retraite mélangeuse Triolet 24 m3 porte arr tapis long couteaux hydro 2014 - 30500 euros.
✆ **06 76 71 43 67**

03 - Vends cause retraite épareuse Kuhn EP 5557 P 260h état neuf Rotor gros bois 2014 - 15500 euros.
✆ **06 76 71 43 67**

21 - RECHERCHE round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 390D)
✆ **06 69 21 04 68**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 410C)
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Cher semoir maïs 5 éléments + remorque à fruits. Vend autochargeuse Kemper 125.
✆ **06 74 34 89 77**

38 - Vends herse année 1980, 2m52x189 prix : 250 euros à débattre.
✆ **06 14 56 33 51**

38 - Vds Ford 9600, 4rm : 9000 euros BE pièces pour Ford county et Ford 5000 MF802 avec fourche : 1000 euros.
✆ **06 75 04 60 70**

42 - Vds dessileuse portée + récolteuse Taarup + tronçonneuse + plumeuse + petite cellule
✆ **07 85 79 70 07**

58 - Cause cessation vends : - broyeur Mac Connel 460, - brabant Huard Losange 4 socs, -vibro Kongskilde 5.50 m., -déchaumeur à dents Kverneland 3.50 m., semoir Amazone avec herse rotative Kuhn, - bétaillère Renault DCI 140, caisse alu. Année 2004 (réf. 41VB1)
✆ **03 86 58 35 52 HR**

63 - A saisir tunnel récent TBE forme ogive idéal zone montagne bâche neuve plan montage 20 M de long 3600 euros livraison possible.
✆ **06 62 01 50 93**

69 - Vds tank à lait Géa 6 traites 3600 l. 2014 + mur béton L4M + silo granulés 6 tonnes.
✆ **06 45 71 16 74**

Elevage

69 - Vds bétaillère 4 places concasseur à céréales.
✆ **06 09 54 67 57**
ou 06 63 17 30 16

71 - Vds salle de traite 2x5, Westfalia, decro, T. bon état, cause cessation lait. 71520.
✆ **06 85 02 54 26**

71 - Vds couloir lève brebis, idéal pour faire les pattes, s'adapte sur chargeur avec lève palette, 800 euros.
✆ **06 13 74 77 99**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds belle bétaillère Opel Movano 3T5, année 2009, 120 cv, 350 000 km, caisse inox 5 ans, entretien garage, CT OK
✆ **06 87 05 63 94 HB**

71 - Vds gator XUV855M, diesel, cabine chauffée, 1.100 hrs, garantie 1 an, état neuf.
✆ **06 88 59 16 46**

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend et livre maïs ensilage en bottes enrubannées - luzerne 1ère, 2ème et 3ème coupe - paille
✆ **06 83 33 41 45**

01 - Vds foin enrubanné et coupe à 6 cm de long 1ère et 2ème coupe 2019 - 60 de MS - très bonne qualité 160 euros/T
✆ **06 80 10 95 44**

01 - Agriculteur vend foin C2 bio bottes rectangulaires ray grass dactyle trèfle 160 euros HT départ ferme trèfle stade fleuraison 125 euros HT certificat C2 fourni
✆ **06 88 73 70 73**

01 - Part vend foin de luzerne en balles rondes 120x120 px 100 euros la tonne départ ferme
✆ **06 81 87 23 48**

01 - VENDS 10 tonnes de regain, petites bottes, 170 euros la tonne (réf. 410B)
✆ **06 52 80 44 04**

21 - Vends paille nouvelle récolte, balles carrées, blé, orge, à partir de 90 euros tonne.
✆ **06 84 27 13 81**

21 - Vends enrubanné, herbe de pré et mélange et foin, livré.
✆ **06 84 27 13 81**

38 - Vds ensilage maïs plantes entières en tas env. 300 T. - 50 euros/T.
✆ **06 09 89 54 33**

39 - Achète et vends paille, foin et luzerne, franco. Ets Reybier
✆ **06 08 53 16 44**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Vds paille de blé botte cubique 80 euros la tonne. Livraison possible
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vds maïs épi en bottes Moha enrubanné le tout analysé - livraison possible
✆ **06 14 96 23 01**

Fourrage

01 - Vds foin 2ème et 3ème coupe prairie naturelle 2019, 60 BR 120x120
✆ **06 10 04 28 23**

ETASARLBergeron
ROUTE DE BOISSET
42680 St Marcellin en Forez
VENDS BALLES
Filmées Enrubannées :
Maïs irrigué
plantes entières ou épi
Conventionnel ou Bio.
DEVIS GRATUIT
Tél. 04 77 52 80 87
Port. 06 11 05 86 45

18 - Vends foin récolte 2019 prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, 150 euros tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52**

18 - Vends paille récolte 2019 blé et orge, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250x120x90, 80 euros HT tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52**

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, prix : 60 euros la tonne, possibilité de transport (réf. 390B)
✆ **06 85 73 22 68**
avec répondeur

38 - Vds foin et paille en bottes carrées, 2ème coupe de dactyle en bottes rondes, luzerne en bottes rondes.
✆ **06 87 45 71 74**

39 - Vds BR trèfle violet en sec diam. 150, deuxième coupe
✆ **06 74 57 83 40**

69 - Vends foin de prairie naturelle HD ou BR, ray-grass, enrubannage, paille HD. Livraison assurée.
✆ **04 74 00 30 70**

69 - Vends enrubanné herbe de prairie et de luzerne récolte 2019.
✆ **04 74 63 03 55**
ou 06 62 06 65 03

Bât. Pro.

18 - Recherche sur région Centre, ferme céréalière 130 à 160 ha, avec reprise matériel.
✆ **02 48 59 84 42**

Terrain

18 - Recherche sur région Centre, achat terre céréalière pour 60 ha, en placement bail au fermier en place.
✆ **02 48 59 84 42.**

Rech. expl. culture ou élevage. Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terres de Bourgogne
Google+
Twitter
Facebook
agribourgogne.fr
Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre



Divers

42 - Particulier passionné recherche liqueur chartreuse objet affiche bouteille
✆ **06 85 31 68 61**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

FOURNITURE ET POSE DE GÉOMEMBRANES
ASQUAL
Firestone
Firestone Building Products
SODAFGÉO
ÉTANCHÉITÉ
Fosses à lisier B.T.S.
Réserves d'eau
Bassins enterrés
POCHES SOUPLES
www.sodafgeo.fr
ZI Le Petit-Bourbon - BELLEVILLE-SUR-VIE - 85170 BELLEVIGNY
Tél. 02 51 24 40 15 - Fax 02 51 24 40 09 - contact@sodafgeoetancheite.fr

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BÉTONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

PORTES OUVERTES D'ÉLEVAGE

VEN SAM DIM
18 19 20
OCTOBRE
14e PORTES OUVERTES
ELEVAGE
Marché gourmand dimanche
BONNOT Bernard (03 85 24 00 76 - 06 68 76 84 48)
DEVILLARD Jacques (06 18 54 64 88)
MONNET Charles & Olivier (06 27 50 34 47 - 06 23 74 88 23)
Champlecy Attitude
VENDREDI 18 OCTOBRE
TRIANGLE ÉNERGIE
RESTAURATION AU RELAIS DE CHAMPLECY TÉL. 03 85 24 11 34
INVITÉ D'HONNEUR - Visite du bâtiment
Chez Mme et M. DEVILLARD «Lavaux» à CHAMPLECY

Elevage Charolais
DESSERT Maurice
«Les Sillets» - 03210 MARIGNY
"Le bien-naître à votre portée"
E.C.D.M.
vous invite le MERCREDI 23 OCTOBRE 2019
à la VENTE de
40 TAUREAUX Charolais
issus IA, âgés de 11 à 24 mois, répertoriés « qualités maternelles » et « vêlages faciles »
FACILITÉS DE PAIEMENT, TRANSPORT POSSIBLE
Contact : 06 88 96 23 63 • Mail : dessert-maurice@wanadoo.fr

LES 18, 19 ET 20 OCTOBRE
La SCEA Mélaye Sennepin
organise ses JOURNÉES COMMERCIALES
Au programme
sur ces 3 journées, présentation des animaux au pré
SCEA MÉLAYE SENNEPIN
Le Bourg - 58700 La Celle sur Nièvre - 06 60 48 07 08



Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES à l'étable
les 25 - 26 et 27 octobre
60 taureaux de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année - 35 génisses de 18 mois - 10 vaches
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
Rappel de championnat Paris 2018
FILS D'HOLIDAY À VENDRE
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

42 - Vds matériel boucherie - four électrique - feu nu 3 gaz - marmitte au gaz
✆ **04 77 24 98 47**

Offre

Emploi

01 - Rech. chauffeur tracteur pour récolte betteraves rouges oct-nov
✆ **06 76 03 14 55**

21 - CHERCHE salarié H/F conduite d'un poulailler de pondeuses, ramasse oeufs automatisé 4 H/jour (réf. 4101)
✆ **06 99 21 93 31**

39 - Cherche famille d'accueil-relais (secteur 39 ou 71) pour accueillir un ou deux garçon(s) un WE par mois et durant une partie des vacances. Modalités et gratification sur demande.
✆ **06 47 00 52 24**

58 - RECHERCHE chauffeur tracteur (H/F) pour labour, connaissance mécanique bienvenue, expérience agricole souhaitée. CDD du 15/10 au 30/11/19. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 4102)
TERRES DE BOURGOGNE

73 - Agriculteur recherche salarié (e) soin et traite de vaches laitières du 15 décembre 2019 au 15 avril 2020.
✆ **06 23 62 08 95**

Mariage

Rencontre

38 - mons. 73 ans sérieux rech. dame 67 à 74 ans sérieuse un couple définitif vivre ensemble.
✆ **04 76 64 54 40**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - génisses de l'année, TGS (réf. 340A)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends 3 taureaux, 18 mois dont 1 VF, toutes garanties sanitaires, inscrits HBC. GAEC de Lepaud.
✆ **06 68 68 24 94**

18 - A vendre vaches normandes gestantes.
✆ **02 48 79 38 94**

21 - Bon élevage MONTBELIARD Bio VEND génisses pleines terme 14/10 au 22/11 (réf. 400B)
✆ **06 82 05 82 65**

21 - Nouvelle saison - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 400C)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

26 - Vds génisses Salers selectionnées IDM IBR BVD 22-24 mois
✆ **06 08 42 53 90**

26 - Vds broutards Salers mâle et femelles IDM IBR BVD.
✆ **06 08 42 53 90**

39 - Vds 16 génisses gestantes et 4 prêtes à inséminer, race Montbéliarde
✆ **06 89 10 05 52**

42 - El. Holstein 42 vds au choix cse surnombre vaches au lait et taureaux tt âge, y compris ss cornes pour saillie tbo.
✆ **06 77 99 23 77**

42 - vds vaches Charolaises prêtes ou ayant vêlées en septembre, cse cessation.
✆ **06 75 39 54 15**

42 - Vds vaches au lait et génisses prêtes Ph gaec Chomarat - Champdieu
✆ **06 86 81 31 81**

42 - Vds vaches prêtes Holstein, Montbéliardes Holstein bonnes origines 42
✆ **06 65 12 58 95**

58 - ACHETE petits broutards non vaccinés, paiement comptant. (réf. 3902)
✆ **03 86 20 19 59**
06 80 15 90 83

58 - Vends cause cessation 60 vaches terme nov. déc. janvier, - 5 taureaux HBC à la SICAFOME - Moulins Engilbert le 24/10/2019, animaux visibles en ferme Guinot à 58290 Sermages (réf. 4002)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Vends veaux et 2 ans reproducteurs HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Comport Dominique (réf. 400A)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - Vends taureaux CHAROLAIS et LIMOUSINS 18 et 30 mois, bonnes origines, TGS. GAEC Pannetier Simon (réf. 40VB1)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - Vends 1 taureau 18 mois, vaches, 1 taureau 4 ans, génisses, HBC, IBR A, TGS. Pigoury G. (réf. 3802)
✆ **06 20 19 70 43**

69 - Vends taureaux charolais 22 mois HBC, génisses 1 et 2 ans, très bonnes origines, ttes garanties sanitaires, livraison possible.
✆ **06 85 73 49 86**
ou 06 08 21 17 67

69 - Elevage 11000 kg vds vaches au lait PH 1er et 2ème lact logetés sanitaire OK.
✆ **06 18 09 01 12**

71 - Vds génisses HBC pleines VF, pères Malakof, Hamel, Caramel, terme à partir de fin oct, TGS, FCO 4 et 8, livraison. Devillard J et C, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vds vaches + génisses laitières montbel. et holstein prêtes, fraîches, C.L., ttes gar. sanit., cause cessation, lait bon niveau génétique. 71520.
✆ **06 85 02 54 26**

71 - Vds cse retr, bon chept. gén., vaches pleines, vêlage nov, déc, fév, mars, trx adult, 1 ss corne, gén. 1 an, 2 ans pour repro.
✆ **06 80 34 74 12**

71 - Élevage limousin vd pour la reproduction taureaux de 12 à 18 mois, inscrits, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vds repro. charolais 18 mois, npn inscrits, IBR A. Lorton Thierry, 71 Palinges.
✆ **06 35 28 34 63**

71 - Vds cause cessation vaches charolaises pleines, taureau origine Star 2000.
✆ **06 71 64 05 80**

71 - Vds repro. limousins males 1, 2, 4 ans, inscrits, mixité lait, docilité. EARL Limouzen, Milly-Lamartine.
✆ **06 86 83 84 64**

71 - Élevage limousin vd 5 veaux reproducteurs 12 mois, très dociles, TGS, 2.000 euros ht unité.
✆ **06 85 54 80 24**

71 - Vends 10 génisses charolaises gestantes, HBC, TGS, vaccinées FCO 8 et 4. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

73 - Place 10 vaches taries écornées de fin novembre à début avril.
✆ **06 86 16 08 80**

74 - Vds cause retraite cheptel charolais docile - vêlage facile - garantie sanitaire.
✆ **06 83 07 05 77**

74 - Élevage Hérens vend 8 vaches pleines, certaines avec la suite + génisses et 2 taureaux, livraison possible.
✆ **06 49 47 42 83**

Caprin

26 - Vds Plusieurs petits Boucs reproducteurs Saanen nés en sept AxA ou AxB élevage adhérent à CAGENES 1306 kg/ch/ans à 39.2 TB et 35.2 TP.
✆ **06 02 11 40 39**
ou 06 46 78 00 72

63 - AV troupeau brebis BMC pleines pour novembre prolif. et lait.
✆ **06 61 61 76 43**

69 - Achète chèvres et brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

Ovin

71 - Vends 40 agnelles charollaises inscrites et non inscrites. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Achète agneaux gras, agneaux maigres, chèvres et brebis de réforme, paiement comptant.
✆ **03 85 53 84 79**

71 - Vds agnelles charollaises pour la reproduction, non inscrites, issue de cheptel inscrit, TGS.
✆ **06 71 20 13 94**

74 - Vends 24 brebis Rava
✆ **06 40 28 07 04**

Chien

39 - Vds chiots Berger des Pyrénées à poils longs, 3 mâles nés le 10/08/19, non LOF, mère 250269700398706, SIRET 38848830600019
✆ **07 70 26 89 71**

58 - DONNE chiots croisés Berger des Pyrénées, bon au travail et garde nés le 10/08/19, n° mère : 8025000001171TU287, n° SIRET : 4349979460018, non LOF (réf. 410A)
✆ **06 14 26 16 97**

69 - Vend chiot Bauceron 3 males T25063802103929 mère. Siret 413106790. Portée de 8.
✆ **04 74 60 15 54 HR**

Terres de Bourgogne
reportages
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
démonstrations
YouTube

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

VOISIN IMMOBILIER

SAS - au capital de 63710 euros - Siège social : 15 Place Grangier 21000 DIJON RCS DIJON 502 310?758, l'AGO du 16.09.2019 a pris acte de la démission de Primo BEACCO (47 Ter rue Berlier 21000 DIJON) de son mandat de directeur général à effet au 30.06.2019. Il n'est pas remplacé. POUR AVIS Le Président

AL214125080

NOMINATION

JUDICIA CONSEILS
Société d'Avocats
200 A Rue de Paris
67116 REICHSTETT
Tel. 03 88 18 51 51 /
Fax 03 88 18 51 50

RENOLIT ONDEX

Société par Actions Simplifiée
à Associée Unique
au capital de 9 067 500 euros
Siège social : Avenue de Tavaux Chevigny-Saint-Sauveur
21800 QUETIGNY
388 583 395 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 14 Juin 2019, il résulte qu'ont été nommés en qualité de nouveaux membres du Conseil de Direction, à compter du même jour et pour une durée illimitée :

- Monsieur Sven Olaf BEHRENDT, de nationalité allemande, demeurant Finkenweg 2 - 76646 Bruchsal (Allemagne), nommé en remplacement de Monsieur Pierre WINANT, démissionnaire,

- Monsieur Philippe HANSER, de nationalité française, demeurant 29 rue Chanoine Bonnard 21470 BRAZEY EN PLAINE.

Pour avis

Le Président

AL214125068

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

La fontaine aux roses
EURL au capital de 1.000 €
8 rue Dr Majnoni d'Intignano,
21121 FONTAINELES-DIJON
848687703 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE en date du 25/09/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 16 rue du Midi, 21850 SAINT-APOLLINAIRE, à compter du 01/11/2019.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

AL214125071

SARL FROID ROUTE SERVICE

au capital de 9 200 euros
Siège social : 60 H Avenue du 14 Juillet
21300 CHENOVE
439 665 308 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 20/09/19, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 3 Rue Jehly Bachellier - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du

01/10/2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts et a nommé à compter du 01/10/2019 Monsieur Gilles GAUCHEY, demeurant 3 Rue Jehly Bachellier - 21121 FONTAINE LES DIJON en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Jean-Claude POCHERON, démissionnaire.

Pour avis

La Gérance

AL214125082

SARL SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT - S.D.T.

au capital de 100 000 euros
Siège social : 60 H Avenue du 14 Juillet
21300 CHENOVE
478 244 833 RCS DIJON

L'A.G.E. du 13/09/19 a décidé de transférer le siège social au 3 Rue Jehly Bachellier - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL214125086

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI AMM

Par décisions du 01/07/2019 de la SCI « AMM «, au capital de 2 000 000€, 26 rue du Faubourg St Nicolas 21121 FONTAINE LES DIJON, RCS DIJON 494794902, le capital a été augmenté d'une somme de 6 000 000 € pour être porté à 8 000 000 € par émission de parts nouvelles puis réduit de 6 000 000 € pour être ramené à 2 000 000 € par diminution de la valeur nominale des parts. L'article 7 « Capital social « des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis

AL214125069

AJI DIGITAL

SAS au capital de 250 000 euros - Siège social : 14, rue Paul Claudel 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR - 849 473 145 RCS DIJON, de l'AGE du 03.07.2019, du certificat de dépôt des fonds du 10.07.2019 par la banque populaire de Bourgogne Franche-Comté, de la décision de la présidente du 10.07.2019 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, le capital social a été augmenté de 50 000 euros par émission de 50000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 250 000 euros à 300 000 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié ainsi : AM : 250 000 euros - NM : 300 000 euros - POUR AVIS Le Président

AL214125081

SARL GROUPE DICOLOR

au capital de 400 000 euros
Siège : ECOPARC DIJON BOURGOGNE
335 Rue Frédéric Lescure
21850 ST APOLLINAIRE
391 106 747 RCS DIJON

Aux termes d'un P.V. de la gérance du 20/09/19, il a été constaté la réalisation de la réduction du capital social de 80 000 euros, portant ainsi le capital à 320 000 euros,

suite à rachat des parts sociales d'un associé et annulation desdites parts, réduction de capital décidée lors de l'A.G.E. du 13/08/19. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis. La Gérance

AL214125090

MODIFICATION DE STATUTS

COPIAFAX

Société par actions simplifiée
au capital de 99.996 euros
Siège social : Parc de Mirande
14G, rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON
352 441 232 RCS DIJON

L'AG du 11 juin 2019 prend acte de la démission de Isabelle DEYLON et Yves PERRIGOT de leur mandat de commissaire aux comptes titulaire et suppléant et décide de ne pas les remplacer. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL214125050

SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN – Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono – 21000 DIJON

ENJA

SAS au capital de 4 000 €
Siège social : DIJON (21),
19 Rue de Metz,
R.C.S. DIJON 818 178 139

AGE 26/09/2019 : Objet social : Ancienne mention : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : le commerce d'articles d'horlogerie et de bijouterie, le commerce de tout article personnalisable, la personnalisation d'objets par tout procédé, notamment la gravure, le flocage, la sublimation, la broderie, et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société

Nouvelle mention : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : le commerce à distance, notamment par Internet, et/ou en magasin, de tout produit personnalisable ; le commerce lié à la vente à emporter, notamment à distance, de boissons fermentées non distillées et vins doux naturels, crèmes de cassis, jus de fruits ou de légumes comportant jusqu'à 3° d'alcool, vins de liqueurs, apéritifs à base de vin, liqueurs comprenant moins de 18° d'alcool ; la personnalisation d'objet par tout procédé, notamment la gravure, le flocage, la sublimation, la broderie, l'impression ; et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société

Pour avis, la Présidente.

AL214125051

IFAC PROVENCE

246 CHEMIN DU TERRIL ZI AVON 13120 GARDANNE IMMOBILIER DIAGNOSTIC - ID SARL au capital de 8000 ? Siège social : 4 rue Tarnier, 21110 Aiserey 495 222 556 RCS de Dijon L'AGE du 17/09/2019 a décidé de modifier l'objet social de la société qui devient : Toutes évaluations immobilières, expertises techniques du bâtiment, expertises économiques et financières, évaluations de préjudice, études, audits en investissement et toutes prestations de conseil et de formation relatives à l'objet social ;Les activités de marchand de biens, de promotion immobilière, de gestion de biens immobiliers et de lotisseur ;La fabrication, le négoce et la vente de matériel de prélèvements et/ou de mesure, notamment pour la réalisation de détermination de la présence de polluants dans l'environnement ;La production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique ; les études, le montage de projet, la conception, la fabrication, le négoce, la commercialisation, le suivi de chantier (maîtrise d'ouvre) de tout moyen de production d'énergie électrique ;La préparation, la conception, la réalisation de moteurs 2 temps et d'autres technologies, en Fra nce principalement et à l'étranger. La promotion de ces travaux, notamment en participant à des rassemblements et/ou des compétitions ;Elle pourra aussi s'intéresser par voie d'association, apport, fusion, souscription, intervention financière ou de toute autre manière à toutes les entreprises ou sociétés ayant en tout ou partie un objet similaire ou connexe au sien de nature à faciliter, directement ou indirectement, la réalisation de l'objet social dans le cadre d'une intégration verticale ou horizontale ;La société pourra, entre autres, gérer toutes entreprises et sociétés dans lesquelles elle aurait des intérêts, mobiliser des fonds en vue de la conclusion de toutes affaires, donner et recevoir toutes garanties, et généralement effectuer toutes opérations ou entreprises nécessaires ou utiles à son objet social ;La société peut notamment entreprendre ou s'intéresser à toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, toutes opérations de change ou de crédit, recevoir en dépôt, nantissement ou compte courant, toutes sommes, titres ou valeurs. Modification au RCS de Dijon

AL214125063

AUXOIS BOURGOGNE ENCHERES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.500 Euros
Siège social : 10 rue des Vaux
21140 SEMUR EN AUXOIS
442 875 084 R.C.S. DIJON

AVIS DE MODIFICATION

Le 24 septembre 2019, l'Associée Unique de la Société a :

- pris acte de la démission de Madame Marie-Agnès COLLIETTE de ses fonctions de gérant de la Société à effet du même jour et a décidé de nommer comme nouveau Gérant de la

Société, en remplacement : Monsieur Alexandre LANDRE, né à LE CREUSOT (71510), le 28 septembre 1990, demeurant à (71510) ESSERTENNE 3 Allée du Chapon, Le Musseau ;

- décidé de transférer le siège social au 17 rue Buffon à (21140) Semur-en-Auxois à effet du même jour ;

- et décidé de changer la dénomination de la Société, qui devient « Alexandre LANDRE » à effet du même jour.

Dépôt au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL214125072

MODIFICATIONS

Par décisions des associés du 24/09/2019 de FACES, société civile au capital de 24.000€ sise 21, rue Joan Miro 21000 Dijon, 808 848 626 RCS Dijon, il a été décidé de transformer la Société en SAS ; sa durée et son siège social restent inchangés, les fonctions de gérant assurées par M. Frédéric Chollet ont pris fin à compter de ce

jour, de nommer en qualité de président la société YMAG DEVELOPPEMENT, SAS sise 8E, rue Jeanne Barret – Parc Valmy 21000 Dijon, 853 529 154 RCS Dijon, de nommer en qualité de commissaires aux comptes titulaire la société MAZARS, SAS sise 131, boulevard Bataille de Stalingrad « le Prémium » 69100 Villeurbanne, 351

497 649 RCS Lyon. Transmission des actions : Libres. Admission aux assemblées : Non restreinte. Droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Dijon

AL214125085

CESSION

LEGATIS NOTAIRES DIJON / QUETIGNY www.legatis.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me VIARD, Notaire à Dijon, le 16/09/2019, enregistré au SPFE de DIJON1 le 17/09/2019, Dossier 201900054629, ref. 2104P01 2019 N 01961, contenant cession par la SARL AGORA CAFE, capital de 10000 €, siège à LONGVIC (21600),rue du Port, SIREN 512 838 889 RCS DIJON, d'un fonds de commerce de BAR, BRASSERIE, PIZZERIA, RESTAURANT D'AMBIANCE à LONGVIC (21600), 2 rue du Port, connu sous le nom commercial « LES DOUANES » pour lequel le CEDANT est identifié au RCS de DIJON N° SIREN 512.838.889, au profit de la sté « LES DOUANES », SARl au capital de 20.000 € dt le siège est à LONGVIC,2Rue du Port, SIREN 853.434.454.

Moyennant le prix principal de 480.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 460.000 € et aux éléments corporels pour 20000 €.

Entrée en jouissance : 16/09/2019.

Oppositions : Me VIARD, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour insertion. Le notaire

AL214125065

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL LES PREAUX

au capital de 7 622.45euros, siège social : 21120 PICHANGES, 410 112 049 RCS DIJON, décisions du 17/09/2019 : nomination M. Nicolas FEBVRET (20 Route de Tilchatel 21260 VERONNES) gérant en remplacement de M. Olivier ESTIVALET démissionnaire, transfert du siège au 20 Route de Tilchatel 212160 VERRONES, à compter du 30/06/2019.

Pour avis

AL214125033

SCI SALA

Pour avis,

Cessation des fonctions de gérant de M. Roger LAMBLOT, dans la SCI SALA, au capital de 762,25euros, ZA de Maison Dieu, 21220 FIXIN, 351.094.875 RCS DIJON.

AL214125084

DISSOLUTION LIQUIDATION

ELITEC

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 40.000 euros
Siège social
4, avenue Jean Bertin
Parc technologique
21000 Dijon
348 806 753 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de décisions de l'associée unique du 31 juillet 2019 : il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 juillet 2019 et sa mise en liquidation. L'associée unique a nommé comme Liquidateur la SA ROGER MARTIN, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital de 4.000.000 euros ; dont le siège social est situé 4, avenue Jean Bertin – Parc technologique - 21000 DIJON et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 016 450 157 RCS DIJON, représentée par Vincent MARTIN, représentant permanent de la SA ROGER MARTIN, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à : 4, avenue Jean Bertin – Parc technologique - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL214124915

ELITEC

Société par actions simplifiée unipersonnelle
en liquidation au capital de 40.000 euros
Siège social
4, avenue Jean Bertin
Parc technologique
21000 Dijon
348 806 753 RCS Dijon

Par décisions de l'associée unique en date du 31 juillet 2019, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur la SA ROGER MARTIN, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital de 4.000.000 euros ; dont le siège social est situé 4, avenue Jean Bertin – Parc technologique - 21000 DIJON et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 016 450 157 RCS DIJON, représentée par Vincent MARTIN, représentant permanent de la SA ROGER MARTIN, déchargé cette dernière de son mandat de liquidateur ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 juillet 2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL214124916

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 11/10/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MOLPHEY : Bois - classification urbanisme : RNU

1 ha 31 a 06 ca - Champs des tilleuls: ZC-60 - Les champs de la riviere: D-84 - Sur le coteau: D-

SEMEZANGES : Terre, landes et bois - Classification urbanisme : Carte communale, zone non constructible - Objectif : Maintien de l'exploitant

34 ha 30 a 40 ca - Derriere montfee: ZC-19(B)-19(C)-19(AJ)-19(AK)-21 - Derriere montmain: ZE-2(A)-2(B) - En l argilliere: ZD-7-9-10-11 - Le bas de corchamp: ZC-3(A)-3(B)-3(CJ)-3(CK) - Les chaumes: ZA-7(B)-7(AJ)-7(AK)-8 - Les essarts: ZB-35(J)-35(K)-36-47(J)-47(K) - Les montants de la fin: ZB-17(A)-17(C)-17(BJ)-17(BK)-18(A)-18(B)

TERNANT : Terre, bois - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant

13 ha 52 a 60 ca - Le bouloy: ZD-7(B)-7(AJ)-7(AK) - Le parc: ZH-18-19 - Les chaumes: ZA-19-20 (sans bâtiment)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28/10/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214125087

SOFLODA

SARL au capital de 180.000 euros
Siège social : 9, rue de Savoie
21121 Fontaine-les-Dijon
RCS Dijon 518 270 319

Par assemblée générale du 26/08/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Alexandre Barbier Lalobe de Felcourt, demeurant 9 rue de Savoie - 21121 Fontaine-les-Dijon, gérant, exercera les fonctions de

liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 9 rue de Savoie - 21121 Fontaine-les-Dijon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS. Le Liquidateur

AL214125025

SOFLODA

SARL en liquidation
au capital de 180.000 euros
Siège social : 9, rue de Savoie
21121 Fontaine-les-Dijon
RCS Dijon 518 270 319

Par assemblée générale du 04/09/2019, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Alexandre Barbier Lalobe de Felcourt de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

AL214125026

IFAC PROVENCE

246 CHEMIN DU TERRIL ZI AVON 13120 GARDANNE ID'R IMMOBILIER DIAGNOSTIC AIR SARL au capital de 4000 ? Siège social : 4 rue Tarnier, 21110 Aiserey 817 657 075 RCS de Dijon L'AGE du 17/09/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 17/09/2019,nommé en qualité de liquidateur M. CART Rémi, demeurant 4 rue Tarnier, 21110 Aiserey, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS de Dijon

AL214125062

M C CUIR

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 21 Rue de Cracovie
21850 ST APOLLINAIRE
391 515 343 RCS DIJON

Suivant décisions du 06/09/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation au 30/04/2018, a déchargé M. Eric MARY, demeurant 21 Rue de Cracovie - 21850 ST APOLLINAIRE, de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30/04/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis. Le liquidateur.

AL214125091

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 25/07/2019, il a été constitué la SAS: S&L BELLEZA Capital: 1000€. Objet: Commerce de tout articles et produits marchands non reglementes sur internet ou par correspondance. Siège et Président: CHETIF Sally, 4 Rue de l'Église 21560 Remilly-sur-Tille. DG: CHETIF Léa, 18 bd Voltaire 21000 Dijon.Durée: 99 ans. Au RCS de DIJON

AL214124962

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société civile immobilière DENOMINATION : JSTE IMMO SIEGE SOCIAL :5 Route de Daix – 21121 FONTAINE LES DIJON OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers DUREE : 99 ans CAPITAL : 10.000 euros APPORTS EN NUMERAIRE : 10.000 euros APPORTS EN NATURE : Néant GERANCE : Monsieur Jérôme MAJNONI D'INTIGNANO demeurant 5, route de Daix – 21121 FONTAINE-LES-DIJON CESSION DE PARTS : librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL214124980

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 20/09/2019 : forme : SAS, dénomination : CHOPIN Frères, siège : 33 Route Départementale 974, 21700 COMBLANCHIEN, durée : 99 ans, capital : 1 000 euros, objet : négoce et élevage de vin et raisin, achat, vente de vins et spiritueux, d'accessoires et de tout produit d'½nologie, réalisation de tous travaux viti-vinicoles,, une action = une voix, cession : agrément en AGE et libres entre associés, Président : M. Alban CHOPIN (12 Rue Chaude 21700 ARGILLY), Directeur général : M. Arnaud CHOPIN (12 Rue Ferrucio Borillo 21700 COMBLANCHIEN), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL214125018

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 30/09/2019 à SELONGEY il a été constitué la société suivante :

DENOMINATION : CHRISTALINE. FORME : Société à responsabilité limitée. SIEGE SOCIAL : 1 Rue du 11 Novembre 1918 21260 SELONGEY. OBJET : L'agence commerciale, la représentation, le conditionnement, le courtage, la gestion financière, la centralisation, le groupage, le négoce, le conseil, l'assistance, la réalisation d'études, la communication, le développement de toutes techniques de ventes par quelque moyen que ce soit y compris, l'image. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 1 000 € entièrement libéré. GERANCE : M. DUPAQUIER Christophe demeurant 1 Rue du 11 Novembre 1918 – 21260 SELONGEY. IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL214125059

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/9/19,il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : EURL. Dénomination : L'ESPLANADE VR. Siège: 6 place au Beurre 21200 BEAUNE. Objet : Salle de jeux vidéos. Durée : 99 ans.Capital : 1000euros. Gérance : William AVRIL demeurant 36 avenue la Sablière 21200 BEAUNE. Immatriculation : RCS DIJON.

AL214125061

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Arielle BONNOTTE, Notaire à DIJON, le 30/09/2019, a été constituée la société civile immobilière dénommée «BE2MA», siège social : DIJON (21000) 29 rue Claude Hoin. Capital social : 1.000,00 €, divisé en 100 parts sociales de 10,00 € chacune, numérotées de 1 à 100, Apports en numéraire : 1.000,00 €. Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON. Clause d'agrément pour toute cession sauf entre associés. Premiers gérants pour une durée indéterminée : M. Pierre BLANCHET né à MONTBRISON (42600) le 29/08/1967 et Mme Christelle CAVAROZ épouse BLANCHET née à DIJON (21000) le 08/07/1968, demeurants à DIJON (21000), 29 rue Claude Hoin. Pour avis et mention.

AL214125067

LANDRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé à Lyon, en date du 24 septembre 2019, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LANDRE

Forme : Société d'Exercice Libéral à responsabilité limitée de Commissaire-Priseur Judiciaire,

Capital : 1.000 €,

Durée : 99 ans,

Siège social : 17 rue Buffon à (21140) Semur-en-Auxois

Objet social : Exercice de la profession de Commissaire-Priseur Judiciaire telle qu'elle est definie par les dispositions légales et règlements en vigueur.

Gérant : Monsieur Alexandre LANDRE, Commissaire-Priseur, né à Le Creusot (71510), le 28 septembre 1990, de nationalité française, demeurant à (71510) Essertenne 3 Allée du Chapon, Le Musseau,

RCS DIJON

Pour Avis

AL214125073

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 25 septembre 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée DENOMINATION : Gilbert PUYRAVAUD & Partenaires CAPITAL : 1.000 euros SIEGE : 50 Rue Pasteur - 21200 BEAUNE OBJET: - Le conseil en fusion acquisition portant sur la stratégie, la gestion et le suivi de projet, la coordination des différents intervenants, la recherche de financement, la négociation et la valorisation d'entreprises. - Le conseil et la réalisation d'études stratégiques à destination des collectivités publiques ou des entreprises et associations dans le domaine éducatif, social, culturel, de l'habitat, de l'urbanisme et du tourisme. - La prise de participation dans toutes sociétés et entreprises quelles que soient leur activité et forme juridique, la valorisation des titres de participation de sociétés apportées. - L'acquisition par achat, souscription, apport, fusion ou autrement de valeurs mobilières de toute nature, parts sociales, actions, obligations, titres représentatifs de droits sociaux mobiliers. -Aux effets ci-dessus procéder à toutes opérations rentrant dans son objet social, soit seule, soit en participation, sous quelque forme que ce soit. DUREE : 99 ans ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des voix. PRESIDENT : Monsieur Gilbert PUYRAVAUD, demeurant 50 Rue Pasteur - 21200 BEAUNE IMMATRICULATION : au RCS de DIJON Pour avis,

AL214125074

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société INSTITUT DE CANCEROLOGIE DE BOURGOGNE Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée Objet : L'exercice de la profession de médecin Siège : 18 Cours du Général De Gaulle - 21000 DIJON Durée : 99 années Capital : 600 euros Président : M. François ROCHER demeurant 85 Rue Philibert Guide - 71100 CHALON SUR SAONE Exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Agrément : Les cessions d'actions, même entre associés, sont soumises à agrément des associés donné à la majorité des deux tiers. RCS : DIJON Pour avis

AL214125079

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 30/9/2019, il a été constitué une SCI dénommée : JF.J. Capital : 1 000€. Siège : 12 grande rue, 21700 Meuilley. Objet : Achat et location de biens immobiliers. Durée : 99 ans. Gérance : Mme JOBARD Justine, 3 ruelle de la boucherie, 21700 Meuilley. Mr JOBARD Félix, 13 rue de la gare, 21700 Meuilley. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. Immatriculation au RCS de Dijon

AL214125088

NIÈVRE

DÉMISSION

PMH BOX

**SAS au capital de 1.000.000 euros
18 rue Molière - 58000 NEVERS
832 120 919 RCS NEVERS**

Par AGO du 23 août 2019, il a été approuvé la démission du commissaire aux comptes titulaire ADITIS AUDIT CAC et du commissaire aux comptes suppléant Madame Maëlle MEHAULT ainsi que leur non remplacement.

Mention au RCS de NEVERS

AL584125307

NOMINATION

SAS NIEVRE CONSTRUCTION

**Capital social : 8.000 euros
Siège social
24, rue du Commandant Riviere
58000 NEVERS
824 090 187 RCS NEVERS**

Par AGE du 25/09/2019, il a été approuvé le changement de président par Mme Melis CELIK, née le 12/02/2001 à NEVERS (58), de nationalité française, dt 3, av Georges Brassens à VARENNES-VAUZELLES (58640) en remplacement de Mme Dilara CELIK. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Cette annonce annule et remplace celle du 6/09/19 publié au TERRES DE BOURGOGNE.

AL584125281

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI DU 5 BOULEVARD SARRAIL

**au capital de 213 428,62 Euros
Siège
5 Boulevard Sarrail
34250 PALAVAS LES FLOTS
422 149 559 RCS MONTPELLIER**

Par AGE du 8 août 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social au 32, Route de l'Usage - 58300 SOUGY SUR LOIRE à compter du 8 août 2019. Objet : location d'immeubles.

Durée : 99 ans. Gérant : Erick LARMIGNAT demeurant 32 Route de l'Usage - 58300 SOUGY SUR LOIRE. La société sera radiée du RCS de MONTPELLIER et fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584125259

J B F

**SAS
au capital de 20.000 €
Siège social :
Le Bourg
58170 FLÉTY
501 500 581 R.C.S. Nevers**

Suivant procès-verbal du 1er/10/2019, l'associée unique a transféré le siège social au 128 rue La Boétie, bureau 46 - 75008 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera portée au RCS de NEVERS et PARIS.

AL584125313

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Le 30/09/2019, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

SAS BOULAKHRAS (SAS)
12 chemin du Bois Bouchot 58000 Saint-Eloi
RCS de Nevers n° B 813 140 464
AL584125315

SAS AG LOISIRS
le Moulin de Chazeau 58110 Rouy
RCS de Nevers n° B 831 105 754
AL584125316

SARL IMMOBILIER MORVAN (SARL)
le Ruisseau Ragot 58120 CHAUMARD
RCS de Nevers n° B 450 366 083
AL584125317

SAS PRO CONCEPT
29B route de Nevers le Chaillou 58700 Prémery
RCS de Nevers n° B 804 027 555
AL584125319

SARL V.O (SARL)
32 rue COSNE COURS SUR LOIRE du Commerce 58086 58200 FR
RCS de Nevers n° B 492 864 756
AL584125320

SAS Media-net
17 rue des Bagelles 58170 Luzy
RCS de Nevers n° B 820 782 605
AL584125080

PCP (SARL)
28 boulevard du Grand Pré des Bordes Zone des Grands Champs 58000 Nevers
RCS de Nevers n° B 514 788 520
AL584125324

SARL VTMI (SARL)
Lieu dit les Chaboureaux 58310 Bitry
RCS de Nevers n° B 530 411 149
AL584125325

Madame Chloé, Jane VAN DER LUBBE GAIA
Maison Eclusière de Fleury 58110 Biches
RCS de Nevers n° A 800 720 252
AL584125326

Madame HUSSON Sophie, Marie, Eugénie
20 route d'Avallon 58140 Lormes
RCS de Nevers n° A 794 141 663
AL584125327

France-chasse.com (SARL)
53 rue Albert Camus 58000 Nevers
RCS de Nevers n° B 815 106 893
AL584125328

SARL GRIZARD
66 route de Nevers 58110 Rouy
RCS de Nevers n° B 830 986 295
AL584125318

Monsieur Aurélien, Lucien, Didier MATHIAUD
le Bourg 58120 Chaumard
RCS de Nevers n° A 818 353 443
AL584125079

B.R.N (SARL)
18 route de Dornes les Chailloux 58240 Chantenay-Saint-Imbert
RCS de Nevers n° B 811 028 257
AL584125321

Madame Nathalie HEMERY
24 rue François Mitterrand 58000 NEVERS
RCS de Nevers n° A 532 507 688
AL584125322

LA SUITE (SASU)
6 rue Claude Tillier 58000 Nevers
RCS de Nevers n° B 813 066 081
AL584125323

le greffier

SOCIÉTÉ NIÈVRE SECOURS PRÉVENTION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Ancien Siège social 32F Passage Privé du Maupas
58000 Nevers
Nouveau Siège Social 8 Impasse des Tilleuls
58660 Coulanges Lès Nevers
RCS 838 363 059 Nevers**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 27 Septembre 2019, il a été décidé de transférer le siège social du 32F Passage

Privé du Maupas 58000 Nevers au 8 Impasse des Tilleuls 58660 Coulanges Lès Nevers à compter du 27 Septembre 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Gérance

AL584125333

MODIFICATION DE CAPITAL

CABINET GOULET & ASSOCIÉS

LES ATELIERS COMPLÉMENTAIRES

**SARL au capital de 89 100 euros
Siège social : 44 Avenue de la 85ème de Ligne Village Cosnes Activité
58200 COSNE COURS SUR LOIRE.
421 129 891 RCS NEVERS.**

Aux termes d'une délibération en date du 27 septembre 2019, l'AGE a décidé de réduire le capital social d'une somme de 27 000 euros pour le porter de 89 190 euros à 62 190 par voie de rachat de 300 parts sociales. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Pour avis.

AL584125314

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**CABINET DE MAITRE
OLIVIER LEVOIR
AVOCAT AU BARREAU
DE NEVERS
10, rue Saint Martin - 58000
NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
Fax 03.86.38.06.36
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 3 DECEMBRE 2019 à 10h30
COMMUNE DE NEVERS (Nièvre)**

Lot unique :

Un bâtiment dénommé « Les Oiseaux » situé route des Saulaies à Nevers, à usage d'annexe du bâtiment principal propriété de l'indivision ROSIER, comprenant dix chambres avec douche et WC, lingerie, sur un seul niveau, cadastré Section CX n°142 pour une contenance de 300 mètres carrés environ

Sur la mise à prix de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 03/10/2019 Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 20 novembre 2019 à 10h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL584125312

MODIFICATION DE STATUTS

D.D.K ELECTRICITE

**SARL - au capital de 7 500 €
Siège social
9 Avenue du Général Leclerc
58500 CLAMECY
RCS NEVERS 449 525 252**

Délibération du 01/09/2019 : L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

- de transférer le siège social du 9 Avenue du Général Leclerc 58500 CLAMECY au 15 Rue Vaux d'Yonne 58500 CLAMECY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL584125304

SARL NOGRETTE CHATEAU-CHINON

**SARL au capital de 7.500,00 euros
Siège social : Montliffé – 58800 CERVON
SIREN : 753.860.063
RCS NEVERS**

Par décision collective du 1er octobre 2019, les associés ont décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour.

Les modifications des mentions antérieurement publiées qui sont frappées de caducité sont les suivantes :

Ancienne mention : SARL

Nouvelle mention : SAS

Dénomination :

Ancienne mention : SARL NOGRETTE CHATEAU-CHINON

Nouvelle mention : SAS NOGRETTE CHATEAU-CHINON

Capital social :

Ancienne mention : 7500 € divisé en 7500 parts de 1,00 € chacune.

Nouvelle mention : 7500 €, divisé en 7500 actions de 1,00 € chacune.

Administration :

Ancienne mention : gérant : Monsieur François NOGRETTE demeurant à CERVON (58800), 4 chemin de la roche, Montliffé

Nouvelle mention : Président : Monsieur François NOGRETTE demeurant à CERVON (58800), 4 chemin de la roche, Montliffé élu pour une durée de 6 ans

Mentions complémentaires :

Admission aux Assemblées : Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : libre entre actionnaire, conjoint, ascendant ou descendant.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL584125339

GARAGE NOGRETTE

**SARL au capital de 7.500,00 euros
Siège social : 23 avenue du 8 mai 1945
58800 CORBIGNY
SIREN : 449.047.554
RCS NEVERS**

Par décision collective du 1er octobre 2019, les associés ont décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour.

Les modifications des mentions antérieurement publiées qui sont frappées de caducité sont les suivantes :

Ancienne mention : SARL

Nouvelle mention : SAS

Capital social :

Ancienne mention : 7500 € divisé en 750 parts de 10,00 € chacune

Nouvelle mention : 7500 €, divisé en 750 actions de 10,00 € chacune.

Administration :

Ancienne mention : gérant : Monsieur François NOGRETTE demeurant à CERVON (58800), 4 chemin de la roche, Montliffé

Nouvelle mention : Président : Monsieur François NOGRETTE demeurant à CERVON (58800), 4 chemin de la roche, Montliffé élu pour une durée de 6 ans

Mentions complémentaires :

Admission aux Assemblées : Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : libre entre actionnaire, conjoint, ascendant ou descendant.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL584125340

M 3

SCI au capital de 3000 €, Siège social : La Fontaine St Joseph - Dhéré, 58240 Langeron, 493 992 655 RCS de Nevers. L'AGE du 09/09/2019 a décidé, à compter du même jour, de : - nommer en qualité de Gérant M. MECHIN Vincent, demeurant 6 impasse des Mariniers, 18150 Cuffy, en remplacement de M. MECHIN Philippe, - transférer le siège social de la société 6 impasse des Mariniers, 18150 Cuffy. Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Bourges

AL584125341

MORVAN REMORQUES

**SARL au capital de 5 100 Euros
Siège social : 2, rue de la Forge
58190 SAIZY
RCS NEVERS 815 288 816**

Décision du 30.09.2019 :

Anciennes mentions :

Forme juridique : SARL

Dénomination : SARL MORVAN REMORQUES

Gérant : M. Gerald VAN DEN HEUVEL demeurant 2 rue de la

Forge 58190 SAIZY

Nouvelles mentions :

Forme juridique : SAS

Dénomination : MORVAN REMORQUES

Président : M. Gerald VAN DEN HEUVEL demeurant 2 rue de la Forge 58190 SAIZY

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte

de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis.

AL584125343

EARL DES DAVIDS

**Société Civile au capital social
de 179 220 euros
Les Davids
58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
RCS NEVERS - N° 419 749 882**

Par acte sous seing privé, l'EARL des DAVIDS a été transformée le 1er septembre 2019 en :FORME : SOCIETE CIVILE

OBJET : activités de production agricole

DENOMINATION SOCIALE : SCEA des DAVIDS

SIEGE SOCIAL : Les Davids - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX

ASSOCIES tenus indéfiniment et conjointement des dettes sociales :Marcel JARREAU, demeurant à Les Davids - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX, François JARREAU, demeurant à Sauzay - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX Pierre JARREAU, demeurant à Les Davids - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX

CO-GERANCE : M. François JARREAU et M. Pierre JARREAU

CAPITAL SOCIAL : 179 220 euros par apport de biens mobiliers de M. Marcel JARREAU pour 1 194 800 Francs

DUREE : 99 ans

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : les décisions sont prises à l'unanimité.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS. Pour avis et mention, la gérance

AL584125346

SCI LES MONTAPINS

**Société Civile au capital de 2 400 €
Ancien siège social :
37, Boulevard Victor Hugo
58000 NEVERS
Nouveau siège social : 7, rue Georges Pielin
58000 NEVERS
808 444 343 RCS NEVERS**

Aux termes d'une AG mixte du 25/09/2019, les associés ont décidé à compter du même jour :

- de transférer le siège social sis à NEVERS (58) du 37, Boulevard Victor Hugo au 7, rue Georges Pielin et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- de nommer aux fonctions de co-gérant M. Pierre-Olivier THEURIOT dt à NEVERS (58) – 6, avenue Pierre Bérégovoy.

Pour avis

La Gérance

AL584125347

CESSION

**Me Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me DIAS-SOUVANT, notaire associé à Corbigny (Nièvre), le 27/09/2019 enregistré à Nevers1 le 02/10/2019 dossier 2019 00023140 réf 5804P01 20019 N 00582,

Mme Michèle Françoise Roberte AUPAIR demeurant à CORBIGNY (58800) rue des Forges.

A CEDE A :

La Sté EDITIONS ALGOFAE SAS, Société par Actions Simplifiée, capital 2.000,00 € - siège MOURON SUR YONNE (58800) Les Grands Moulins – n° SIREN 530535806 RCS NEVERS.

Un fonds de commerce de librairie papeterie situé et exploité à Corbigny (58800) 22 rue des Forges.

Prix : QUINZE MILLE EUROS (15 000,00€) soit éléments incorporels pour 14 000,00€ et éléments corporels pour 1 000,00€.

Prise de possession à compter du27/09/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me DIAS SOUVANT, notaire à Corbigny, dans les 10 jours de la parution de ladite vente au BODACC.

Pour insertion.

AL584125345

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SOCIETE CIVILE PROFFESSIONNELLE HUBERT - FLORY - DANGELSER

**Capital social : 22 867,35 Euros
Siège social : 38, rue Jean-Marie Thévenin
58120 CHATEAU-CHINON
R.C.S. NEVERS 390 512 143**

Le 25.09.2019, l'Assemblée générale extraordinaire a nommé Gérante, Mme Morgane CONSTANTIN-DAVID demeurant Le Bourg 58120 BLISMES en remplacement de Mme Dominique HUBERT et décidé de prendre pour nouvelle raison sociale :

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE FLORY - DANGELSER - CONSTANTIN- DAVID.

Pour avis.

AL584125301

NON DISSOLUTION

L'ART DES FEES

L'AGE du 12/09/2019 de la société L'ART DES FEES, SARL au capital de 1 500 € ayant son siège 6 rue Henri Barbusse, 58000 NEVERS, RCS NEVERS n°807 711 536, statuant en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société. Pour avis : Mme Sonia FLEURIET.

AL584125308

DISSOLUTION LIQUIDATION

QUID NOVI

**Société Par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 3 000 euros
Siège social
15 place Charles Chaigneau 58190 TANNAY
(Nièvre) 801 565 862 RCS NEVERS**

Par décisions du 30/06/19, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/19 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires, nommé comme liquidateur Mme Marie-Laure CANS, demeurant à TANNAY (Nièvre) 13 Faubourg de Villiers et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

AL584125303

AUTO CARROSS

**SAS au capital de 1000 €
Siège social
25 rue de la Bissatte
58240 Chantenay St Imbert
834224941 RCS NEVERS.**

Le 31 03 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Philippe HARQUEVAUX, 1 Route de Mussy 58240 Chantenay-Saint-Imbert et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de NEVERS.

AL584125305

EARL BERNIER

**en liquidation
Le Chailloux - 58480 FERTREVE
Au capital de 243 186,67 euros
R.C.S. NEVERS - 329 903 512**

L'assemblée générale réunie le 1er septembre 2019, a approuvé les comptes définitifs de liquidation du 31 décembre 2018, déchargé M BERNIER Philippe de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL584125309

L.B.

**SARL en liquidation au capital de 5 000 €
Siège Social : 5, Rue Ferdinand Gambon
58000 NEVERS
489 684 498 RCS NEVERS**

Par décisions du 24/09/2019, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable conformément aux dispositions statutaires.

Mme Laetitia THEURIOT dt à NEVERS (58) - 6, Avenue Pierre Bérégovoy a été nommée liquidateur pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL584125342

AGRO MARKET INTERNATIONAL - A.M.I.

Société Anonyme en liquidation au capital de 40 000 euros Siège social : Le Bourg 58270 SAINTJEAN-AUX-AMOGNES (Nièvre) 802 387 902 RCS NEVERS . L'AGE du 30/09/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires,

a nommé comme liquidateur M. André SEDIKI, demeurant à ST JEAN AUX AMOGNES (Nièvre) Le Bourg, a fixé le siège de la liquidation au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL584125348

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 31/08/19, il a été constitué la SCI dénommée SCI LE BALLUCHON. Siège social : 38 rue du donjon 58000 Nevers. Capital : 200 euros. Objet : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance : M. Jean Bernard MICHEL, 38 rue du donjon 58000 Nevers. Cessions soumises à agrément. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584125114

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/08/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: SO GOOD Objet social: Restaurant, bar Siège social: 5, rue du Champ de Foire, 58000 Nevers. Capital: 1000 € Durée: 99 ans Gérance: Mme GULBAHAR ep APAK Asusie, demeurant 14 rue Michel Baroin, 58000 Nevers Immatriculation au RCS de Nevers.

AL584125261

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination sociale :

Shamrock Engineering Workers Capital : 100€ Siège social : 20 rue de l'Aiguillon 58000 Nevers Objet: Société de conseil et support technique. Durée : 20 ans. Président: M. Monville Jean- Philippe 20 rue de l'Aiguillon 58000 Nevers La cession des actions est libre. Chaque action donne droit à une voix. RCS : Nevers

AL584125274

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : MAISON BOTEH

Forme : Société par actions simplifiée (SAS)

Siège Social : 25 rue des deux ponts 58210 La Chapelle Saint-André

Objet : Activité de transformation et conservation de fruits et légumes, d'achat, vente, d'import/export et distribution de denrées alimentaires. Toutes activités connexes et annexes à l'objet social mentionné ci-dessus.

Durée : 99 ans

Capital : 1000 €

Président : Aindiché AZADHARF demeurant 12 rue Pelleport 75020 Paris

Admission aux Assemblées et exercice du droit de vote : Selon les catégories d'actions, le nombre de voix est défini dans les statuts

Les actions sont catégorisées et le nombre de voix attribuées sont définis dans les statuts.

Immatriculée au R.C.S. de Nevers

AL584125298

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/10/2019, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société civile immobilière.

Dénomination : SCI NGM.

Siège social : Lieu dit «THOU», 10 rue du Chêne, 58130 POISEUX.

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment l'achat d'un bien immobilier sis 3 rue du Général de Gaulle - Espace Beauregard - 58660 COULANGES LES NEVERS.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérants : Gilles MEUNIER, demeurant lieu dit THOU - 10, rue du Chêne - 58130 POISEUX, Nathalie GROB, demeurant lieu dit THOU - 10, rue du Chêne - 58130 POISEUX.

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent

être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL584125302

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MARZY du 23/09/2019 a été constituée une SARL nommée : B.C.F ENTREPRISE

Objet : Maçonnerie Générale, Ravalement de façade, Terrassement.

Capital : 2.000 € Siège social : Z.A BELLE BARBE - LES COUTERIAUX, 58180 Marzy Durée : 99 ans Gérance : M. Abdurahman SAHIN, Z.A BELLE BARBE - LES COUTERIAUX, 58180 Marzy.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

AL584125310

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE NOTAIRE A LUZY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58), le 26/09/2019, enregistré à NEVERS (58) le 30/09/2019, réf 5804P01 2019 N 00576, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LE COUVENT

Siège Le Couvent 58270 BEAUMONT SARDOLLES

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, vente, prise à bail, propriété, administration, gestion, construction, rénovation de tous les biens mobiliers et immobiliers, obtention de tous crédits et, généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.

Capital social 2800 € divisé en 280 parts de 10 euros

Apports en numéraire 2.800 euros

Gérants Cyrille COUVENANT 23 avenue Marceau 58170 LUZY et Valérie CARPENTIER DE CHANGY Le Couvent 58270 BEAUMONT SARDOLLES

Parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément UNANIME de la collectivité des associés.

La Société sera immatriculée au R.C.S de NEVERS

Pour AVIS ET MENTION

Me CHINCHOLE

AL584125329

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : ACK-St.Michel

Siège : MAISON DU GARDE, CHATEAU SAINT MICHEL 58250 REMILLY

Durée : 99ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5 000 euros

Objet : commercialisation de gibier provenant de la chasse, organisation de chasse, agrainage et affouragement du gibier sauvage, vente de bois provenant de la propriété

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Président M Aloyse KNEPPER, demeurant 8 rue Ermesinde L-6437 ECHTERNACH

Directeur général : M Claude KNEPPER, demeurant 31 route de Luxembourg L-6196

EISENBORN

La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Le Président

AL584125330

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/09/19 à DEVAY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée (SARL).

DENOMINATION : LE CLOS SAINT VICTOR.

SIEGE SOCIAL : DEVEY - 58300 - 42 Route de Genève

OBJET : La société a pour objet la restauration traditionnelle, débit de boissons, vente de plats sur place et à emporter, dépôt de pains.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 2 000 euros.

GERANCE : Monsieur David CANO PEREZ demeurant à 22 rue des Caves - 58360 SAINT HONORE LES BAINS.

Pour avis et mention

La Gérance

AL584125337

Office Notarial de Me Sophie KREICHER Notaire à Château-Chinon (58120), 2, place du Docteur Bondoux

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Me Sophie KREICHER, dont le siège est à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, le 25 septembre 2019, enregistré au SPF et de l'Enregistrement de NEVERS I, le 01/10/2019, dossier 2019 00023008, réf5804P01 2019N00577, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour dénomination sociale: UNE AFFAIRE DE FAMILLE et forme: Société Civile immobilière.

Le siège social est fixé à : CHAUMARD (58120), Vauminot.

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt.

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Apports : Madame Christelle RENAULT demeurant à Vauminot, commune de CHAUMARD (58120), a fait apport, en numéraire, à la société, de la somme de 200,00 € et la SAS « LES TERRASSES DU LAC », dont le siège est à CHAUMARD (58120), Vauminot, immatriculée au RCS de Nevers sous le n°SIREN 820659712 a fait apport, en numéraire, à la société, de la somme de 800,00 €.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société nommé pour une durée illimitée est : Madame Christelle RENAULT, née à AUTUN (71400), le 23 septembre 1970, demeurant à CHAUMARD (58120), Vauminot.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis et mention.

Le notaire.

AL584125338

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 07 octobre 2019 constitution de la SAS :

SAS THEPENIER

Capital social : 500 euros.

Siège social : Les Loges 58330 SAXI-BOURDON

Objet : tous travaux de maçonnerie, couverture, zinguerie, aménagement combles, carrelage, revêtement sols et murs, plâtrerie, peinture, nettoyage, revêtement façade,

charpente, terrassement en direct ou en sous-traitance, achat et revente de matériaux de construction.

Président : M. Mathieu THEPENIER demeurant Les Loges 58330 SAXI-BOURDON

Directeur Général : M. Armand THEPENIER demeurant les Bordes 58330 SAXI-BOURDON

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte

de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL584125344

YONNE

➜ NOMINATION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

SCI DU 10 RUE DE LA MALADIERE - Société civile immobilière au capital de 1 829,39 euros - Siège social : 43 rue de la Maladière - 89000 AUXERRE - 388 857 948 RCS AUXERRE - Aux termes d'une délibération en date du 20 septembre 2019, l'Assemblée Générale Mixte a nommé Madame Jacqueline GUYOT, demeurant 43 Rue de la Maladière - 89000 AUXERRE et Monsieur Philippe GUYOT, demeurant 22 Rue du Moulin - 89000 AUXERRE, en qualité de co-gérants pour une durée illimitée à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Hubert GUYOT, décédé le 2 juin 2017. Modification sera faite au GTC d'AUXERRE.

AL894125474

MANNESMANN PRECISION TUBES FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 15.991.965 €

Siège social : ZI Sud La Saunière - CHEU 89600 - SAINT FLORENTIN

RCS Auxerre 426 420 162

le 2 septembre 2019, l'associée unique:

- a pris acte de la fin de son propre mandat de Président et de la démission de Monsieur Jean- Michel PIERROT de son mandat de Directeur général de la société;

- a nommé Monsieur Jean-Michel PIERROT, demeurant 16, rue des Dames à 89240

CHEVANNES, en qualité de nouveau Président à compter du 2 septembre 2019 et pour une durée expirant à l'issue des décisions de l'associée unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Pour avis.

AL894125508

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

ANPHICRI

SARL au capital de 7500€ Siège social: 18 Rue Saint Paul 89100 Sens 491920351 RCS SENS. L'AGE du 14/09/2019 a décidé de transférer le siège au 2 Grande Rue 89100

Fontaine La Gaillarde à compter du 14/09/2019.

Dépôt RCS SENS.

AL894125435

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

POOL E. MUSIC
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 8 Rue de Chanzy
89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES
442 112 447 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 18 SEPTEMBRE 2019, la collectivité des associés a transféré le siège social du 8 Rue de Chanzy - 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES au 12 Rue de Belfort - 75011 PARIS, à compter du 18 SEPTEMBRE 2019.

AL894125450

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : IZITECH EVOLUTION. Forme : EURL. Capital social : 100 euros. Siège social : 3 Rue du Creusot, 71300 Montceau les mines. 808242168 RCS Tribunal de Commerce de Chalon Sur Saône. Aux termes d'une décision en date du 23 septembre 2019, le gérant a décidé, à compter du 23 septembre 2019, de transférer le siège social à 20 Rue Chaude, 89700 Epineuil. Gérant : Monsieur Nabil ABDOU ALI, demeurant 20 Rue Chaude, 89700 Epineuil Radiation du RCS de Tribunal de Commerce de Chalon Sur Saône et immatriculation au RCS de Tribunal de Commerce d'Auxerre.

AL894125501

SCI LA RAFFORTAINE

Société civile immobilière au capital de 246 967,41 euros Siège social : 17 rue du Tholon 89710 SENAN RCS SENS 414 645 978 Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 août 2019, la collectivité des associés a transféré le siège social qui était 17 rue du Tholon 89710 SENAN, au 3 avenue Prado Provence 06400 CANNES, et ce à compter du 8 août 2019. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence. Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS de CANNES.

Pour avis, la gérance.

AL894125076

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BEESCOM
SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : 22 Rue Marie Noël
89000 AUXERRE
517 827 424 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 26/09/2019, l'A.G.E. des associés de la SARL BEESCOM a décidé de transférer le siège social du 22 rue Marie Noël - 89000

AUXERRE au 41 Rue Joubert - 89000 AUXERRE, à compter du 01/10/2019.

AL894125513

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : MB ELECTRICITE. Forme : EURL. Capital social : 1000 euros. Siège social : 19 Rue ROGER LATA - LA FOURCHOTTE, 89400 BRION. 533173498 RCS Tribunal de Commerce de Sens. Aux termes d'une décision en date du 26 septembre 2019, l'associé unique a décidé, à compter du 26 septembre 2019, de transférer le siège social à 74 Rue Pasteur, 89400 Laroche st cydroine. Mention sera portée au RCS de Tribunal de Commerce de Sens.

AL894125515

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

ADYS

SAS au capital de 9 000 euros ramené à 6 000 euros, Siège social : 1 Boulevard des Noyers Pompons, ZAC des Vauguillettes, Village d'entreprise du Sénonais, 89100 SENS, 808206452 RCS SENS / L'AGE des associés du 18 juin 2019 a décidé de réduire le capital social de 3 000 euros pour le ramener de 9 000 euros à 6 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 300 actions. Le Président a constaté en date du 12/09/2019 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : Ancienne mention : Le capital social est fixé à 9 000 euros ; Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 6 000 euros. POUR AVIS. Le Président

AL894125479

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE NITRY

Le public est averti qu'en execution :

du code de l'environnement, du code de l'urbanisme, de l'arrêté n° PREFSAPPIE-

BE-2019-0453 du 30 septembre 2019,

une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour

la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Nitry,

déposée par la SAS Centrale Photovoltaïque de Nitry (EDF Renouvelables

France), sera ouverte du lundi 28 octobre 2019 (14h30) au samedi 30 novembre

2019 inclus (12h30), soit une durée de 34 jours consécutifs, en

mairie de NITRY.

Est désignée Mme Geneviève GARCIA en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude

d'impact, l'information d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et

le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête

du 28 octobre 2019 au 30 novembre 2019 inclus, en mairie de NITRY, afin

que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels

d'ouverture des mairies.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des

services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques

publiques / environnement / Photovoltaïque / enquêtes publiques), ainsi

que sur le poste informatique mis à disposition du public du 28 octobre

2019 au 30 novembre 2019 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau

de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au

03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de NITRY, AIGREMONT, ANNAY-SUR-SEREIN, GRIMAULT,

JOUX-LA-VILLE , LICHERES-PRES-AIGREMONT, MASSANGIS, NOYERS, SAINTE-VERTU,

et VERMENTON sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire

de 5 km autour du site concerné.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève

le dossier pourront être consignées :

soit par voie électronique:

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-numerique.fr/centrale-photovoltaique-nitry

ou

- à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :

centrale-photovoltaique-nitry@mail.registre-numerique.fr

soit par écrit:

- sur le registre « papier » déposé en mairie de NITRY,

ou

- courrier adressé à la mairie de NITRY (siège de l'enquête) à l'attention

de Mme le commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, Mme le commissaire enquêteur

recevra les observations et propositions du public qui seront également

consignées dans le procès-verbal :

à la mairie de NITRY, les : lundi 28 octobre 2019 de 14h30 à 17h30 ; vendredi

15 novembre 2019 de 13h00 à 16h00, mardi 19 novembre 2019 de 9h30 à

12h30, samedi 30 novembre 2019 de 9h30 à 12h30.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée

pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau

de l'Environnement), en mairie de NITRY, ainsi que du mémoire en réponse

du demandeur et des conclusions motivées de Mme le commissaire enquêteur.

Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site

Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance,

assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de

construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées

auprès de M. Alexandre MARGAIN - SAS Centrale Photovoltaïque de Nitry

(EDF Renouvelables France) – Coeur Défense Tour B – 100 Esplanade du

Général de Gaulle 93932 PARIS La Défense cedex – Tél. : 01.40.90.57.65.

AL894125470

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 04/10/2019 concernant G. QUILLIN TRAITEUR : Il fallait lire : Les oppositions pour la vente du fonds de commerce de traiteur, plats cuisinés sis et exploité à BONNARD (89400) 2, rue de Saucy, SIRET 326 766 938 00012 appartenant à la SARL BARRAL TRAITEUR capital 8.000€, siège social à BONNARD (89400) 2, rue de Saucy, 326 766 938 RCS SENS à la SARL G. QUILLIN TRAITEUR capital 5.000€, siège social AUXERRE (89000) 10, av. Haussmann, 851 960 781 RCS AUXERRE, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à AUXERRE (89000) 10 av. Haussmann.

AL894125523

RECTIFICATIF à l'insertion AL893925362 parue dans Terres de Bourgogne n° 1546 du 27/09/2019 . Il y a lieu de lire : Président Mr NAJAH Wissam demeurant 148 Av Victor Hugo 93300 AUBERVILLIERS.

AL894125525

AVIS DIVERS

Rectificatif à l'annonce parue dans le journal Terres de Bourgogne n°1534 du 05/07/2019,

concernant la Société FRAPAK FRANCE SAS. Par suite d'une erreur matérielle, il a été publié une poursuite d'activité alors que celle-ci n'était pas constaté par l'AG. Pour avis

AL894125534

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Sophie GARNIER-CHEVRON Notaire 89250 SEIGNELAY

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sophie GARNIER-CHEVRON, notaire à SEIGNELAY (89250), 12 bis rue d'Auxerre, le 23 septembre 2019, Monsieur Boris Vladimir Modeste CHEVTCHENKO et Madame Lauriane Renée VIGNIER, demeurant ensemble à CHENY (89400), 46 rue Paul Bert. Mariés à la mairie de SAINT-DENIS-LES-REBAIS (77510) le 7 mai 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont changé de régime de régime matrimonial pour adopter celui de la communauté universelle avec clause d'attribution portant sur l'intégralité de la communauté. Les oppositions des créanciers à ce changement de régime, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'office notarial de SEIGNELAY où domicile a été élu à cet effet. Pour avis et insertion. Le Notaire

AL894125480

SCP LELIEVRE

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire à AVALLON (89), le 1er octobre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

M. Michel MILLEREAUX, retraité, et Mme Catherine CHASTAGNOL, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-MORE (89270) 19 rue de la Roche, préalablement soumis au régime de la communauté d'acquêts.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Me LELIEVRE

AL894125502

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 2 octobre 2019, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial portant apport de biens propres et indivis à la communauté, par :

Monsieur Stéphan, Pierre PEZANT, paysagiste, et Madame Isabelle PETITJEAN,

aide médico-psychologique, son épouse, demeurant ensemble à MOUTIERS EN PUISAYE

(89520), Les Corbeaux.

Monsieur est né à AUXERRE (89000) le 15 mai 1973,

Madame est née à DIJON (21000) le 9 mai 1974.

Mariés à la mairie de MOUTIERS-EN-PUISAYE (89520) le 30 juillet 2011 sous le

régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans

les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL894125526

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 12 novembre 2019 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89),
1 rue du Palais de Justice

UN ENSEMBLE IMMOBILIER à VALLERY (89)

17 rue de Sens

Consistant en **une maison principale de 61,89 m²** environ, **de 3 pièces principales** et **une maison** située à l'arrière, **d'une pièce principale**

Le tout sur un terrain de 05 a 99 ca

LOUÉ au 25 janvier 2019 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 25.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Jeudi 31 octobre 2019 à 15 H 00

AL894125465

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements : tél. 03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

au Palais de Justice d'AUXERRE
Vendredi 15 novembre 2019 à 14 heures

DESCRIPTION

Dépendant du lotissement «La Troquette» sur la commune de SAUVIGNY-LE-BOIS, 5 Rue Troquette, un terrain sur lequel est édifié un bâtiment à usage professionnel, cadastré section ZV n° 119, Rue Troquette pour 16 ares 88 centiares, et formant le lot n° 2 du lotissement dénommé «La Troquette»

Section ZV N° 119 Lieu-dit Lotissement La Troquette à SAUVIGNY-LE-BOIS Nature

Terrain Contenance 16 a 88ca

CONDITIONS DE LA VENTE

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal de Grande Instance de AUXERRE, Palais de justice, ou au cabinet de l'avocat du poursuivant. Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.

La visite aura lieu le **Mercredi 6 novembre 2019 de 10h00 à 11h00.**

La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de **100 000 euros**

CONSIGNATION POUR ENCHERIR :

10 000 Euros

(par chèque de banque)

Frais en sus.

Fait à Auxerre, le 1er octobre 2019

Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL894125483

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GFA DES TREILLES

Aux termes d'une délibération en date du 27 août 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du GFA DES TREILLES, groupement foncier agricole au capital de 60980 euros dont le siège est 4 Rue Froide 89400 CHICHERY, immatriculée 431747617 RCS SENS : a autorisé le retrait d'un associé, constaté la réduction du capital social de 60 980 euros à 30 490 euros par rachat et annulation de 3 049 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Le capital est fixé à 60980 euros.

Nouvelle mention : Le capital est fixé à 30490 euros.

a décidé de transférer le siège du 4 Rue Froide 89400 CHICHERY au 14 Avenue de la Puisaye 89000 AUXERRE à compter du 27 août 2019, et de modifier en conséquence les articles 4 et 7 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL894125165

AUXERRE TRANSACTIONS IMMOBILIERES

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social
136 Rue de Paris
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 481 660 231

AVIS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes des décisions de l'assemblé générale en date du 3 Septembre 2019, il a été décidé de :

- De modifier la décomposition du capital social suite à la cession de titres de M. Vincenzo GUSMANO à Mme. Audrey SIKARCIYAN.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

- L'adjonction d'activité suivante : la gestion locative

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

- De nommer aux fonctions de co-gérante, Madame Audrey SIKARCIYAN, domicilié au 17 Bis Rue Saint Germain – 89000 AUXERRE.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

M. Dominique SIKARCIYAN

AL894125492

BOULANGERIE AU PLAISIR DE JOIGNY

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège Social
Centre Commercial- 89300 JOIGNY
R.C.S SENS 821.888.393

Suivant délibération du 01/10/2019, l'AGO des Associés a pris acte de la démission de Mme Bénina KAIB de ses fonctions de

Présidente à compter du 01/10/2019, et a décidé de nommer en son remplacement, à compter de la même date et pour une durée illimitée, M. Ali KAIB, associé, demeurant à 89300 JOIGNY -5 Boulevard Goldaming – lgt 14.

Pour insertion. Le Président

AL894125503

ALLIANCE EXPERTISE ELEVAGE

Société par actions simplifiée
Siège social : 3 Rue Jules Rimet
89400 Migennes
contact@alliance-expertise-elevage.fr
N° SIREN : 847 712 064 RCS Sens

Présidence de la société :

Par décision en Assemblée Générale Extraordinaire le 9 avril 2019, il a été pris acte que Monsieur Marc LESTY est remplacé par Emmanuel CHAMERET, demeurant à 23 rue des vergers – 51130 TRECON, en qualité de nouveau Président à compter du 9 avril 2019 pour une durée de 3 ans.

Augmentation du capital :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'une augmentation de capital de 4000 euros soit 400 parts ordinaires de 10 euros. Ces parts seront vendues à la valeur nominale au titre des actions ordinaires au Pôle élevage Ardennes.

Mention en sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

AL894125506

TRANSPORTS PIROELLE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 50000 € Siège social : 63 rue des Préaux 89140 SERBONNES 800 472 607 RCS SENS Suivant décisions de l'associé unique du 24 septembre 2019, l'objet social de la société a été modifié, à cette date. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention : La société a pour objet l'activité de transport routier national de marchandises de toutes natures en véhicule de plus de 3,5 tonnes, la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles,

d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou

indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Nouvelle mention : La société a pour objet l'activité de transport routier national de marchandises de toutes natures en véhicule de plus de 3,5 tonnes, la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant favoriser son extension ou son développement. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis, la gérance

AL894125524

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

BOURGOGNE INFORMATIQUE SERVICES Société à responsabilité limitée au capital de

90.060 euros Siège social : 18 Chemin du Ponton - 89300 JOIGNY transféré à JOIGNY (89) - Hôtel et Pépinière d'entreprises du Jovinien – Avenue de Sully Prolongée 393.054.986 RCS Sens Le 3 Octobre 2019, les associés ont décidé : - de nommer en qualité de gérant, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Eric ROGIER, démissionnaire, Monsieur Laurent, Anthony Lecrosnier demeurant 21 Rue de Gometz - 91470 LES MOLIERES - de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société à l'Hôtel et Pépinière d'entreprises du Jovinien sis à JOIGNY (89300) – Avenue de Sully Prolongée. - De modifier en conséquence, les statuts

AL894125532

SOCIETE COMMERCIALE LE PRE BERCY
Société à responsabilité limitée
Transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 2 038 020 euros
Siège social : ZI rue de l'Etang
89200 AVALLON
322 185 844 RCS AUXERRE

AVIS DE TRANSFORMATION ET REDUCTION DE CAPITAL

Aux termes d'une délibération du 06/06/2019, l'Assemblée Générale Mixte des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé

- la transformation de la société en Société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau

- la réduction du capital social pour le porter de la somme de 10 869 440,00 à la somme de 2 038 020,00, à compter du même jour

Et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Monsieur Pierre COURGEON gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par un Président : la SA ANCIENS ÉTS G.SCHIEVER & FILS, dont le siège social est situé Zone industrielle – Rue de l'Etang 89200 AVALLON, dirigée par Monsieur Vincent PICQ en sa qualité de Directeur Général Unique.

Le commissaire aux comptes titulaire est confirmé dans ses fonctions : SAS CERALP.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Jean-François VALENCE, commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis

Le Président

AL894125536

Me Jean-Marie ODIN
Notaire
Place de l'Eglise – B.P. 25
89270 VERMENTON

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Marie ODIN le 2 octobre 2019,

enregistré, ont été constatées les modifications suivantes des statuts de la SARL ANIÉRÉ ET FILS - Charcuterie - Traiteur, ayant son siège social à ARCY SUR CURE, 6 rue Tardy, au capital de 7.700 € immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 440333367

Ancienne mention article 2 - objet social : le commerce de charcuterie, sandwicherie,

épicerie fine, vente de produits alimentaires et régionaux, plats préparés à emporter chauds et froids, l'activité de traiteur, organisation de repas et plus généralement toute activité s'y rapportant,

Nouvelle mention article 2- objet social : le commerce de charcuterie, sandwicherie,

épicerie, épicerie fine, vente de produits alimentaires et non alimentaires, produits

régionaux, vente de produits frais, vente de pains, viennoiserie, plats préparés à emporter chauds et froids, l'activité de traiteur, organisation de repas, débit de boisson et salon de thé et plus généralement toute activité s'y rapportant.

Cession de parts : clauses d'agrément

Nomination d'un co-gérant associé pour une durée illimitée : Monsieur Mathieu ANIERE, domicilié à ARCY SUR CURE (89) 6 rue Tardy.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AUXERRE

Pour avis

Le notaire

AL894125537

➜ FUSION

AGC 89

AVIS DE FUSION

ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITE CER FRANCE BFC
(AGC CER FRANCE BFC)

RNA : W212000801

SIREN : 308 657 865

Siège social : Impasse Clément Ader ZAC Gray Sud - 70100 GRAY

Déclaration à la Préfecture de HAUTE-SAONE du 19/01/2007 (suite à transformation en la structure juridique actuelle)

Objet : réaliser toutes les prestations de services dans tous domaines concernant la gestion et l'accompagnement des entreprises et organismes adhérents notamment agriculteurs dans le respect de la réglementation en vigueur ainsi que toute action de formation - exercer l'activité d'expertise comptable et apporter conseil et assistance en matière de gestion conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 septembre 1945 modifiée par l'ordonnance n°2004-279 du 25 mars 2004

ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITE DE L'YONNE
(AGC 89)

RNA : W891004403

SIREN : 313 272 973

Siège social : 35B, rue de la Maladière - 89015 AUXERRE CEDEX

Déclaration à la Préfecture de l'YONNE du 01/10/2006 (suite à transformation en la structure juridique actuelle)

Objet : exercer l'activité d'expertise comptable et apporter conseil et assistance en matière de gestion conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 septembre 1945 modifiée par l'ordonnance n°2004-279 du 25 mars 2004 - réaliser toutes prestations de services, dans tous domaines concernant la gestion et l'accompagnement des entreprises, notamment agricoles, organismes et personnes physiques, adhérents dans le respect de la réglementation en vigueur, ainsi que toute action de formation

Le 10/09/2019 a été arrêté un projet de traité de fusion visant à la fusion-absorption de l'AGC CER FRANCE BFC par l'AGC 89. Les AGE de chaque association, qui doivent statuer sur l'opération, se réuniront respectivement pour la première fois le 03/12/2019 et pour la seconde le 15/11/2019 et à défaut de quorum le 04/12/2019.

Les éléments d'actif et de passif sont apportés, conformément à la réglementation (PCG art. 710-1 et 720-1), pour leur valeur nette comptable au 30/06/2019. Sur cette base, l'ensemble des éléments d'actifs apportés par l'AGC CER FRANCE BFC à l'AGC 89 a été évalué à un montant total de 11.476.777 €, à charge pour l'AGC 89 de supporter l'intégralité du passif de l'AGC CER FRANCE BFC évalué à un montant de 5.448.905 €, soit un actif net apporté évalué à 6.027.872 €. Les engagements hors bilan figurent en annexe du projet de traité de fusion.

Département de parution de l'avis : 89

AL894125420

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

PRESSE PAPIER
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 OOO Euros
Siège social : Rue des entrepreneurs
89300 JOIGNY
RCS SENS 813 595 659

AVIS

Par A.G.O. du 01.07.2019, Monsieur Fadil MIRICANAC demeurant à 89380 Appoigny (89380) - 2, rue des Bergerats, a été, nommé Gérant à compter du OI.O7.2019, pour une durée Indéterminée, en remplacement de Madame Marie-Claire DUBUYS, demeurant à Appoigny (89380) - 2, rue des Bergerats, démissionnaire ou 30.06.2019.

Mention sera faite ou RCS de SENS.

Pour avis,

La Gérante

AL894125130

SCI TOLO

Aux termes d'une délibération en date du 24 septembre 2019, les associés de TOLO, société civile immobilière au capital de 1000 euros ayant son siège social 24 Rue de la Motte Bridard 89380 APPOIGNY immatriculée 853878809 RCS AUXERRE ont pris acte de la démission de Mme. Emilie TOLOMELLI de ses fonctions de gérant à compter du 24 septembre 2019 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. M. Stéphane TOLOMELLI demeure seul gérant.

Pour avis

La Gérance

AL894125388

MODIFICATIONS

BURGUNDIA
S.A.R.L. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 52 rue du Pont 89000 AUXERRE
490 519 758 R.C.S. AUXERRE

Suivant procès-verbal de l'AGE du 05/10/17, il a été pris acte de la nomination en qualité de gérant de Mr Pierre-Alexis CAMERON demeurant 85 rue de Gergovie 75014 PARIS en remplacement de Mr Gilles DEPARDIEU.

AL894125472

SCI DES VAUGUILLETTES

SCI au capital de 12 600 €
Siège
16, avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
307 020 461 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès verbal en date du 21/06/2019, l'assemblée générale a pris acte de la démission de M. François HERAUD et de M. Willy DANELON de leurs fonctions de co-gérant, et a nommé en qualité de Gérant M. Vincent DUBOIS demeurant 3, allée des Aubépines 62161 DUISANS.

AL894125487

AVIS DE LOCATION - GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date à SENS du 01/08/2019 MOTO MECA SCOOT EURL au capital de 172.000 €, sise 40 Avenue du Général Leclerc, 89140 Pont-sur-Yonne, immatriculée sous le numéro 532758679

a donné en location-gérance à :

MOTO MECA SCOOT 89 EURL au capital de 1.000 €, sise 18 Quai Louis Blériot, 75016 Paris, immatriculée sous le numéro 850150335

Le fonds de commerce Achat vente de biens d'occasion et de pièces détachées sis et exploité 40 Avenue du Général Leclerc, 89140 Pont-sur-Yonne

Pour une durée indéterminée, à compter du 01/08/2019.

AL894125488

SCI 25 ROUTE D'AUXERRE

Société Civile Immobilière
au capital de 900,00 euros
Siège social à MONETEAU (89470)
47 Route de Seignelay
537 892 366 RCS AUXERRE

CHANGEMENT DE GERANCE

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 11 mars 2019, il a été entériné la démission de Mme Emmanuelle LARRIVE en qualité de cogérant. Le dépôt légal sera effectué au RCS de AUXERRE.

Pour avis et mention.

Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL894125493

GROUPEMENT FORESTIER DU PIGNON ROUGE

Par délibération prise à l'assemblée générale extraordinaire du 25/09/2019 :

- M Jean Luc Naudin est nommé gérant en remplacement de M Guy Naudin décédé.

- Le siège social est transféré à Le Moulin Rouge de Vallan 89000 Auxerre.

Le gérant

AL894125517

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

5 DECEMBRE

Société Civile Immobilière
Au capital de 2 040 euros
Siège social
10, Avenue de Saint Georges
89000 Auxerre
R.C.S. Auxerre 539 440 180

Suivant décision collective des associés en date du 23 septembre 2019, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 23 septembre 2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur RAMOS-LOZANO Eugénio, demeurant 21, Les 80 Besaces – 89250 HAUTERIVE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social qui reste à 10, Avenue de Saint Georges 89000 AUXERRE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE

Pour avis

AL894125218

AVIS DE DISSOLUTION

IL est donné avis de la dissolution de l' EURL BOZAN

Immatriculé au Rcs de Sens sous le numéro : 81421172800013

Date le 01 juillet 2019

Siège de la dissolution 60 Grande Rue 89100 Sens

Liquidateur Mme KURT ELIF résident au 10 avenue de la Marne 89100 Sens

AL894125356

SARL LEROY

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2019, l'associée unique de la société LEROY, S.A.R.L. au capital de 1 000 € ayant son siège social 10 rue du Clos le Roi 89100 SENS, immatriculée au R.C.S. de SENS sous le n°813 202 082, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Evelyne HENRIOT, demeurant 10 rue du Clos le Roi 89100 SENS, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 10 rue du Clos le Roi 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au R.C.S.

AL894125473

ESCARGOTS AND CO

SARL au capital de 1000 € Siège social : 1 rue des Tilleuls 89740 Cruzy-Le- Châtel 798 607 974 RCS Auxerre. L'AGE du 02/09/2019, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/09/2019, nommé en qualité de liquidateur M.

Petit Denis, demeurant 17 rue de l'Abbé Legris 89270 Vermenton et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS de Auxerre.

AL894125452

AVIS

La société : « SASU AUTONOURH »,

Société par actions simplifiées unipersonnelle en liquidation au capital de 2 000,00 €

Siège social : 9-11 rue du Moulin du Président à AUXERRE 89000

RCS : : 810 769 307 R.C.S. : AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 02 octobre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2019 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé 7 rue Dugay Trouin à AUXERRE 89000, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur BENZERROUK Mohamed en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE 89000.

AL894125066

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AILLANT BRICOLAGE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 37 Bis Grande Rue Saint Antoine
AILLANT SUR THOLON,
89110 MONTHOLON
391 009 750 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 1er octobre 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Hervé NESLING, demeurant 37 Grande Rue - VILLEMER - 89113 VALRAVILLON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe GTC de SENS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

AL894125478

ACALIDE

, SARL au capital de 7600euros. Siège social: 11 rue du lycée jacques amyot 89000 Auxerre. 450792551 RCS AUXERRE.

Le 09/08/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Micheline DENIS, Rue du Lycée Jacques Amyot 89000 Auxerre et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de AUXERRE .

AL894125481

SARL VERRIER

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 700 euros
Siège et Siège de liquidation
35 rue du Tartre 89550 HERY
439 716 762 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 09/09/2019 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jacques VERRIER, demeurant 35 Rue du Tartre à Héry (89550), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur

AL894125482

VIMADES

SARL au capital de 20.970 €
Siège social
1 ruelle des Chaudronniers
89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES
490 174 604 RCS d'AUXERRE

Le 23/07/2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Philippe BOUTRY, 1 ruelle des Chaudronniers, 89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS d'AUXERRE

AL894125484

EARL DE LINANT

EARL au capital de 144 399,71 €
Siège social
Linant – 89570 TURNY
333 786 457 RCS SENS.

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 1er septembre 2019, la dissolution anticipée de la société a été décidée pour la date du 1er septembre 2019, il sera mis fin aux fonctions du gérant, et M. Lionel CORGERON demeurant à TURNY (Yonne), Linant, est nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social : Linant, 89570 TURNY. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

AL894125486

GACHELIN SARL

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 22 867,35 euros
Siège
21 Rue des Préaux, 89140 SERBONNES
Siège de liquidation
21 rue des préaux 89140 SERBONNES
349410274 RCS SENS

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 septembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M François GACHELIN, demeurant 21 Rue des Préaux 89 140 SERBONNES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 21 rue des Préaux 89140 SERBONNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL894125490

GACHELIN SARL

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 22 867,35 euros
Siège
21 Rue des Préaux, 89140 SERBONNES
Siège de liquidation
21 Rue des Préaux 89140 SERBONNES
349410274 RCS SENS

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2019 au 21 Rue des Préaux 89140 SERBONNES a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François GACHELIN, demeurant 21 Rue des Préaux 89140 SERBONNES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis, Le Liquidateur

AL894125516

LIQUIDATION DE LA SARL NR DIAG

La SARL NR DAG société en dissolution au capital de 3000 € siège social 4, rue de la cave 8929VINCELLES RCS: 851 101 444 inscrit au tribunal d'Auxerre et ce suite à l'AG du 16/09/2019 après approbation des comptes et dissolution de la société et quitus prononce le liquidation de la sés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

AL894125491

SCI DE LA ROUTE DE GENEVE A SAINT-FLORENTIN

L'AGE du 31.8.2019 des associés de la SC en liquidation SCI DE LA ROUTE DE GENEVE A SAINT-FLORENTIN au capital de 1.529,49 €, siège social à St-FLORENTIN (89600) Route de Genève, 420 324 808 RCS AUXERRE, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30.06.2019, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'AUXERRE.

AL894125495

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI LE TOIT. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 1800 euros. Siège social : 38 Avenue de la Gare, 89460 Bazarnes. 481678803 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 septembre 2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Thiebaut FAYADAT demeurant 38 Avenue de la Gare, 89460 BAZARNES et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Le liquidateur

AL894125497

SCI B.I. 8 RUE DU MARÉCHAL FOCH - AVALLON

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 €
Siège social : 8 Rue du Maréchal Foch
89200 AVALLON
R.C.S AUXERRE : 380 668 483

L'AGE du 6/09/2019 enregistrée à AUXERRE, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 6/09/2019.

M. Bertrand GIRERD dmnt à AVALLON (89200), 8 rue du Maréchal Foch, a été nommé liquidateur.

Le lieu où doit être adressée la correspondance est fixé au domicile du liquidateur.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Pour avis et mention,

Le liquidateur.

AL894125504

L'ORANGERIE

SASU au capital de 6.000euros.
Siège social : 14 rue de la maladière 89200 AVALLON.
RCS 788 926 707 AUXERRE.

L'AGE du 01/10/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du

01/10/2019. Radiation au RCS de AUXERRE.

AL894125505

EURL LA BROCANTE MAILLOTINE

Siège social au 14 rue de la Mardelle
89330 Verlin,
au capital social de 2000 euros,
immatriculée 790 701 387 à Sens.

Par décision en date du 03 octobre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société « La brocante maillotine ». Alain ROBERT, gérant associé unique demeurant 14 rue de la Mardelle 89330 Verlin a été nommé liquidateur amiable. Le siège de liquidation est fixé au 14 rue de la Mardelle 89330 Verlin.

AL894125509

EURL K.D.M

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 3 500 euros
Siège social et Siège de liquidation:
13 Bis Rue Faidherbe
89000 AUXERRE
823 016 563 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 3/10/2019 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Kevin DE MOURA, demeurant 13 Bis Rue Faidherbe à Auxerre (89000), de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis, Le Liquidateur

AL894125516

LIQUIDATION DE LA SARL NR DIAG

La SARL NR DAG société en dissolution au capital de 3000 € siège social 4, rue de la cave 8929VINCELLES RCS: 851 101 444 inscrit au tribunal d'Auxerre et ce suite à l'AG du 16/09/2019 après approbation des comptes et dissolution de la société et quitus prononce le liquidation de la

SARL NR DIAG.

Les oppositions seront reçu entre les mains de Monsieur Nicolas FERREIRA 4, RUE DE LA CAVE 89290 VINCELLES nommé liquidateur. Les pièces et actes de la radiation seront déposés au tribunal de commerce d'Auxerre.

AL894125527

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP
d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS 4 rue Aristide Briand
10000 TROYES Tel :
03.86.52.60.00

C.J.M.T

Société civile Immobilière en liquidation Au capital de 1 524,49 euros Siège social : 3 rue Marie Noël – 89100 SENS Siège de liquidation : 3 rue Marie Noël 89100 SENS 383 025 491 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Michel TROUE de son mandat de

liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis , le Liquidateur

AL894125529

SCI VENOY

L'assemblée des associés en date du 24 avril 2019 de la Sci Venoy,société civile immobilière au capital de 1524,49 euros, siège social 19, rue principale (86890) Venoy Rcs

Auxerre 331878470,a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24 avril 2019. Mme Nicole Zinutti demeurant 19,rue principale (86890) Venoy, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 19,rue principale (86890) Venoy.Pour avis

AL894125530

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SARL THOMELIN
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 68 602,06 euros
Siège social : ZA des Champs Casselins
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
Siège de liquidation : 15 bis Route de Paris
89380 APPOIGNY
410 570 121 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 18 septembre 2019, l'associé unique, liquidateur de la société, après avoir établi le compte définitif de liquidation, a prononcé la clôture de la liquidation et a donné quitus à Monsieur Thierry THOMELIN, liquidateur.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur

AL894125531

→ **AVIS DE CONSTITUTION**

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 05/09/2019, il a été constitué une EURL dénommée CHANTILLY. Siège social : 20 rue des tuileries 89140 Pont-sur-yonne. Capital : 1euros. Objet : Port de charge lourde Câbleur informatique industriel . Gérance : M. Kevin Chantilly , 20 rue des tuileries 89140 Pont-sur-yonne. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL894125187

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 05/09/2019, il a été constitué la SCI à capital variable dénommée AGOUÉ . Siège social:3 all de provence 89000 Saint georges sur baulche. Capital min :30euros, capital initial:160euros, capital max : 300000 euros Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: M. Jeremy DOSSOU, 3 all de provence 89000 Saint georges sur baulche. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894125195

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société Par Actions Simplifiées

DENOMINATION : MELIMMO

SIEGE SOCIAL : 17 Rue Philippe Verger – 89290 CHAMPS SUR YONNE

OBJET :

-Toutes transactions sur immeubles et fonds de commerce (ventes, achats, locations, expertise, etc …), la gestion immobilière, l'activité d'agent immobilier, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que la gestion locative.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 4 856 euros

APPORTS EN NATURE : 4 856 euros

DIRECTION : - M. Jean-Marc CETRE, sis 17 Chemin du Ravillon – 89110 AUXERRE ; PDG

- Mme. Mélanie PETIT - GROSS, sis Les Carreaux – 89130 TOUCY ; DG

CESSION D'ACTIONS

Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.

IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL894125440

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination sociale : NCFI Capital : 1000 €. Siège social : 15 bis rue du Sergent Loger 89400 Ormoy. Objet : Prise de participations majoritaire ou minoritaire - gestion de participation. Durée : 99 ans. Président : M. Cadaur Nicolas demeurant 15 bis rue du Sergent Loger 89400 Ormoy. La cession des actions de l'associé unique est libre. Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix. RCS : Auxerre.

AL894125449

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/09/2019, il a été constitué une SARL dénommée :

FLEUR D'ASIE 89

Siège social : 32 rue d'EGLENY, 89000 AUXERRE

Capital : 3.000€

Objet : vente de produits de beauté et de mode soins non esthétiques modelages

à visée non-esthétiques Prothésistes ongulaires hors manucure

Gérance : Mme MACLE QIUJU, 32 rue d'EGLENY, 89000 AUXERRE

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894125475

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 26 septembre 2019, à Villeneuve la guyard.

Dénomination : FJ RENOV.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Siège social : 2 CHEMIN DE LA NOUE CATIN, 89340 VILLENEUVE LA GUYARD.

Objet : ELECTRICIEN.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur FABIAN NANTEUIL, demeurant 2 CHEMIN DE LA NOUE CATIN, 89340 Villeneuve la guyard

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

AL894125477

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 1/10/2019, il a été constitué une SASU dénommée : G.D VIGNE. Capital : 500€. Siège : 9 Bd Lamarque, 89800 Chablis. Objet : taille des arbres fruitiers et des vignes. Durée : 99 ans. Président : Mr GHOUDDANI Driss, 9 Bd Lamarque, 89800 Chablis, pour une durée indéterminée. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL894125069

Maître Jean-David FONTENEAU
Notaire
89800 CHABLIS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS (Yonne), le 26/09/2019, enregistré à SPFE AUXERRE 1, le 01/10/2019 Dossier 2019 00030498 référence 8904P01 2019N01103, droits néants, a été constitué les statuts de la société civile immobilière dénommée « SCI GRACIA LOCATION » dont le siège social est à AUXERRE (Yonne) 8 rue Louis Renault, pour une durée de 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE. Son objet social est l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Le capital social est fixé à 1.500,00 € avec apports en numéraires. Le gérant est: Monsieur Jérémy GRACIA, demeurant à CHICHEE (Yonne) 1 ruelle du Porche, né à VILLENEUVE SAINT GEORGES (Yonne) le 26 décembre 1992. Toutes mutations entre vifs sont constatées par acte authentique ou sous seing privée.

POUR AVIS ET MENTION

Me Jean-David FONTENEAU, notaire

AL894125485

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY, le 19 septembre 2019, a été constituée la société civile d'exploitation viticole dénommée «DOMAINE DU CHATEAU LEFEBURE».

Siège social : VIVIERS (89700), 2 rue des Fourches.

Capital social : TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 €) divisé en 3.000 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune., numérotées de 1 à 3000,

Apports en numéraire : 30.000,00 €

Objet social : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens viticoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. Le tout s'appliquant plus particulièrement à la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.

Cession de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé gérant de ladite société : Monsieur Arnould LEFEBURE, viticulteur, demeurant à SAINT GILLES BRUXELLES (1060BELGIQUE), 27 rue Veydt.

Pour insertion : Me Laurent TOPIN

AL894125489

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/09/2019, il a été constitué une SARL dénommée :

AIZA

Siège social :1 rue fourier, 89000 AUXERRE

Capital :1.000€

Objet :restaurant sur place et plats à emporter

Gérance :Mme BEGUM JAMEELA, 45 bis Rue Charles Schmidt, 93400 SAINT-OUEN

Durée :99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894125494

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/09/2019 il a été constitué une SAS dénommée : LE PANAME

Siège social : 71 , RUE DE PARIS 89000 AUXERRE. Capital : 1.000euros. Objet : L'EXPLOITATION D'UN SALON DE COIFFURE MIXTE. Président : M EL AZDY BOUCHAIB, 76, RUE JEAN MICHEL DOSNON 89000 AUXERRE. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894125498

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 01/10/2019, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : Yonne Ortho

Capital : 2 000 euros

Siège : 7 rue des Vignerons – 89000 PERRIGNY

Objet : Fabrication d'orthèses sur mesure, formation en réalisation d'orthèses sur mesure et toutes activités assimilées ou connexes réalisées tant en France qu'à l'Etranger

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Présidente : QUILICI Vanina - 7 rue des Vignerons – 89000 PERRIGNY

Immatriculation au RCS d'AUXERRE et RM de l'Yonne.

Pour avis, le représentant légal.

AL894125500

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 septembre 2019 à MONT-SAINT-SULPICE, il a été constitué une société par actions simplifiée. Dénomination sociale : DE MORILLONS Forme : Société par actions simplifiée. Objet : - négoce de vins et d'alcool. - achat, vente, transformation de vins, de spiritueux de raisins, de moûts, de jus de raisins, leur transport, leur transformation et leur mise en marché. - conseil, analyse, préconisations stratégiques dans tous les domaines de la viticulture et de la viniculture. - réalisation ou participation à la réalisation d'opérations de promotion immobilière liées à ces activités. - organisation logistique de tout type d'évènements liés à ces activités. - enseignement, édition, réalisation d'études et d'enquêtes, conseil en gestion, en communication et en marketing, conception, édition, administration et exploitation de sites internet, de livres, de revues et d'objets se rapportant aux activités viti-vinicoles. - commissionnaire et apporteurs d'affaires dans les domaines viti-vinicoles. - fourniture, promotion, distribution, importation, exportation, location et vente de biens et services et/ou participations à des places de marché dans les principaux secteurs de références desdits marchés. Capital social : 4 000 euros. Siège social : Ferme des Morillons - 89250 MONT-SAINT-SULPICE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Président : M. Romain BRUNOT demeurant Ferme des Morillons - 89250 MONT-SAINT-SULPICE. Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Cessions d'actions : En cas de pluralité d'actionnaires, toute cession est soumise à agrément donné à l'unanimité des associés. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le Président.

AL894125510

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 3/10/2019, Avis est donné de la constitution d'une SCI au capital de 100€ 100 parts de 1 €, en numéraire :

DENOMINATION : ANDRIEU

SIEGE SOCIAL : 10 Rue du Château d'Eau 89290 EGRISELLES

OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion et la location des immeubles,

GERANCE : M Julien ANDRIEU 15 Rue de la Plaine 89290 VINCELLES

Durée : 99 ans à compter son immatriculation au RCS D'AUXERRE.

Cession de parts sociales : Les cessions de parts sociales sont libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants de l'associé cédant.

Pour avis,

AL894125511

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 3/10/2019, Avis est donné de la constitution d'une SCI aucapital de 100€ 100 parts de 1 €, en numéraire :

DENOMINATION : ANDRIEU

SIEGE SOCIAL : 10 Rue du Château d'Eau 89290 EGRISELLES

OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion et la location des immeubles,

GERANCE : M Julien ANDRIEU 15 Rue de la Plaine 89290 VINCELLES

Durée : 99 ans à compter son immatriculation au RCS D'AUXERRE.

Cession de parts sociales : Les cessions de parts sociales sont libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants de l'associé cédant.

Pour avis,

AL894125512

AVIS DE CONSTITUTION

DAYOCAPIRA

En date du 30 août 2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Objet social : l'acquisition, la propriété, la jouissance de tous immeubles et droits immobiliers et en particulier d'un bien immobilier sis de L'écheintre du beau, lieudit de la Coupé Lyonnet, 58 230 Giensur-Cure ; L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit bien immobilier et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Capital social : capital variable ne pouvant évoluer en-deçà de 34.000 euros

Siège social : 15 rue André Vildieu, 89580 COULANGES-LA-VINEUSE

Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de AUXERRE

Gérance : Monsieur Damien MATHIS demeurant à VAL-DE-BRIEY (54150) 18 RUE DE LORRAINE né le 13 décembre 1991 à BRIEY. Madame Camille OUDRY demeurant à

COULANGES-LA-VINEUSE (89580) 15 rue André Vildieu, née le 5 décembre 1987 à CHENÔVE

Clauses d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées même aux ascendants ou descendants qu'avec l'autorisation préalable des associés statuant dans les conditions de quorum et majorité prévues pour les AGE (deux tiers des voix).

AL894125518

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à ST VALERIEN du 02 Octobre 2019, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, dénommée :

SCI DU 5 PLACE DE LA PAIX

Siège social : 5 Place de la Paix, 89150 ST VALERIEN

Objet social : Acquisition d'immeubles; administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de SENS

Gérance : M. Jérôme JACQUIET, demeurant 25 rue de la Croix Massey 10120 LAINES AUX BOIS

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; L'agrément des

associés représente au moins les trois-quarts des parts sociales.

Pour avis,

La Gérance

AL894125519

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination WINDOOR, une SAS au capital de 10.000 €, ayant son siège social à CRAVANT (89460) 11 route de Paris, ayant pour objet l'achat, la vente et la gestion de valeurs mobilières de toute nature et de tous droits sociaux ; la fourniture de prestations de services et le contrôle de ces sociétés et entreprises dans tous les domaines, notamment en matière administrative, juridique et financière. Accès aux assemblées - vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. En outre, il a été procédé aux nominations suivantes : Président : M. Pascal VENTURA demeurant à CRAVANT (89460) 11, route de Paris ; D.G. : Mme Bénédicte SAUSSAC demeurant à CHARMOY (89400) 50b, route de Paris. La société sera immatriculée au registre du commerce d'AUXERRE.

AL894125521

HOLDING DU THOLON
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 22 RUE DU THOLON
89710 SENAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à SENAN en date du 24 SEPTEMBRE 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HOLDING DU THOLON,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : 22 rue du Tholon 89710 SENAN,

Objet social : La prise de participation dans toutes sociétés, la gestion administrative, économique et financières, le management et l'organisation de toutes sociétés ainsi que tous types de produits connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 4 000 euros,

Président : Monsieur REUILLER Florian, demeurant 22 rue du Tholon 89710 SENAN

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

La Présidence

AL894125522

FERME DES FONTAINES
EXPLOITATION AGRICOLE
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
Au capital de 7 500 euros
Siège Social : Lieu-dit Les Fontaines
89560 OUANNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à OUANNE du 5 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Exploitation Agricole à Responsabilité limitée

Dénomination sociale : FERME DES FONTAINES

Siège social : Lieu-dit Les Fontaines 89560 OUANNE

Objet social : Activités agricoles et notamment équestres

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 7 500 euros

Gérance : Madame Bertille SCHMITT,

Demeurant 9 RUE René SCHAEFFER 89000 AUXERRE,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL894125528

LA TABLE DE NINIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 4 Rue du Pont
89450 SAINT-PERE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Père du 04 Octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LA TABLE DE NINIE

Siège social : 4 Rue du Pont, 89450 SAINT-PERE

Objet social : Restaurant - salon de thé

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros

Gérance : Virginie, Fernande, Christiane POISSON

Née le 14 mai 1977 à Semur en Auxois

Demeurant : 17 Place de l'Eglise 21530 ROUVRAY

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894125535

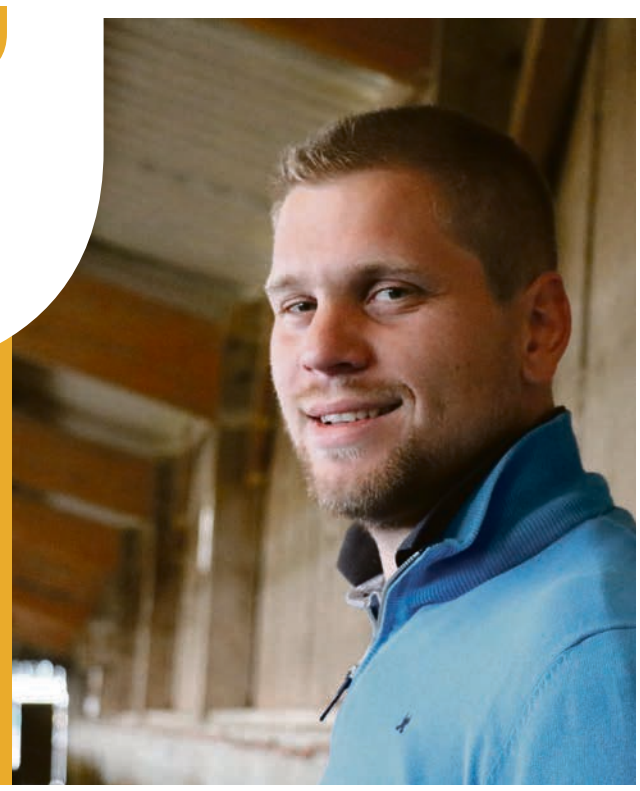
ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net





CALVADOS (14)

Paroles de jeune



François Dumont a 28 ans. Il est associé en Gaec avec ses parents à Saint-Rémy (14). Le jeune installé a suivi le parcours aidé et a relancé l'atelier porcin, arrêté par ses parents. Si ce n'était pas au programme, il a su saisir l'opportunité qui s'est présentée.

François Dumont assume le retour des porcs sur paille

À Saint-Rémy, dans le Calvados, François Dumont est la quatrième génération à travailler dans la ferme familiale. Il s'est installé le 1er janvier 2017. Auparavant, il valide un BEP, un bac pro élevage, un BTS Acse. *« Je n'étais pas en retard dans mes études, alors j'ai passé les permis poids lourds en un an après le BTS : le porteur, le super lourd, la formation initiale pour le transport de marchandises et le permis pour transporter les matières dangereuses de première catégorie. »* Puis, il travaille pendant huit mois chez un marchand de matériaux pour *« voir autre chose que le monde agricole. »* Le salarié expérimente les semaines de trente-cinq heures. *« Ça ne m'allait pas, j'étais trop bridé dans mes horaires. »* Il enchaîne alors chez un producteur de pommes de terre, à Caen, comme chauffeur. *« J'ai pris confiance en moi, j'ai rencontré des personnes extérieures. »*

Faire bouger les lignes

À l'époque, François Dumont vient moins souvent dans la ferme familiale. Ses parents ont alors 60 Prim'Holstein à 9 000 l de moyenne étable, et des cultures. *« Ils avaient arrêté les porcs car l'atelier demandait de la main-d'œuvre et un des deux salariés est parti. Mon père travaillait déjà l'autonomie alimentaire, il pratiquait l'homéopathie depuis sept ans, mais il tirait peu de bénéfices. »* Si François s'installe, il faut faire bouger les lignes. Les parents et le fils entament une réflexion. *« On a pris la décision de passer en bio. Mon père perdait ses repères même s'il était proche du système, on pouvait construire quelque chose ensemble. Et le bio est une méthode de travail qui me convient. »* La conversion démarre le 1er juin 2016. Six mois plus tard, François achète 50 % des parts du Gaec. *« J'ai suivi le parcours aidé. Nous sommes en zone défavorisée, on apprend beaucoup de choses, même s'il y a des comptes à rendre pendant cinq ans. »* François Dumont construit son parcours professionnel personnalisé (PPP). Les rotations sont allongées sur sept ans : luzerne x3 ; maïs ; triticale-féverole ; blé ; orge-lupin de printemps. *« C'est un retour à l'agronomie. Mon grand-père faisait cela il y a soixante ans. »*



« Je mets la paille au milieu de la case et les porcs l'étalent en jouant », se réjouit l'éleveur. DR

Pour dépanner

« On a eu une proposition pour faire du Label Rouge porcin. En bio, nous avons toujours besoin de matière organique. Et puis l'ancien bâtiment des porcs était vide. » Les Dumont acceptent, deux lots de porcelets arrivent le 29 décembre 2016. Mais le rôle de *« façonneurs ne nous convenait pas. Ce n'était pas notre façon de travailler car nous n'avions pas le choix de l'alimentation ».* Terrena leur propose un autre système, celui d'engraisseur en post sevrage, en bio. *« Nous avons accepté pour dépanner la coopérative pendant sept mois. Nous avons été surpris par les résultats, les porcelets étaient sains. C'est agréable. »* Les Dumont signent alors un contrat avec Terrena, refont les courettes extérieures pour que les porcs sortent, le bâtiment est agréé. *« Nous avons un contrat de couplage avec une ferme naisseur-engraisseur en Seine-Maritime. Nous leur prenons tous leurs excédents de porcelets. »*

3,76 €/kg

Le Gaec Dumont dispose de 450 places en engraissement et 100 en post-sevrage. Le jeune installé fabrique tous les aliments à la ferme et n'y voit pas une charge de travail excessive : *« je cure la porcherie une fois par an. Les porcs nettoient leurs cases eux-mêmes. Je mets une botte de paille tous les quinze jours, ils jouent avec et l'étalent. »*

Les porcs partent toutes les trois semaines. *« Terrena les rachète 3,76 €/kg. Nous proposons aussi de la vente directe de porcs en caissettes, car nos voisins sont demandeurs et cela créé du lien avec les gens du secteur. »* L'investissement pour la porcherie se monte à 60 000 €. *« Ce n'était pas prévu du tout dans mon plan d'installation,* sourit François Dumont. *Mais il faut saisir les opportunités. J'assume. »* Dans deux ans, ses parents partent à la retraite, ils sortiront du Gaec en même temps. *« Il va être temps d'y réfléchir»,* reconnaît-il. Baisser en production ? Reprendre les parts ? Embaucher ? Trouver un associé ? *« Je ne suis pas du genre à tout tracer, mais je suis convaincu de mon système. »*

J. Pertriaux

il aime

- vivre sa passion
- son cadre de travail en Suisse normande
- travailler en harmonie avec la nature, sans traitement

il n'aime pas

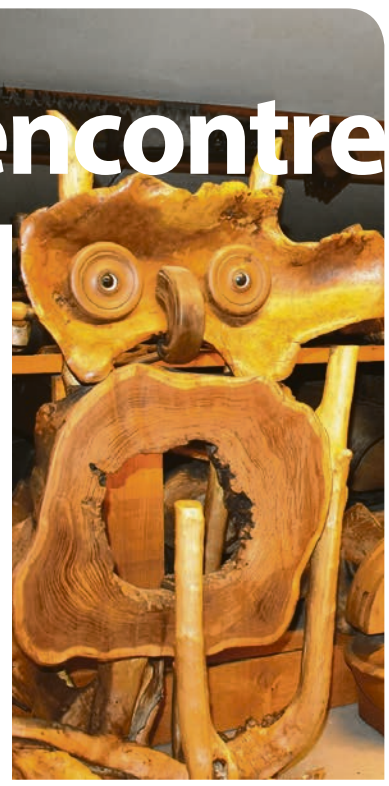
- quand ses voisins disent qu'ils travaillent mieux parce qu'il est bio
- les futures contraintes du PPP chamboulé

Portrait

André Clair, une très «chouette» rencontre

Ancien agriculteur et fondateur de l'auberge et du musée de Verdus, André Clair coule aujourd'hui une retraite bien méritée à Saint-Priest (Ardèche). Il conserve toutefois toute son énergie, ses idées et son inventivité pour fabriquer des chouettes avec les matériaux les plus insolites.





Bricoleur passionné, André Clair a imaginé et construit des centaines de chouettes avec des matériaux plus insolites les uns des autres.

500, 600, 700… André Clair ne compte plus les chouettes qu'abrite sa maison, à Saint-Priest. Des chouettes qu'il fabrique lui-même, depuis que ce bricoleur passionné a pris sa retraite. *«Tous les dimanches, je chine sur les brocantes à la recherche de pièces intéressantes. Quand j'en trouve une, les idées me viennent»*, explique-t-il. Moteurs, pistons, luminaires, pièces d'usine, cloches… Les corps sont constitués d'objets plus insolites les uns les autres. Il taille lui-même les pattes, et ajoute des coupelles de lustres pour les yeux. Résultat : des chouettes toutes différentes et surprenantes ! *«C'est un oiseau fascinant : il n'y en a pas un pareil que l'autre»*, s'exclame André Clair, qui passe la plupart de son temps libre à bricoler dans son atelier.

Un bricoleur né

La passion du bricolage l'a attrapé lorsqu'il était tout jeune. *«Déjà à l'école, à Saint-Vincent-de-Barrès, j'étais champion dans l'art de tailler dans le bois avec mon couteau. L'institutrice avait même exposé certaines de mes créations sur sa cheminée !»* Fils de fermiers, il quitte son village à 14 ans pour l'école du Pradel où il apprend les fondamentaux de l'agriculture mais également les bases de la forge, de la menuiserie ou encore de la bourrellerie. *«Pour les travaux manuels, j'étais toujours premier de la classe !»* Plus tard, au fil de ses tournées de collecte laitière dans des fermes du pays, il récupère nombre d'objets qui suscitent son intérêt. En 1963, il s'installe avec son épouse à l'ancienne filature de Verdus, propriété de la ville de Privas, située au pied du Coiron. Il y élève près de 200 brebis, mais bientôt les difficultés financières le poussent à se réinventer. André et son épouse décident alors d'ouvrir une auberge rurale complétée par un musée : le musée agricole du Verdus était né.

Le maire de Houston en visite à l'auberge

André Clair rénove et décore alors lui-même la ferme pour en faire une auberge. La cuisine riche et authentique préparée par son épouse ravit les clients : *«Nous avions un menu d'été et un menu d'hiver : La soupe au petit salé préparée au chaudron, l'assiette de charcuteries de pays, l'omelette au fromage et aux câpres, le fromage et les fruits. L'été, les crudités remplaçaient la soupe»*. L'ambiance chaleureuse et le charme du lieu attirent de plus en plus de visiteurs au fil des ans. *«Nous recevions des familles, mais également des groupes et même quelques célébrités»*. Pour accueillir des hôtes très nombreux, les époux ne chôment pas ! Madame Clair cesse alors son activité d'infirmière pour se consacrer à l'auberge. *«Des clients venaient de toute la France et même de l'étranger ! Nous avons même reçu le maire de Houston (États-Unis). André en a laissé filer son couteau quand celui-ci lui a dit que sa ville comptait trois millions d'habitants !»* se souvient, amusée, son épouse.

Par ailleurs, André Clair a toujours été au service du collectif. Tout jeune, il s'engage auprès du CDJA (1), puis de la FDSEA de l'Ardèche, et devient par la suite président du GDS (2). Il sera également maire de Freyssenet durant 12 ans. Retraité depuis 1997, il conserve intactes sa curiosité et sa passion du bricolage.

MYLÈNE COSTE

(1) Centre départemental des jeunes agriculteurs.
(2) Groupement de défense sanitaire.





Patrimoine **Musée du Verdus : la mémoire de l'agriculture ardéchoise**

En 1974, André Clair inaugurait le musée du Verdus. Au travers de matériels agricoles d'époque, il constitue un véritable témoignage de l'agriculture ardéchoise et de ses évolutions.

Des vieux araires aux premières charrues, des faucilles aux anciennes batteuses en passant par les moissonneuses-lieuses… André Clair a collectionné, tout au long de sa vie, de véritables trésors. En 1974, il décide de partager ce précieux patrimoine en créant le musée du Verdus, véritable sanctuaire pour les outils et savoir-faire paysans aujourd'hui disparus. « Un patrimoine qui témoigne des évolutions des matériels et des techniques agricoles durant les deux derniers siècles, du passage de la traction animale à la motorisation », explique son fondateur. Parmi les pépites, une batteuse tchèque en bois centenaire ou encore un grenier à grains datant de 1 500. « Ma pièce préférée ? La locomobile à vapeur pour batteuse ! » En tout, 151 pièces ont été ainsi dénichées par ce collectionneur passionné : « Lors de mes tournées pour la collecte de lait, de mes déplacements liés à mes responsabilités syndicales, puis lors de brocantes, j'ai collecté de nombreuses pièces intéressantes. » En 2000, déjà alors retraité, André Clair a vendu le musée du Verdus au Département. Déplacé en 2009 dans les annexes rénovées du château de Berzème, ce patrimoine est aujourd'hui mis en sommeil. « Le musée est fermé au public, les locaux étant inadaptés aux publics handicapés », déplore son fondateur. Une situation d'autant plus regrettable que la collection revêt un indéniable intérêt patrimonial, pédagogique et même documentaire. C'est le témoignage des labeurs paysans d'autrefois, la mémoire agricole de l'Ardèche !

M.C.